

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
19 septembre 2022**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Vœux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

| Signatures après adoption par le conseil municipal | |
|---|---|
| M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance | M. le Conseiller Municipal Délégué Antoine FLECHET Secrétaire de séance |
|  |  |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 13 septembre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Laure MASSON - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 20H17 à 22H14
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 21H05 à 22H14
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Antoine BACK de 21H56 à 22H14
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 17H35 à 22H14
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 19H20 à 22H14
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 20H20 à 22H14
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H09 à 22h14
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H09 à 17H20
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H09 à 22h14
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H09 à 22h14
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H09 à 22h14
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H09 à 17H38
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H09 à 22h14
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 18H47 à 22H14
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 21H à 22H14
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 19H10 à 22H14

Absente excusée : Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 15H09 à 16H28 et de 19H23 à 19H40

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Antoine FLECHET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Conseil municipal du lundi 19 septembre 2022

Question orale du groupe Nouveau Regard portée par Delphine Bense

Après Yannick Jadot en début d'année, c'était au tour de Marine Tondelier, possible future secrétaire générale d'EELV, il y a quelques jours, d'affirmer haut et fort que « Eric Piolle, dès 2014 avec son équipe, a mis 200 millions sur la table et résultat aujourd'hui c'est une ville qui fonctionne 100% à l'énergie renouvelable, 100% » et « Donc vous allez me dire il y a des montagnes c'est facile ».

Deux phrases, trois fake news !

GEG, propriété de la ville de Grenoble ?

Rappelons tout d'abord que GEG (SEML qui gère la distribution d'électricité et de gaz à Grenoble) n'appartient pas à la ville de Grenoble qui ne possède que 16,67% du capital qui est réparti entre la Métro pour 33,34%, la COGAC (Compagnie gazière d'activités immobilières et industrielles) filiale de Engie pour 41,68% et d'autres actionnaires comme EDF, la caisse des dépôts et consignation, le personnel de GEG, ...

Grenoble, une ville fonctionne 100% à l'énergie renouvelable ?

Grenoble et les Grenoblois ne peuvent consommer une électricité 100% verte et locale tout simplement parce que ce n'est techniquement pas possible : les moyens de production d'électricité alimentent un seul et même réseau, le réseau national d'Enedis, peu importe la source, verte ou non, et peu importe où se trouve le consommateur. Cette électricité est ensuite vendue partout en France.

Par ailleurs, si GEG avait annoncé en 2018 lors de la présentation de son plan d'investissement que son objectif était de couvrir d'ici 2022 l'équivalent de la consommation des 166.000 Grenoblois uniquement en énergies renouvelables, il semble aujourd'hui que cette promesse ne sera pas tenue. Cet engagement pris vis-à-vis des actionnaires majoritaires que sont Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble d'atteindre les 398GWh, c'est-à-dire tripler sa production par rapport à 2018, aurait permis de couvrir l'équivalent de la consommation

de 100% des Grenoblois. Mais les projets ont été différés et l'objectif des 400GWh semble être désormais attendu au mieux pour ... fin 2024.

Grenoble une ville qui fonctionne avec de l'électricité produite localement dans ses montagnes ?

Là encore, c'est faux ! GEG, pour son électricité verte, s'appuie sur des sites répartis dans toute la France, notamment sur des parcs éoliens situés en Picardie ou en Nouvelle-Aquitaine, donc pas vraiment dans nos montagnes à l'exception de quelques sites hydroélectriques.

Monsieur le maire, vous avez vanté votre bilan grenoblois pendant votre campagne malheureuse à la primaire écologiste au cours de laquelle vous avez terminé 4e sur... 4 candidats.

Vous vantiez notamment que dès mars 2022, Grenoble produirait l'équivalent de sa consommation en énergie 100 % verte, 0 % nucléaire, 0 % fossile. Cette information, régulièrement reprise par vos amis EELV à l'échelle nationale, est pourtant bien loin de la réalité.

Confirmez-vous que la ville de Grenoble n'est actionnaire de GEG qu'à 16,5% ?

Admettez-vous enfin que GEG ne produit pas l'équivalent de la consommation des Grenoblois ?

Admettez-vous que l'électricité produite par GEG n'est ni locale ni même hydraulique ?

Monsieur le maire, nous vous demandons d'être transparent et d'indiquer aux Grenoblois si oui ou non la ville de Grenoble fonctionne à 100% à l'énergie renouvelable ? Et de condamner les fausses informations énoncées par vos amis EELV.

Conseil Municipal du 19 septembre 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme BENSE
pour le groupe Nouveau Regard

Madame la Conseillère municipale,

J'ai pu l'évoquer en introduction de ce Conseil municipal, nous allons au-devant d'une crise énergétique sans précédent depuis un demi-siècle, au moins.

L'ensemble des services municipaux, métropolitains sont à pied d'œuvre pour préparer ces échéances.

Nous avons la chance à Grenoble, de bénéficier de solides atouts dans notre manche, avec nos opérateurs locaux d'énergie, GEG et la CCIAG. Je reviendrai tout à l'heure plus en détail sur le rôle et les enjeux autour de la CCIAG à l'occasion de la question du groupe AEC.

S'agissant de GEG oui les informations que vous citez concernant l'actionnariat sont exactes. Pas de breaking news, elles sont publiques et disponibles sur le site internet de GEG et donc accessible à tout un chacun. La présidence du groupe GEG revient à mon adjoint Vincent Fristot, dans le cadre d'un pacte d'actionnaire avec la Métropole.

GEG est un acteur historique du bassin de vie, un opérateur local créé il y a 150 ans d'abord pour distribuer du gaz, puis au début du 20eme siècle pour l'électricité. Un opérateur qui est resté local, municipal même, au moment des nationalisations de l'après-guerre.

Un bel opérateur aujourd'hui. 430 salariés, 4eme distributeur de gaz de France, 6eme en termes d'électricité. Un outil puissant, agile, dont le modèle inspire dans toute la France.

Un opérateur qui regarde loin dans l'intérêt du territoire et de ses habitantes et habitants.

Avec un développement de la production d'énergies renouvelables depuis de nombreuses années. En 2007 des éoliennes et centrales hydroélectriques sont acquises pour une production en direct. S'en suivront de multiples projets, des panneaux photovoltaïques sur le toit de la caserne de bonne, à ceux du gymnase JP Motte ou des immeubles de Bouchayer Viallet, de nombreux parc éoliens

jusqu'aux ferme photovoltaïques de SusVille en Matheysine ou la Buisse inaugurée il y a quelques mois.

Partout GEG développe les ENR pour aller vers de l'électricité 0 Fossile, 0 fissile. C'est une fierté pour tout le territoire. C'est un projet qui fédère les acteurs, les énergies, un projet qui « fait territoire », qui façonne son identité, autour de l'autonomie, de l'entraide, de l'innovation.

Produire de l'énergie localement, subvenir à ses besoins, réduire la dépendance et donc la vulnérabilité. L'objectif, il est là. Et au regard de la situation actuelle, il me semble qu'on peut dire qu'on ne s'est pas trompé...

Le plan annoncé de 125M € d'investissement annoncé par GEG en 2018 va bien permettre de fournir l'équivalent de la consommation des grenobloises et grenoblois en électricité renouvelable. C'est sans doute une première en France. On parle bien d'équivalent de consommation, cela a toujours été dit ici en local.

Geg étant une entreprise grenobloise, municipale pendant des décennies, il est tout à fait normal que l'étalon de mesure pour la part des ENR soit les besoins des ménages grenoblois car ce sont eux ses premiers clients, historiquement et encore très majoritairement aujourd'hui.

Certains raccourcis au niveau national ont pu être opérés mais je qualifierai plutôt ceux-ci d'imprécisions plutôt que de fake news.

Plutôt que de chercher la petite polémique Madame Bense, concentrons-nous plutôt sur les vrais sujets, les vrais enjeux, les vrais débats.

Ce qui compte, c'est la dynamique, c'est la trajectoire.

En termes de couverture des besoins, l'objectif de 400 Gigawatt heure qui équivaut à la consommation des ménages grenoblois ET des artisans et commerçants grenoblois est bien repoussé à 2023/2024 compte tenu des 2 années de Covid. Mais la trajectoire ne change pas.

Et GEG devrait bien parvenir d'ici fin 2022 à une capacité de production renouvelable de 340 GWh/an soit l'équivalent des besoins des ménages grenoblois, artisans et commerçants non compris. C'est une vraie fierté d'atteindre cet objectif l'année de notre titre de Capitale Verte de l'Europe.

Cette trajectoire, cette volonté elle est là. Elle est claire et va continuer dès l'année prochaine.

Avec la phase 2 du projet de ferme photovoltaïque de Susville pour 16 GWh, un projet d'hydroélectricité dans le Doubs pour 5GWh, on encore le renforcement d'un parc éolien dans les Pyrénées orientales pour passer la production de ce parc de 15 à 22GWh. Au total ce sont plus de 40 GWh de capacités de production supplémentaires prévues dans l'année à venir.

Ce parc de production développé par GEG et ses partenaires (souvent des collectivités locales, des régies, des associations de citoyens investisseurs), contribue aux bénéfices très importants apportés cette année par les énergies renouvelables au budget de l'État.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) annonce dans sa lettre d'information de juillet 2022 que la filière éolienne rapporte 7,8 Mds€ au budget de l'État car son prix d'achat est très inférieur aux prix de marchés actuels.

La délibération du 13/7/22 publiée par la CRE met ainsi en lumière l'apport des énergies renouvelables aux finances publiques dans le contexte actuel de crise énergétique et, plus généralement, dès lors que les prix de gros de l'énergie sont élevés. Cela renforce la nécessité d'accélérer le développement des énergies renouvelables, par ailleurs indispensables pour renforcer la sécurité d'approvisionnement et atteindre les objectifs de neutralité carbone.

Allier la recherche de sobriété énergétique à celle du développement massif des ENR sont les 2 priorités principales.

Plutôt que de miser sur une pseudo relance du nucléaire comme nous propose le gouvernement que vous soutenez...

Le nucléaire que le gouvernement continue à défendre est trop risqué, trop vieux, trop cher, trop lent face au besoin de transition énergétique et aux risques qui nous font face.

A l'heure de Zaporija qui démontre la fragilité du nucléaire en zone de conflit armé et qui menace des millions de vie en Europe,

A l'heure d'un arrêt historique de 32 vieux réacteurs nucléaires sur 56 du parc français susceptible d'entraîner des coupures de courant en plein hiver,

A l'heure des alertes de plus en plus inquiétantes sur l'incompatibilité entre réchauffement climatique et refroidissement des centrales,

il me semble, Madame, que votre question est un brin en décalage avec les vrais sujets et les vrais débats qui doivent occuper les responsables politiques que nous sommes.

Je vous remercie.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Alain Carignon

GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Question orale

Monsieur le Maire,

Ce Conseil Municipal de rentrée est désespérément vide, empli de délibérations techniques qui ne répondent à aucun des défis sociaux, climatiques, sécuritaires, financiers ou économiques qui se posent à la ville.

Excepté une énième délibération fleuve inopérante sur la jeunesse, et l'organisation de l'arrivée massive de migrants au centre-ville, l'ordre du jour ne comporte rien qui réponde aux attentes des Grenoblois.

Pourtant, le CNRS a révélé que Grenoble est devenue la première ville de France hors Paris pour les îlots de chaleur, dont la cause est la multiplication des projets d'urbanisation que vous menez à marche forcée. Notre ville compte seulement 14m² d'espaces verts par habitant, contre 31m² en moyenne pour les villes de la même strate. Et malgré cette situation catastrophique, dans une cuvette plus sensible encore que les autres à l'aggravation des canicules, vous poursuivez votre politique de bétonisation en refusant de sanctuariser les jardins privés existants et en amputant même des parcs publics.

Sur tous ces points, vous êtes désormais de plus en plus démenti par les observateurs. Alors que votre comm' indécente sur la plantation d'arbrisseaux avait pour objet de cacher l'abattage massif de sujets anciens, le célèbre botaniste Francis Hallé a expliqué sur France Inter que c'est une arnaque car pour la photosynthèse, le captage de CO₂, c'est le nombre de feuilles et la taille des racines qui comptent. Il faudrait planter des centaines de jeunes arbres pour compenser un ancien. On comprend pourquoi vous avez refusé la proposition que portait Nicolas

Pinel, à savoir que la valeur écologique de chaque arbre abattu soit établie pour qu'on connaisse sa valeur de remplacement.

Les 19 marronniers de la place Victor Hugo, les cerisiers du Japon de la place de la gare, les arbres du square Silvestri, les jardins et les arbres sacrifiés cours de la Libération, à l'Île verte, partout dans la ville ne sont pas remplacés. C'est une arnaque.

Fake encore que vos annonces sur la présence abondante de l'eau dans la ville alors que 70% des fontaines ne fonctionnent pas, où deux piscines ont été fermées, où le lac de la Villeneuve n'a pas été rempli avant mi-juillet.

Fakes contradictoires entre les affirmations de votre si dévoué Adjoint Vincent Fristot qui expliquait au Conseil Municipal que *“la nappe phréatique à Grenoble est très importante. Il y a obligation pour EDF de prélever plusieurs millions de mètres cubes d'eau par an pour faire baisser le niveau trop élevé de la nappe. On est une ville sur l'eau...”* pendant que vous expliquiez aux grenoblois que vous ne pouviez plus entretenir la verdure des jardins publics, faire fonctionner les fontaines. Où est la vérité ? Quand la dites vous ?

Fake cruellement relevée par RTL, Europe 1, BFM à propos de vos annonces à la France selon lesquelles à Grenoble, le menu végétarien était désormais le menu standard des enfants grenoblois, alors que 94 % des parents choisissaient un menu équilibré.

Fake démentie par “France Info” et “Libération” pour lesquels “non, décidément Grenoble n'est pas alimentée à 100% par des énergies renouvelables”, il était faux de l'affirmer, relevant tous les “formulations trompeuses” pour le faire croire, qui sont votre spécialité pour essayer d'enfumer le gogo.

Fake démentie par « Libération » que l'affirmation selon laquelle aucun t-shirt fabriqué au Bangladesh n'a été vendu ou distribué aux journées d'été des Verts à Grenoble. Oui, c'était vrai et celui qui parle sans cesse de circuits courts, qui explique que *“la moitié de nos émissions de gaz à*

effet de serre, c'est des produits importés”, a laissé faire et a ensuite distribué des sacs fabriqués en Inde pour accueillir les nouveaux arrivants à Grenoble. Une véritable pantalonnade.

Où que l'on se tourne, on rencontre cette imposture :

- avec le logement, dont vous vous dites préoccupé alors qu'en même temps vous voulez vendre les actions de « Grenoble-Habitat » à un opérateur privé,
- avec l'accueil sans limites des migrants alors que Grenoble compte déjà 15 bidonvilles, des campements de la honte comme au parc de l'Alliance, l'occupation de l'école Jean Macé par ceux qui vous concurrencent à l'extrême gauche dans l'exploitation de la misère, contre lesquels vous portez plainte tout en les soutenant,
- avec l'affirmation sans cesse répétée de la « participation citoyenne », alors que vous étouffez tout ce qui ne relève pas de votre stricte idéologie comme on le voit avec le Comité de Liaison des Unions de Quartiers que vous assassinez en même temps que vous sacrifiez brutalement un emploi. Quand on constate comment vous traitez les habitants de l'avenue de Washington, qui réclament depuis deux ans de pouvoir discuter simplement de comment ils pourraient vivre à côté d'un stade avec des dizaines de places de stationnement supprimées, on comprend que « participation citoyenne » à Grenoble est un fake avéré.

Fake également que votre attention aux enfants et à la jeunesse, qui ont été totalement livrés à eux-mêmes cet été en particulier dans les quartiers politiques de la ville. La baisse des moyens à l'égard de toutes les structures d'éducation populaire, l'absence de toute initiative municipale pour encadrer ces enfants et ces adolescents est une vraie catastrophe humaine. Jamais de mémoire de Grenoblois la ville aura été aussi absente socialement.

Enfin comment ne pas relever le mépris que vous continuez d'afficher à l'égard des victimes de la délinquance grenobloise après cet été meurtrier : 9 fusillades sur fond de règlements de compte liés au trafic de drogue, deux personnes condamnées suite à la saisine de grosses quantités de drogue dans des logements sociaux gérés par ACTIS, présidé par l'ex première adjointe désormais Députée NUPES Elisa

Martin, l'épicerie de Championnet attaquée par des bandes qui sortent de la piscine Jean Bron, une femme agressée, une multiplication des rixes, agressions, vols, dégradations, rodéos, affichage indécent de grosses cylindrées dans les HLM, incendies de voitures... Vous avez les moyens d'agir et vous vous y refusez .

Ce triste été s'est enfin achevé par la révélation de la date de votre procès en correctionnelle qui se tiendra donc dans une semaine, les 26 et 27 septembre prochains, à Valence.

Vous comparez en correctionnelle car vous êtes soupçonné de favoritisme dans le cadre de l'attribution de deux marchés de la fête des tuiles, d'un montant total d'environ 300 000 euros, à une association qui a activement participé à votre campagne municipale de 2014 puisqu'elle a facturé des collages d'affiches à votre compte de campagne. Des photos attestent que vous étiez présent et en campagne à ses côtés dans ses locaux alors que vous avez prétendu ne pas la connaître.

Cette attribution s'est faite sans appel d'offres, sans publicité ni mise en concurrence. Le service des marchés publics de la ville a refusé par écrit de valider ces marchés : vous ne pouvez donc pas vous défausser sur les agents de la ville comme vous l'avez tenté.

La Cour des comptes, dans son rapport datant de 2018, a également relevé "une tentative d'effacement de dates". Nous vous avons interrogé à propos de cette accusation très grave de faux en écriture publique pour savoir si vous aviez diligenté une enquête pour découvrir le ou les auteurs de ces faits. Vous n'avez pas daigné répondre.

Le 26 septembre 2020, la majorité municipale a refusé que ce soit des élus de l'opposition qui soient partie civile dans l'affaire de la fête des tuiles, et a désigné un élu proche de vous, Vincent Fristot, pour représenter la ville et défendre ses intérêts.

Nous vous avons alors exprimé notre crainte que, compte-tenu de son parcours d'élus depuis 1995 dans le système Avrillier, de sa proximité avec vous, Vincent Fristot ne soit pas pleinement mobilisé pour défendre

la ville, les Grenoblois, les contribuables potentiellement lésés, qu'il est supposé représenter dans cette affaire...

Le Groupe d'Opposition a sollicité plusieurs fois Monsieur Vincent Fristot pour qu'il rende compte de ses décisions dans ce dossier au Conseil Municipal. Notamment des raisons qui l'ont amené à faire droit à votre demande de report du procès, initialement prévu au premier semestre.

Nous vous avons également sollicité, Monsieur le Maire, pour que vous obteniez de Monsieur Fristot qu'il rende compte des dispositions qu'il a fait prendre à son avocat afin que les intérêts du contribuable Grenoblois soient défendus. En vain.

A la veille du procès, nous n'avons reçu aucune réponse, ni de Monsieur Fristot, ni de vous, et ce point ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

En conséquence, notre Groupe d'Opposition a demandé à Maître Thierry Aldeguer, avocat au barreau de Grenoble, de se porter partie civile à l'audience du tribunal le 26 septembre prochain.

Il s'agit pour nous d'empêcher un procès inéquitable, car avec la désignation de l'un de vos Adjoints, très proche de vous, comme représentant de la partie civile, le risque est que vous bénéficiiez en fait d'un second avocat en défense. Le contribuable se trouverait ainsi lésé deux fois : par votre décision de consentir des marchés sans appel d'offres à une association qui avait facturé des collages d'affiches lors de votre campagne électorale, et par le financement de deux avocats pour vous défendre.

J'en viens donc enfin à notre question, Monsieur le Maire, qui est très simple : pourquoi, malgré nos nombreuses demandes, vous-même ou monsieur Vincent Fristot avez-vous refusé de rendre compte au conseil municipal et aux Grenoblois des actions engagées pour représenter la ville partie civile dans le cadre de votre procès ?

Conseil Municipal du 19 septembre 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. CARIGNON
pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du
Centre

Comme d'habitude, Monsieur Carignon, vous utiliser cette question orale pour faire votre tribune politique et propager votre vérité faite de raccourcis, de fake news et de cas particuliers.

Est-il encore la peine de répondre à vos affirmations sur les marronniers de la place Victor Hugo, le fonctionnement des fontaines, les menus végétariens, la production d'énergie renouvelable de GeG, etc, etc...

Venons-en à votre question : qu'en est-il de la défense de la ville dans le cadre du procès portant sur les 2 premières éditions de la Fête des Tuiles 2015-2016 ?

Comme vous le savez, je me suis déporté de ce dossier. Ainsi je laisse la parole à V Fristot.

[Vincent Fristot]

Sur ce dossier, je peux confirmer que la ville se constitue partie civile conformément à la délibération 93 adoptée par notre assemblée du conseil municipal du 28 septembre 2020. La Ville a missionné un avocat qui la représentera à l'audience.

Conformément à la procédure, la ville se constituera partie civile à l'audience et se réserve la possibilité de demander des dommages et intérêts pour préjudice moral d'atteinte à son image.

A ce stade, il n'y a pas plus à en dire avant l'audience publique.



Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Question orale présentée par Olivier SIX

Conseiller Municipal de Grenoble

Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

Je vous avez déjà posé une question orale au sujet de des problématiques de prix et de pénurie d'énergie à l'occasion du Conseil municipal du 28 mars 2022,

La hausse des prix de l'énergie, de l'électricité et gaz ainsi que les perspectives de pénurie et de rationnement pour cet hiver rendent cette question cruciale pour tous les Français et me conduisent à vous réinterroger à nouveau

La hausse des prix de l'électricité, des carburants et du gaz frappe les collectivités avec souvent une explosion de ce poste de dépense. De plus, les collectivités sont des consommateurs importants d'énergie et leur contribution à l'effort de sobriété pour passer les pics de cet hiver sera cruciale.

Beaucoup s'organisent pour tenter de réduire leur consommation et les coûts de la facture énergétique en mettant en œuvre des solutions pour y répondre.

Sur cette question qui remplit plus que jamais l'actualité, que fait la Ville de Grenoble ?

Au moment où nous vous adressons cette question orale, jeudi 15 septembre, vous n'avez à notre connaissance pas communiqué sur ce que vous envisagez de faire.

Nous vous demandons donc de nous indiquer les mesures que vous avez décidé d'engager rapidement afin de répondre à l'appel à la sobriété énergétique qui s'impose à tous.

Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie, même atténuée par le bouclier tarifaire, touchera fortement les particuliers et notamment les plus modestes.

Nous demandons donc nous indiquer les mesures que vous comptez mettre en œuvre en direction des Grenoblois concernés.

Enfin, il faut se féliciter qu'un grand nombre de foyers utilisent pour se chauffer le réseau de chaleur de la Compagnie de Chauffage.

Celui-ci se développe depuis 60 ans et augmente constamment la part d'énergies renouvelables et de récupération de son mix énergétique : celles-ci représentaient en 2021 77.3 % du mix énergétique. L'objectif est d'atteindre 85 % d'énergies vertes en 2022 et 100 % en 2033.

Grace à ce mix énergétique vertueux l'impact sur les factures devrait être atténué mais nous vous remercions de nous indiquer les éléments dont vous disposez permettant de nous rassurer sur les évolutions même minimales des tarifs de l'énergie facturée par la CCIAG.

Nous vous remercions également de nous donner les éléments en votre possession concernant les évolutions tarifaires de GEG.

Enfin, je vous avais demandé lors de ma précédente question orale d'instaurer un suivi régulier de la situation par la mise en place d'une commission dédiée rassemblant toutes les sensibilités du conseil municipal. Je vous renouvelle ce soir ma demande.

Conseil Municipal du 19 septembre 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. SIX
pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance.

Monsieur le Conseiller municipal

Je vous remercie pour votre question constructive et dans la lignée des questions que vous m'avez précédemment posées, au conseil de Novembre dernier sur les consommations de la flotte de véhicule, et au conseil de mars s'agissant de l'impact de la guerre en Ukraine sur nos consommations et abonnements.

Vous mettez en effet l'accent sur sans doute LE sujet central de la période à venir.

- Central en termes de consommation énergétique, d'émission de gaz à effet de serre, de préservation du climat.
- Central en termes de protection du pouvoir d'achat des ménages,
- Central pour notre économie, nos artisans, nos commerçants, nos entreprises qui vont toutes et tous être impactés par la hausse du coût de l'énergie.
- Central aussi pour la gestion des collectivités qui sont mobilisées pour réduire la facture pour les finances municipales mais aussi les émissions et pollutions liées à ces consommations.

Concernant les mesures mises en place par la ville de Grenoble, celles-ci sont encore à l'étude, nous les annoncerons prochainement publiquement aux grenoblois. Je peux d'ores et déjà vous dire que nous nous basons sur 3 piliers :

- **1^{er} pilier, l'accélération des politiques de sobriété.** La ville est en pointe à ce sujet. Nous avons été dans les toutes premières collectivités labellisée Citergie Gold par l'ADEME. Nous sommes à 60% alimentés par les ENR contre 20% en 2014. Nous avons depuis 2005 réduit de 33% environ les consommations des bâtiments, de l'éclairage public et du parc de véhicules de la Ville. Toutes les directions de la ville vont donc être mises à contribution pour renforcer encore la baisse des consommations municipales. Un paquet de mesures sera annoncé prochainement, sur nos équipements sportifs, d'accueil du public, sur les bureaux et locaux

des agents. sur l'éclairage public aussi etc. Partout l'enjeu est de limiter les consommations et de lutter contre le gaspillage, d'éviter l'explosion des factures. Car nous savons que quoi qu'il arrive notre facture énergétique va augmenter. L'enjeu est de limiter au maximum cette hausse par une réduction de la demande.

- **2nd pilier, la solidarité et l'entraide.** Nous avons devant nous une situation extrêmement complexe, mêlant des fluctuations de prix que nous ne maîtrisons pas toutes, des secteurs plus ou moins impactés. Surtout les ménages seront très distinctement touchés par la crise du fait en fonction de leurs ressources et de leurs revenus notamment. Les ménages modestes, les petites entreprises seront en première ligne. Face à cela nous devons prévoir, comme nous l'avons fait pendant le Covid, des mécanismes de solidarité, autour de la précarité énergétique, de la mutualisation des ressources énergétiques disponibles en cas de coupures, de solidarités de voisinage etc.
- **3^{ème} pilier, la démocratie et le lien avec les citoyens.** Nous nous dirigeons tout droit vers une nouvelle situation de crise au long court gérée depuis le bunker Jupitérien. Ici à Grenoble une fois encore la solution sera travaillée de manière collective. Bien sûr avec une information des citoyens régulière et transparente. Nous associerons aussi dans cette nouvelle crise directement les habitantes. Les modalités seront annoncées prochainement.

Concernant maintenant les hausses tarifaires, vous avez raison nous avons la chance, en tout cas nous avons eu le nez et la vision, ici à Grenoble, de développer massivement notre réseau de chaleur urbain avec la CCIAG, largement alimenté par les énergies renouvelables ou de récupération. Il en résulte que les ménages et entreprises raccordées à ce réseau de chaleur, sont moins impactés par les fluctuations de prix liées à la guerre en Ukraine.

Moins impactés mais ils le sont néanmoins car les ENR ne représente pas encore 100%, c'est l'objectif en 2033, mais plutôt aujourd'hui près de 80% du mix énergétique de la CCIAG. Le fioul, le gaz, le charbon représentent encore près de 20% des approvisionnements. Or sur ces deux derniers postes, l'augmentation entre Sept 21 et sept 22 est d'environ...180%. Ainsi même si ces énergies fossiles sont très minoritaires, elles ont tout de même un effet sur les factures.

Ainsi le prix de vente moyen en € par MWh a dans ces conditions

augmenté de 33,7 %.

En avril 2022, afin de limiter la hausse tarifaire pour les usagers du résidentiel, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire avec le gel du tarif gaz. Cette aide est répercutée pour les abonnés du service de chauffage urbain. Elle a été calculée par abonné résidentiel en fonction de leur consommation pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2021 et le 28 février 2022 et s'élève à 2,20 € par MWh consommé.

En outre les produits exceptionnels des activités de production électrique de la CCIAG vont être partiellement redistribués en novembre aux usagers. Cette remise d'environ 5 € par MWh consommés s'ajoutera aux 2,2 € du bouclier tarifaire.

Ces deux mesures permettent ainsi de limiter l'augmentation du coût du MWh à environ 24%.

Au total sur 12 mois glissants, le budget ménage annuel qui comprend les MWh consommés et les abonnements forfaitaires, pour un logement type, sera en augmentation en passant de 725,45 €TTC à 843,85 €/TTC soit + 16,3% entre septembre 21 et septembre 22.

Ces chiffres ne présagent évidemment pas des mois à venir mais ils montrent l'effet bouclier que permet notre réseau local vis-à-vis des hausses tarifaires, qui sont principalement cantonnées à des énergies fossiles minoritaires dans le bouquet de la CCIAG. Nous suivrons avec attention la suite de ces évolutions.

S'agissant des évolutions tarifaires de GEG, les tarifs de gaz aux clients particuliers sont bloqués depuis le mois d'octobre 2021, les tarifs d'électricité aux clients particuliers ont augmenté de 4% le 1^{er} février 2021. Ces deux tarifs, électricité et gaz, augmenteront de 15% début 2023, de manière identique aux tarifs nationaux.

Dans quelques années, avec l'amortissement de ses investissements hydrauliques, éoliens et photovoltaïques, il est envisagé que GEG bénéficie de son parc de production ENR pour alimenter ses activités de fournitures à des prix plus compétitifs que ceux du marché de gros actuels.

En complément des enjeux tarifaires, GEG continue de conduire une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique :

- Accueil physique et conseil apportés aux clients en difficulté, service très apprécié des Grenoblois, on l'a vu notamment pendant la crise Covid
- Travail de proximité avec le CCAS, avec une assistante sociale qui est présente plusieurs fois par mois dans l'agence GEG
- Conseil en économies d'énergie, du premier niveau (800/an) jusqu'au diagnostic socio-technique en partenariat avec l'association Ulisse Energie (200/an)
- Contribution au Fonds de Solidarité Logement du CD38 (60 kEUR/an) et des CCAS des communes qu'elle dessert, dont celui de Grenoble (60 kEUR/an)

Bien entendu, ce haut niveau d'accompagnement des clients en précarité a d'autant plus vocation à être poursuivi dans ce contexte de crise énergétique.

Voilà les informations que je peux, à l'instant T vous apporter Monsieur le Conseiller municipal.

S'agissant de votre demande d'être régulièrement informé je vous ai proposé en mars de faire un point 2 fois par an sur ce sujet en marge de la commission résilience, le temps que durera cette crise énergétique. Je demande donc aux services concernés d'organiser lors de la prochaine commission un point d'étape sur le sujet.

Je vous remercie

Conseil municipal de Grenoble du 19 septembre 2022
Question orale déposée par le Groupe de élus
« Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »

Monsieur le Maire,

La semaine dernière, le Gouvernement a actualisé ses prévisions sur un certain nombre de données macroéconomiques pour les prochains mois. Et force est de constater que le tableau est peu réjouissant, pour ne pas dire inquiétant.

Ma question portera donc sur la manière dont la Ville et son CCAS anticipent, dans le cadre de la préparation budgétaire, les nécessaires adaptations de nos finances et politiques publiques à ce nouvel état de fait, que ce soit pour eux-mêmes mais aussi et surtout pour les Grenobloises et les Grenoblois.

A quoi devons-nous et devons-nous faire face ?

- *Ralentissement de la croissance*

Si elle devrait être supérieure à 2,5% en 2022, avec un réajustement post crise COVID, elle ne sera que d'1% l'an prochain, contre 1,4 jusque-là attendus.

- *Hausse de l'inflation*

Elle va atteindre 5,3% en 2022 et a été revue à la hausse pour 2023 à 4,2% contre 3,2 anticipés.

- *Hausse des prix de l'énergie et des fluides*

La FNCCR estime un surcoût pour les collectivités locales de 11 milliards d'euros

- *Hausse des prix alimentaires*

Alors que cela impacte directement nos services de restauration scolaire, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 7,1% en juillet 2022 par rapport à juillet 2023.

- *Diminution des marges de manœuvre des collectivités locales*

Avec la revalorisation du point d'indice de 3,5% (ce qui est une bonne nouvelle pour nos agents et agentes, même si on peut regretter qu'elle soit inférieure à l'inflation constatée) et la suppression sur deux ans de la CVAE (4 milliards en 2023 et 4 milliards en 2024), les collectivités locales vont être confrontées à un vrai « effet ciseau ». Et cela sera encore aggravé par la remontée des taux d'intérêt, qui va renchérir le recours à l'emprunt.

Si notre collectivité va, sans nul doute, être impactée par cette situation, nos concitoyennes et concitoyens vont eux aussi connaître de sévères difficultés avec un pouvoir d'achat en berne et des hausses d'ores et déjà actées pour l'an prochain des coûts de l'énergie, du logement et de l'alimentation (qui sont déjà les principaux postes de dépense des ménages).

Alors, puisque comme le dit le célèbre adage « *Gouverner, c'est prévoir* », pouvez-vous nous dire comment la Ville et le CCAS anticipent leurs réponses en matière de politiques publiques et de gestion budgétaire ?

Autrement dit :

- Avez-vous procédé à une analyse de l'impact sur nos finances municipales des éléments que je citais précédemment ?
- Est-il prévu des économies budgétaires ? Et si oui, lesquelles, sur quels postes et de quelle ampleur ?
- Envisagez-vous, comme le voudrait une rumeur de plus en plus insistante, de procéder à une augmentation des impôts locaux, alors même que notre priorité devrait être de protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens ?
- Comment entendez-vous maintenir un niveau d'investissement suffisant pour maintenir l'activité sur notre territoire et faire avancer les projets indispensables ?
- Quelles politiques publiques le CCAS entend-il mener pour protéger les Grenobloises et les Grenoblois les plus fragiles des effets cumulés de la crise ukrainienne, du renchérissement du coût de la vie, d'une inflation galopante et de salaires qui ne suivent pas réellement la même voie ?
- Enfin, Monsieur le Maire, votre nouvel Adjoint aux finances a-t-il prévu, à l'instar des « Dialogues de Bercy » en vue du PLF2023 de mener un travail partenarial avec l'ensemble des Groupes du Conseil municipal pour préparer le DOB et le BP2023 ? En tout état de cause, en ce qui concerne notre Groupe, nous y sommes prêts !

Merci Monsieur le Maire !

Conseil Municipal du 19 septembre 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. GENTIL
pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Monsieur le conseiller municipal,

L'énoncé de votre question met bien en lumière la difficile équation à laquelle les communes et plus largement les collectivités locales devront répondre lors de la construction de leur budget 2023.

A moins d'une semaine de la présentation du projet de loi de finances pour 2023 en conseil des ministres, nous avons du mal à savoir où nous allons vraiment : redressement des comptes publics, modalités de compensation de la CVAE, compensation des conséquences de l'inflation, compensation de l'augmentation du point d'indice, évolution de la DGF, aide pour faire face à l'explosion du coût de l'énergie pour les collectivités... Le budget 2023 recèle encore de nombreuses inconnues essentielles dans la construction de notre budget municipal.

Pour la ville de Grenoble, l'évolution du point d'indice, la revalorisation des grilles indiciaires et du SMIC ainsi que le glissement Vieillesse Technicité, représentent à eux seuls 5 M€ en année pleine, auxquels s'ajoutera nécessairement une revalorisation du régime indemnitaire dont les montants n'ont pas évolué depuis 2018 et qui constitue une mesure nécessaire pour répondre aux enjeux de pouvoir d'achat, notamment pour nos agents de catégorie C, mais également un facteur d'attractivité dans le cadre de nos recrutements au regard des montants pratiqués par les autres collectivités avec lesquelles nous sommes inévitablement en "concurrence"

Concernant les impacts du coût de l'énergie, la Ville et son CCAS ont évalué les impacts de la situation nouvelle pour préparer leur budget 2023. La hausse globale serait d'environ 7 Millions d'€ sur le BP 2023.

L'essentiel des augmentations provient du poste « électricité ». (+6,7 Millions d'€, 9,9 millions d'€ au total). La prévision a été établie avec des cours de 500 €TTC/MWh. Mais il faut être très prudent puisque le marché est très volatile et nous n'avons pas encore consulté ni notifié pour 2023 : les cours sont montés à 1000 €/MWh la semaine passée puis descendus à 500 € vendredi puis remontés à nouveau.

La Ville et son CCAS ont d'ores et déjà prévu d'amplifier significativement les mesures d'économie d'énergie déjà en place depuis longtemps. La commission ressources est le lieu d'échange et de débat à propos de la préparation du BP2023 avec tous les élus du conseil municipal.

Après avoir fait le choix de la politique du « quoi qu'il en coûte » pendant la crise sanitaire, c'est maintenant le « bouclier tarifaire » (dont le coût devrait représenter 16 milliards) qui vient soulager l'augmentation de la hausse du coût de l'énergie de l'ensemble des français. Si on a pu regretter que le « quoi qu'il en coûte » n'ait pas servi à transformer notre économie, déversant des milliards d'aides publiques sans conditionnalités, autant aux entreprises du CAC 40 qu'aux TPE, on peut aujourd'hui regretter que le bouclier tarifaire ne soit pas une mesure ciblée, avec une subvention directe à l'utilisation de carburants fossiles, y compris pour les plus aisés.

Mais vous le savez, les collectivités locales ne doivent pas seulement faire face à la hausse de leurs dépenses pour les raisons que vous avez exposées. Elles ne sont pas que gestionnaires. Elles se doivent aussi d'être un moteur de transformation des territoires. Par leurs investissements, elles doivent transformer la ville pour réduire sa consommation d'énergie, pour l'adapter au dérèglement climatique, pour réduire les inégalités en agissant sur l'alimentation, la mobilité, l'énergie, la préservation de la ressource en eau, la qualité de l'air, le logement, la non artificialisation des sols...

Or si tous les moyens des collectivités sont consacrés à maintenir les services publics, ce qui, en soit, sera déjà une mesure sociale forte, elles ne pourront pas financer la transition nécessaire. Vagues de chaleur cet été, pénurie d'énergie aujourd'hui... nos villes doivent s'adapter, se transformer, agir pour un avenir désirable. Pour cela il nous faut en parallèle massifier les investissements au service des transitions. Si la maîtrise des dépenses publiques est aussi la préoccupation des élus locaux, elle ne saurait entraver 70% de la capacité d'investissement public de notre pays.

Or, le ministre de l'Économie a déclaré que le Gouvernement aurait pour ligne rouge de « n'augmenter ni les impôts ni la dette ». Le président de la République, s'est engagé à ramener le déficit sous la barre des 3% d'ici 2027 et laisse entendre que les collectivités pourraient être une nouvelle fois amenées à devoir réaliser 10 milliards d'euros d'économies sur cinq ans.

Les collectivités ont déjà participé à plus du tiers de la réduction des dépenses publiques prévues alors qu'elles ne pèsent que 19,6 % de leur total. Et l'Etat n'a fait que 50 % des économies prévues entre 2015 et 2017, tandis que les collectivités ont rempli 97 % du contrat.

Si les dotations de l'état aux collectivités restaient stables, cela représenterait donc 10 mds d'économie en euros constants à réaliser soit quasiment autant que les 11 Mds exigés des collectivités par F Hollande en 2015.

Au contraire, ce ne sont pas 10 milliards en moins mais bien 10 milliards de plus dont les collectivités ont besoin :

- pour faire face à la hausse du prix de l'énergie et des matières premières,
- pour reconnaître, valoriser et former les personnels qui œuvrent chaque jour pour assurer la prévention, l'animation, l'accompagnement, le soin, le lien social, le cadre de vie, ... en bref, le service public local
- pour lutter contre les pauvretés et les précarités
- pour massifier les investissements pour le climat alors que le prix des matières premières explose : isoler les bâtiments, changer de source de chaleur , végétaliser, débitumiser, transformer les mobilités, ...

Tant que nous n'aurons pas connaissance des moyens financiers que l'Etat mettra à disposition des collectivités ou au contraire leur retirera, je ne pourrais répondre à vos questions qu'avec des hypothèses et des suppositions... Cette situation est extrêmement inconfortable pour nous tous. Je porte au niveau national ces enjeux, notamment en tant que Vice-Président de France Urbaine afin de pousser le gouvernement ce flou et à s'engager vers un soutien affirmé aux transitions menées par les collectivités.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 19 septembre 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 13 septembre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Laure MASSON - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 20H17 à 22H14
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 21H05 à 22H14
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Antoine BACK de 21H56 à 22H14
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 17H35 à 22H14
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 19H20 à 22H14
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 20H20 à 22H14
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H09 à 22h14
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H09 à 17H20
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H09 à 22h14
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H09 à 22h14
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H09 à 22h14
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H09 à 17H38
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H09 à 22h14
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 18H47 à 22H14
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 21H à 22H14
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 19H10 à 22H14

Absente excusée : Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 15H09 à 16H28 et de 19H23 à 19H40

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Antoine FLECHET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h09

M. Antoine FLECHET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Monsieur le Maire rend un hommage républicain à 2 personnalités récemment décédées :

- tout d'abord à travers une pensée pour la ville jumelle de Oxford et un soutien à celles et ceux endeuillé-e-s suite à la disparition de la reine Elizabeth II.

- puis à Mikhaïl GORBATCHEV, initiateur de la glasnost et de la perestroïka et mettant un terme à 45 années de guerre froide.

Questions orales :

- Question orale du groupe Nouveau Regard présentée par Mme BENSE portant sur Gaz Électricité de Grenoble (GEG) et le fonctionnement de la ville à l'énergie renouvelable.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par M. CARRIGNON portant sur les actions engagées pour représenter la ville partie civile dans le cadre du procès de la fête des Tuiles.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présentée par M. SIX portant sur les mesures prises pour la sobriété énergétique, pour les Grenoblois et la tarification de la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) et Gaz Électricité de Grenoble (GEG).

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par M. GENTIL portant sur les politiques publiques et budgétaires de la Ville et son CCAS.

Réponse de M. le Maire.

DELIBERATION N° 1-(29794) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARRIGNON, M. le Maire, M. PINEL, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARROZ, M. HABFAST, M. BOUTAFA

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(29950) - JEUNESSE - Projet jeunesse 2022-2027.

Intervention(s) : M. le Maire, M. KADA, M. BEN- REDJEB, Mme CHALAS, M. GENTIL, Mme BOER, M. CARIGNON, Mme SPINI, M. PINEL, Mme DESLATTES, Mme ROCHE, Mme CENATIEMPO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet jeunesse 2022-2027.

Délibération : Adoptée

Pour : 45 Grenoble en commun + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

VOEU - « Sauver l'hôpital – Agir maintenant » adressé à Madame Elisabeth BORNE, Premier Ministre –
Proposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance.

Voeu : Repoussé

Pour : 2

Contre : 45 Grenoble en commun + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU N° 76-(30131) - Voeu pour une rénovation thermique de tous les bâtiments vraiment massive et efficace – Proposé par le groupe Grenoble en commun.

Face au défi climatique et énergétique la ville de Grenoble demande :

- à la première Ministre Elisabeth BORNE d'inscrire rapidement à l'ordre du jour du Parlement la proposition de loi citoyenne, portée par Maxime COMBES, Daniel IBANEZ et Françoise VERCHERE, figurant en annexe, intitulée « proposition de loi visant à diminuer la consommation d'énergie pour le bâti » ;

- aux parlementaires d'adopter cette proposition de loi dans les plus brefs délais au regard des enjeux climatiques, sociaux et énergétiques qui nous imposent d'agir sans plus attendre.

Voeu : Adopté

Pour : 48

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU - adressé à monsieur le ministre de l'intérieur demandant des effectifs de police supplémentaires, des financements pour la vidéoprotection ainsi qu'une visite ministérielle – Proposé par le groupe Nouveau Regard.

Voeu : Repoussé

Pour : 2

Contre : 45 Grenoble en commun

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU N° 77-(30132) - Voeu adressé à Mme Elisabeth BORNE, Première Ministre, et relatif à la taxation des superprofits – Proposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Aussi, le Conseil municipal de Grenoble demande à Mme Elisabeth BORNE, Première ministre, de bien vouloir :

- **instaurer un prélèvement exceptionnel sur les superprofits,**
- **affecter les ressources ainsi nouvellement dégagées au financement de la transition écologique et à l'accompagnement des publics les plus vulnérables.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 3-(29600) - ACCES AUX DROITS - Avenant à la convention de partenariat de l'opération collaborative "Programme d'actions partagé sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires de Grenoble Alpes Métropole" 2019-2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et la Maison de l'Image tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(29952) - POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation de la Convention pour la réalisation et le financement des travaux de création d'une issue de secours à la sous-station de chauffage urbain située 100 Galerie de l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention pour la réalisation et le financement des travaux de création d'une issue de secours à la sous-station de chauffage urbain située 100 Galerie de l'Arlequin ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(29397) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Accueil des Demandeurs d'Asile

Intervention(s) : M. GENTIL, Mme BOER, M. CARIGNON, M. JUVEN, M. PINEL, M. BACK, Mme CHALAS, M. CARROZ, M. BEN-REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association Accueil des Demandeurs D'Asile, annexée à la présente délibération au 5 rue de l'ancien champ de mars ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 9-(29904) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association Entraide Pierre Valdo pour une activité de 1er accueil des ménages ukrainiens

Intervention(s) : M. GENTIL, Mme DESLATTES, M. BEN-REDJEB, M. PINEL, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'association Entraide Pierre Valdo, sis 1 rue du vieux Temple, au sein Couvent des Minimes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 10-(29884) - ACTION SOCIALE - Convention de Mise à disposition d'une partie du toit terrasse du bâtiment communal de la ville et du CCAS "Camille Claudel " sis 47 avenue Marcellin Berthelot" à l'Association Canopée urbaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de mise à disposition gratuite d'une partie du toit terrasse du bâtiment Claudel 47 Avenue Marcellin Berthelot annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(29367) - ACTION SOCIALE - Convention d'occupation de locaux entre la Ville de Grenoble et le département de l'Isère pour l'accueil de la PMI (Protection Maternelle Infantile) au sein de la Maison des Habitants Centre-Ville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(29795) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'union de quartier Ile Verte

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. BEN-REDJEB, Mme CHALAS, Mme PANTEL, Mme BENSE, Mme ROCHE, M. PINEL, M. le Maire

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 13 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de mise à disposition gratuite du local sis square Henri Huchon annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 13-(29838) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association JOGA (Jeunesse Olympique de Grenoble Association)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition du local situé 9 place Lionel Terray à l'association JOGA pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(29875) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Palais de l'Université - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Université Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (M. KADA et M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 15-(29828) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Nouvelle déchèterie Jacquard – Approbation de l'avant-projet et avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de valider la phase avant-projet de l'étude de maîtrise d'œuvre et l'enveloppe financière de l'opération de construction de la déchèterie Jacquard pour un montant global de 8 041 157 € TTC ;
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble, ci annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 16-(29774) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°1 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au PV d'affectation des biens immobiliers du CCAS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(29364) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de partenariat entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble - Unité de Recherche Architecture, Environnement et cultures Constructives (ENSAG UR AE&CC) et la ville de Grenoble pour la valorisation scientifique du projet de restauration et réouverture de la tour Perret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention partenariale entre l'ENSAG UR AE&CC et la ville de Grenoble pour le projet de restauration et de valorisation de la tour Perret, ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(29378) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Rivail-J.O. (Washington sud) - Approbation du compte-rendu financier 2021, du bilan et de la trésorerie prévisionnels et des participations de la ville de Grenoble pour 2022.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 7 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) – Ne prend pas part au vote : 1 Avenir Ensemble en Confiance (M. SIX).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2021 et d'autre part l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2021 et ses annexes, ci-annexés ;

- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Rivail-Jeux Olympiques : pour 2022 une participation aux équipements publics de 1 100 772 € HT.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 19-(29380) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet -
Approbation du compte-rendu financier 2021, du bilan et de la trésorerie prévisionnels et des participations de la ville de Grenoble pour 2022.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 20h52 à la demande de M. CARIGNON
Reprise de la séance à 21h05

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2021 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexée ;**
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;**
- d'approuver le compte rendu annuel 2021 ci-annexé ;**
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Châtelet : pour 2021 une participation d'équilibre totale de 860 387 € et une participation aux équipements publics de 2 676 239 € HT ;**
- d'approuver pour 2021 la régularisation des avances déjà perçues pour un montant de - 529 417 € ;**
- d'approuver le versement du solde de participation correspondant à l'écart entre le trop-perçu et la TVA payée par la SAGES, soit 23 769 € en 2022, ce après remise des ouvrages à la Ville.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Avenir Ensemble en Confiance (M. SIX)

DELIBERATION N° 20-(29841) - ENVIRONNEMENT - Adhésion à l'association Futuribles International

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion à l'association Futuribles International pour l'année 2022,
- d'autoriser le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 3 360 € TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 21-(29869) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition d'un logement par la ville de Grenoble à l'association Miléna

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, en annexe, pour la mise à disposition gratuite d'un logement à l'association Solidarité Femmes Miléna,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son.sa représentant.e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(29868) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions de mise à disposition gratuite de locaux en faveur des associations Méda38 et Eclat au 5 rue de l'Ancien Champs de Mars (ex Lycée Jean Jaurès)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 5 rue de l'Ancien Champs de Mars à Grenoble, ci annexée, à l'association Méda38 ;
- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 5 rue de l'Ancien Champs de Mars à Grenoble, ci annexée, à l'association Eclat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 23-(29870) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions relatives à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes pour les actions et expérimentations en santé 2022 : Prévention en santé bucco-dentaire auprès des enfants et Lieux d'écoute et de parole (LEP) et financement de la plateforme d'alerte et de prévention (PAP)

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS 2022 relative au projet "Prévention bucco-dentaire" ci-annexée, permettant le versement par l'ARS à la Ville de Grenoble la somme de 48 700 € ; d'autoriser la Ville à percevoir cette somme ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS 2022 relative au projet « lieux d'écoute et de parole » ci-annexée, permettant le versement par l'ARS à la Ville de Grenoble la somme de 75 000 € ; d'autoriser la Ville à percevoir cette somme ;**
- **d'autoriser la Ville à percevoir la somme de 15 000 € au titre du financement de la Plateforme d'Alerte et de Prévention (PAP).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(29876) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les statuts de Grenoble-Alpes Métropole tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 25-(29639) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL ALEC - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **après avoir pris connaissance du rapport écrit du représentant de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL ALEC pour l'exercice 2021 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 26-(29640) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Rapport de situation 2021 de la SPL Efficacité énergétique (SPL OSER).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique pour l'exercice 2021, joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Ne prend pas part au vote : 1 Nouveau Regard (Mme CHALAS)

DELIBERATION N° 27-(30032) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SPL Sages.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. le Maire

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 - Contre : 42 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance – Ne prennent pas part au vote : 4 Grenoble en commun (Mme BELAIR, M. JUVEN, Mme PANTEL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SPL Sages pour permettre l'exercice d'un intérim sur les fonctions de Directeur Général ;

- d'autoriser les représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la SPL Sages à voter en faveur de la modification de l'exercice de la Direction Générale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

Ne prennent pas part au vote : 3 Grenoble en commun (Mme BELAIR, M. JUVEN, Mme PANTEL)

DELIBERATION N° 28-(30031) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM Innovia.

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 - Contre : 38 Grenoble en commun + 2 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) – Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble en commun (M. CLOUAIRE, M. JUVEN, M. BERTRAND, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme PETERS, Mme TAVEL) + 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM Innovia pour permettre l'exercice d'un intérim sur les fonctions de Directeur Général ;**
- **d'autoriser les représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la SEM Innovia à voter en faveur de la modification de l'exercice de la Direction Générale ;**
- **d'autoriser Monsieur Pascal CLOUAIRE à percevoir une indemnité mensuelle de 500 Euros nets, correspondant à la rémunération de ses fonctions de Président, sans indemnité complémentaire pour ses fonctions de Directeur Général.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble en commun (M. CLOUAIRE, M. JUVEN, M. BERTRAND, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme PETERS, Mme TAVEL) + 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

DELIBERATION N° 29-(29716) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2021.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BEN-REDJEB, M. GENTIL, M. Le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat pour l'exercice 2021.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre
Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance**

DELIBERATION N° 30-(29467) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2020/2021 (du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021).

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2020/2021 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 31-(29650) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML GEG - Modification des statuts : inscription de la raison d'être de la société dans son objet social.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la SEM GEG consistant à compléter l'article 2 « Objet » par l'ajout d'une raison d'être, telle que mentionnée ci-dessus ;
- d'autoriser le représentant de la ville de Grenoble à approuver la modification de statuts précitée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui examinera cette proposition.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 32-(29649) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML GEG - Autorisations de prises de participations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG dans la Sem Saône et Loire Energies Renouvelables à hauteur de 8.3% du capital ;
- d'autoriser la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG à hauteur de 40% dans la SAS portant le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Le Puley ;

- d'autoriser la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG à hauteur de 40% dans la SAS portant le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Sassangy ;
- d'autoriser l'achat de parts sociales de la SAS Forces motrices de la basse Drance à hauteur de 49% du capital.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 33-(29781) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Résiliences

| | |
|---|-----------|
| ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ENSAG) | 12 000,00 |
|---|-----------|

| | |
|---------------|-----------|
| TOTAL ARTICLE | 12 000,00 |
|---------------|-----------|

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

| | |
|---|-----------|
| AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD) | 20 000,00 |
| LE FOURNIL | 2 000,00 |
| MAISON LATINA | 2 300,00 |
| AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE | 18 000,00 |
| BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE | 20 968,00 |
| ECHIQUIER GRENOBLOIS | 500,00 |
| ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 | 2 125,00 |
| GRENOBLE ROLLER | 3 600,00 |
| GUC ATHLETISME | 4 600,00 |
| LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS | 6 000,00 |
| OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS | 6 000,00 |
| ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS | 500,00 |
| SPORT DANS LA VILLE | 15 000,00 |
| TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD | 7 757,00 |

| | |
|--|-----------------|
| LA SOUPAPE | 12 000,00 |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38 | 10 400,00 |
| LOISIRS PLURIEL PORTE DES ALPES | 5 000,00 |
| FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE | 2 000,00 |
| Commission Résiliences | |
| DISPEN'SAIRE PSY LES PSYS DU COEUR | 500,00 |
| GEM L'HEUREUX COIN | 5 000,00 |
| LE CAMELEON | 500,00 |
| RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE | 500,00 |
| SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL) | 2 000,00 |
| Commission Solidarités | |
| ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE | 2 500,00 |
| ALERTES | 1 000,00 |
| ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES | 600,00 |
| DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI | 2 835,00 |
| VIVRE AUX VIGNES | 16 000,00 |
| ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES | 500,00 |
| AMICALE DU NID DE L'ISERE | 2 000,00 |
| COMPAGNIE SCALENE | 2 000,00 |
| CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE- ACSI | 600,00 |
| CUISINE SANS FRONTIERES (CSF) | 800,00 |
| DEMO-TIC ASS SCE ASSISTANCE INFORMAT LIBRE | 4 000,00 |
| EMMAUS CONNECT | 4 000,00 |
| ET POURQUOI PAS ? | 1 000,00 |
| INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE ARA- IREPS | 4 000,00 |
| LA CIMADE | 2 500,00 |
| LA SOUPAPE | 1 000,00 |
| LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LDH - SECTION DE GRENOBLE | 1 200,00 |
| MADAME RUETABAGA | 4 000,00 |
| PANGOLIN | 4 000,00 |
| PARENT'AISE | 1 000,00 |
| UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS | 1 400,00 |
| UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET | 2 000,00 |
| TOTAL ARTICLE | 206 185,00 |
| TOTAL BUDGET | 218 185,00 |

NB : la subvention en gras, d'un montant total de 5 000,00 €, correspond à une subvention versée dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, Mme CAPDEPON, M. JUVEN.

DELIBERATION N° 34-(30028) - FINANCES - Garantie d'emprunt : demande de garantie d'un emprunt du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la ville de Grenoble à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% du montant du prêt, soit 3 000 000 €, pour le prêt contracté par le CCAS auprès de la Banque Postale pour le financement de ses investissements 2022. Le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat**
- **qu'au cas où le CCAS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.**
- **que la ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par le CCAS, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant de l'annuité correspondante, à hauteur de la quotité garantie.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le CCAS une convention dont la signature conditionne l'octroi du prêt et précisant les termes de la garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et le CCAS.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 35-(29878) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre de mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**
- **les 20 et 21 septembre 2022 à Bruxelles (Belgique) - Sommet immobilier belge « Inspiring Cities Breathing, living, Working » échange sur les défis auxquels nos villes sont actuellement, confrontées – E. PIOLLE**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(29810) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec la société SAS QUALICONSULT dans le cadre des travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société SAS QUALICONSULT d'un montant de 1 340 € ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 37-(29803) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes entre la ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole - Convention constitutive pour l'achat de papier, d'enveloppes et autres supports divers d'impression.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble, pour l'achat de papier, enveloppes, et autres supports divers d'impression.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(29593) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création et transformation de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la création et la transformation de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique du 13 septembre 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 39-(29826) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement du contrat avec la société Yvelin (prise en charge du paiement des frais de santé.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention avec la société Yvelin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(29872) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide pour la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 1 400 € réparti entre les huit jeunes retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(29873) - EDUCATION - Convention d'habilitation informatique relative à la mise en ligne de données des établissements municipaux d'accueil des enfants référencés sur le site www.monenfant.fr entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'habilitation informatique relative à la mise en ligne de données des établissements municipaux d'accueil des enfants référencés sur le site www.monenfant.fr entre la ville de Grenoble et la caisse d'allocations familiales de l'Isère (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(29355) - EDUCATION - Affectation à l'usage scolaire d'un espace extérieur de l'école Christophe Turc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à affecter à l'usage scolaire l'espace extérieur situé devant l'école Christophe Turc.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(29874) - EDUCATION - Participation financière de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des enfants grenoblois scolarisés en classes ULIS à Seyssinet-Pariset pour l'année scolaire 2020-2021 et Echirolles pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement pour les enfants grenoblois scolarisés dans les classes ULIS entre la ville de Seyssinet-Pariset et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2020-2021 (annexe 1) ainsi que ceux de la convention entre la ville d'Échirolles et la ville de Grenoble (annexe 2) au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(29871) - EDUCATION - Désaffectation d'un logement de fonction instituteur vacant rattaché à l'école élémentaire Bajatière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la désaffectation du parc des logements de fonction instituteurs, le logement du rez-de-chaussée, d'une superficie de 70 m² (4 pièces), situé au 8 Chemin de l'église et rattaché à l'école élémentaire Bajatière.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(29709) - SPORT - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens et l'avenant financier à la convention de partenariat avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants, annexés à la présente délibération (annexe 2) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(29846) - SPORT - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association GUC Athlétisme pour l'organisation de l'évènement "les samedis du jogging".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à intervenir avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des « Samedis du Jogging » ;**
- **de dire que le montant de la subvention de 2 100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2022 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(29888) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public avec l'association FCG Amazones pour l'utilisation d'une loge au Stade Lesdiguières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association FCG Amazones relative à l'utilisation d'une loge dans le stade Lesdiguières, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'association FCG Amazones.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(29814) - SPORT - Complexe de tennis et Halle Alice MILLIAT - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Grenoble Tennis pour la construction de terrains de padel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis, joint en annexe, lequel reprend les dispositions ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(29440) - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives dans le collège Lucie Aubrac - Géants (année scolaire 2022 / 2023).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention avec le collège Lucie Aubrac-Géants pour la mise en place d'actions socio-sportives dans cet établissement pendant l'année scolaire 2022-2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(29751) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Football Club Allobroges ASAFIA - FC2A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à l'association Football Club Allobroges ASAFIA – FC2A ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(29438) - SPORT - Partenariat A.F.P.A - Organisation d'actions socio-sportives avec l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes - Année scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention avec l'A.F.P.A pour la mise en place d'actions socio-sportives pendant l'année scolaire 2022-2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(29457) - MONTAGNE - 24èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions de partenariats, droits de diffusions et grilles tarifaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à verser des droits de diffusion aux réalisateurs.rices et producteurs.rices des films qui seront sélectionnés ;
- d'adopter les modèles de contrats de cession en annexes 4 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats. ;
- d'accepter que la ville de Grenoble puisse doter financièrement le film qui sera choisi par les spectateurs au travers du Prix du Public d'un montant de 2 000 € ;
- d'approuver les conventions ci-jointes en annexe 2 entre la ville de Grenoble et :

La Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, du groupe AESIO des organisations suivantes: Plein Nord Distribution, Au Vieux Campeur, Isère Attractivité, Petzl, la librairie Arthaud Lagoped, Blacksheep, Allibert, Gignoux, Kombuch'Alpes, Masherbrum, Snowplak, Scott, Haibike le Dauphiné Ski Alpinisme, de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, de la Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne l'ANCEF et Grenoble Alpes Métropole.

L'Hotel d'Angleterre, Camp to Camp, le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre FFRP, France Nature Environnement Isère FNE, le Fond d'Aide au Cinéma de Montagne FODACIM, la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes LPO, Mountain Wilderness, Gentiana, Alpes Là, la régie téléphérique Grenoble Bastille, Montagnes et Sciences, et SDSM.

Alpine Mag, France Bleu Isère, Je Communique Local, Groupe Dauphiné Libéré, M TAG, Nivéales Médias et Télé Grenoble.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions susvisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(29456) - MONTAGNE - 24èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une buvette-sandwicherie, de deux buvettes-restauration et de restauration à emporter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de buvette-restauration pendant les Rencontres Ciné Montagne du 08 au 12 novembre 2022 avec :

- L'association Mix' Arts, représentés par Nicolas POIREL moyennant une redevance de 4 000 € HT – 4 800 € TTC.
- Le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble - BGAG, représenté par Laurent DESCHAMPS son vice-président, moyennant une redevance de 4000 € HT - 4800 € TTC ;

- d'approuver la convention d'occupation et d'exploitation relative à des activités de buvette sandwicherie pendant les Rencontres Ciné Montagne du 08 au 12 novembre 2022 avec :

- La Brasserie La Furieuse représentée par Antoine MAULIN moyennant une redevance de 1 500 € HT – 1 800 € TTC.

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de restauration pendant les Rencontres Ciné Montagne du 08 au 12 novembre 2022, avec les sociétés :

- La Société Burger Flip - The Roster on Tour, représentée par Anaïs SAUERBRONN, moyennant une redevance de 500 € HT - 600€ TTC.
- La Société le Triporteur d'Edwige - représenté par Edwige DE PREVAL moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC.
- La Société Momo Mia - représenté par Sriprem GURUNG moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC.
- La Société Croque et Moi représentée par Jérôme RENOUATD moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC.
- La Société Label Rousse représenté par Nathalie BERTONCELLO moyennant une redevance de 500 € HT - 600 € TTC.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- sur l'association Mix' Arts :

Pour : 51 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

- sur le reste de la délibération : adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54-(29746) - MONTAGNE - 24èmes Rencontres Ciné Montagne - Convention avec la ville de Champ-sur-Drac pour la mise à disposition de l'Espace Culturel Navarre pour une séance ciné montagne près de chez vous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du domaine public, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(29860) - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Organisation par Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022 de la Cérémonie de désignation – Conventions d'occupation du domaine municipal – Palais des sports – Buvette, camions/vélos de restauration ambulante.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. le Maire, M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Cérémonie de Désignation – Grenoble Capitale Verte de l'Europe au Palais des sports, le 27 octobre 2022, avec la société LPB Food, représentée par Mme Mathilde DOUCHEZ, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 20,30 euros par mètre linéaire pour la période, soit 81,20 euros pour un stand prévisionnel 4 m linéaires ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Cérémonie de Désignation – Grenoble Capitale Verte de l'Europe au Palais des sports, le 27 octobre 2022, avec la société LE POUCE-POUCE, représentée par M. Florian TOUQUET, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 10,20 euros par mètre linéaire pour la période, soit 40,80 euros pour un stand prévisionnel 4 m linéaires ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Cérémonie de Désignation – Grenoble Capitale Verte de l'Europe au Palais des sports, le 27 octobre 2022, avec la société GUSTAVO, représentée par Mme Alycia HERMANN moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 10,20 euros par mètre linéaire pour la période, soit 40,80 euros pour un stand prévisionnel 4 m linéaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions d'occupation du domaine municipal annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 56-(29867) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Adhésion à l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion, pour un montant de 7000 euros, à l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis pour l'année 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 57-(29747) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Aide Médicale et Développement" un avenant financier d'un montant de 20 000 € pour l'année 2022, dans le cadre du projet de structuration du Pôle de Solidarité Internationale de Grenoble ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(29748) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de coopération décentralisée entre la ville de Kaunas (Lituanie) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Kaunas (Lituanie) et la ville de Grenoble sur les projets cités ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(29745) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et L'Association Le Fournil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Le Fournil un avenant financier d'un montant de 2 000 € pour l'année 2022, dans le cadre de l'accueil des déplacé.e.s d'Ukraine ;
- ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administratrice : Mme DESLATTES.

DELIBERATION N° 60-(29696) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes d'une nouvelle convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice du Collectif Dispel et des associations correspondantes ;
- d'approuver les termes du renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations ABC Danse / L'album compagnie, Compagnie du jour, CREARC/Centre de Création de Recherche et des Cultures et de Poétiques industries ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(29725) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Institut français pour la période 2023-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Institut français pour la période 2023-2025, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(29726) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation du prix de l'Alpe 2022 décerné par l'association Société des écrivains dauphinois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le prix de l'Alpe 2022 d'un montant de 1 500 € décerné par la Société des écrivains dauphinois à Monsieur Gilles MODICA.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(29727) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation du Grand prix de la ville de Grenoble du 45ème Festival du Film Court en plein air décerné par la Cinémathèque de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le Grand prix de la ville de Grenoble du Festival du film court en plein air de Grenoble 2022 d'un montant de 2 300 € décerné par la Cinémathèque à Monsieur Sébastien BETBEDER.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(29732) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour l'adhésion au dispositif Tattoo Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention en annexe portant règlement d'affiliation au dispositif Tattoo Isère, destinée aux jeunes inscrit-es dans les collèges de l'Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Département de l'Isère la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(29786) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Grenoble INP-Pagora Université Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec INP Pagora – UGA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(29730) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement de conventions de partenariat en matière de communication avec le Petit Bulletin, le Dauphiné Libéré, la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille (RTGB), SNCF Connexions, la société Compra et l'Interclub de Grenoble, renouvellement de la convention de mécénat avec la société Médiamax.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec le Petit Bulletin (annexe n°1), le Dauphiné Libéré (annexe n°2), la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille (annexe n°3), la société Compra (annexe n°4), SNCF Connexions (annexe n°5) et l'Interclub de Grenoble (annexe n°6) ;
- d'approuver les termes de la convention de mécénat à intervenir avec la société Médiamax (annexe n°7) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, M. BELTRAN-LOPEZ, Mme CHALAS, M. HABFAST, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX.

DELIBERATION N° 67-(29805) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Conventions de partenariat en matière de communication avec la M TAG et le journal MINIZOU dans le cadre de l'action culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et la M TAG, jointe en annexe n°1 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et le journal MINIZOU, jointe en annexe n°2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(29806) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Bibliothèque numérique de référence, deuxième labellisation (BNR 2) - Prolongation en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la demande de la ville de Grenoble à l'Etat de prolonger la labellisation Bibliothèque numérique de référence (BNR 2) en 2023 ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les taux de subventions les plus avantageux pour la collectivité et à signer tous documents afférents à ce dispositif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(29847) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de don avec Monsieur Michel CAMBON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de don à intervenir entre la ville de Grenoble et Monsieur Michel CAMBON, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(29742) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat avec Le Pacifique, l'Hexagone et la SCIC Musique Actuelle Grenobloise dans le cadre du festival Expérimenta – Convention de partenariat avec la ville de Voiron pour l'accueil d'un gamelan au conservatoire de Grenoble – Convention entre les communes d'Annecy, Chambéry, Grenoble, la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et l'Orchestre des Pays de Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble, Le Pacifique CDCN, l'Hexagone scène nationale arts sciences, et la SCIC Musique Actuelle Grenobloise pour la participation d'élèves du conservatoire de Grenoble au spectacle « #8 les insubordonnés » dans le cadre du festival Expérimenta (annexe 1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la ville de Voiron pour l'organisation de l'accueil d'un gamelan au conservatoire de Grenoble (annexe 2) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les communes d'Annecy, Chambéry, Grenoble, la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et l'Orchestre des Pays de Savoie relative à l'édition 2022 de l'Orchestre des jeunes de l'Arc Alpin (annexe 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 71-(29740) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendès France - Convention d'occupation du domaine public avec Chafadou productions, avec le Grand Cercle de Grenoble INP et avec l'Institut Polytechnique de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de Chafadou Productions pour l'organisation du Paranormal festival le 30 octobre 2022 (annexe 1) ;**

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit du grand cercle de Grenoble INP pour l'organisation du gala des étudiants de l'institut polytechnique de Grenoble (annexe 2) ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'institut polytechnique de Grenoble pour l'organisation de la rentrée des étudiants (annexe 3) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. FRISTOT)

DELIBERATION N° 72-(29897) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es - Abrogation de la délibération 66-(29567) du 11 juillet 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n°66-(29567) du conseil municipal du 11 juillet 2022.
- de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 73-(29986) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la composition des commissions municipales permanentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier la composition des commissions comme suit :

- **Commission « Résiliences »**

| | |
|----------------------|---------------------|
| • Maxence ALLOTO | • Pierre MERIAUX |
| • Katia BACHER | • Yann MONGABURU |
| • Antoine BACK | • Gilles NAMUR |
| • Margot BELAIR | • Chloé PANTEL |
| • Olivier BERTRAND | • Hakim SABRI |
| • Thierry CHASTAGNER | • Jérôme SOLDEVILLE |
| • Alan CONFESSON | • Nathalie BERANGER |
| • Salima DJIDEL | • Chérif BOUTAFA |

| | |
|----------------------|---------------------|
| • Vincent FRISTOT | • Dominique SPINI |
| • Christine GARNIER | • Emilie CHALAS |
| • Claus HABFAST | • Hassen BOUZEGHOUB |
| • Pierre-André JUVEN | • Olivier SIX |
| • Sandra KRIEF | |

• **Commission « Emancipations »**

| | |
|----------------------|---------------------|
| • Anouche AGOBIAN | |
| • Luis BELTRAN-LOPEZ | • Laura PFISTER |
| • Annabelle BRETTON | • Jérôme SOLDEVILLE |
| • Kheira CAPDEPON | • Maud TAVEL |
| • Emmanuel CARROZ | • Maude WADELEC |
| • Pascal CLOUAIRE | • Djamel WAZIZI |
| • Khadija EZZAROUALI | • Amel ZENATI |
| • Sylvie FOUGERES | • Brigitte BOER |
| • Christine GARNIER | • Dominique SPINI |
| • Claus HABFAST | • Chérif BOUTAFA |
| • Nicolas KADA | • Delphine BENSE |
| • Lucille LHEUREUX | • Cécile CENATIEMPO |
| • Céline MENNETRIER | • Hasni BEN-REDJEB |

• **Commission « Solidarités »**

| | |
|-----------------------|---------------------|
| • Antoine BACK | • Chloé PANTEL |
| • Luis BELTRAN LOPEZ | • Isabelle PETERS |
| • Nicolas BERON PEREZ | • Laura PFISTER |
| • Emmanuel CARROZ | • Maud TAVEL |
| • Kheira CAPDEPON | • Maude WADELEC |
| • Alan CONFESSON | • Amel ZENATI |
| • Céline DESLATTES | • Nicolas PINEL |
| • Sylvie FOUGERES | • Brigitte BOER |
| • Pierre-André JUVEN | • Nathalie BERANGER |
| • Nicolas KADA | • Delphine BENSE |
| • Elisa MARTIN | • Hassen BOUZEGHOUB |
| • Laure MASSON | • Hasni BEN-REDJEB |
| • Gilles NAMUR | |

• **Commission « Ressources »**

| | |
|------------------------------|----------------------------|
| • Anouche AGOBIAN | • Pierre MERIAUX |
| • Maxence ALLOTO | • Anne-Sophie OLMOS |
| • Antoine BACK | • Isabelle PETERS |
| • Nicolas BERON PEREZ | • Lionel PICOLLET |
| • Olivier BERTRAND | • Hakim SABRI |
| • Kheira CAPDEPON | • Barbara SCHUMAN |
| • Thierry CHASTAGNER | • Amel ZENATI |
| • Alan CONFESSON | • Alain CARIGNON |
| • Antoine FLECHET | • Nicolas PINEL |
| • Vincent FRISTOT | • Chérif BOUTAFA |
| • Christine GARNIER | • Emilie CHALAS |
| • Sandra KRIEF | • Romain GENTIL |
| | • Hasni BEN-REDJEB |

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 74-(29596) - CONSEIL MUNICIPAL - Modifications des désignations de représentant-es de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé), CLI (Commission Locale d'Insertion), PIMMS (Point d'Information Médiation Multi Services).

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 51 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2
Avenir Ensemble en Confiance.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

AGECSA (ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE SANTE)

De désigner M. Nicolas KADA en qualité de membre suppléant-e de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'Agecsa.

De désigner M. Romain GENTIL en qualité de membre suppléant-e de la ville de Grenoble au sein du Collège consultatif au conseil d'administration.

- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Collège délibératif au conseil d'administration :

1 – titulaire

- M. Pierre-André JUVEN

1 – suppléant-e

- M. Nicolas KADA

Collège consultatif au conseil d'administration :

1 – titulaire

- M. Hassen BOUZEGHOUB

1 – suppléant-e

- M. Romain GENTIL

CLI (COMMISSION LOCALE D'INSERTION)

De désigner Mme Céline DESLATTES en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de la commission locale d'insertion.

- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Commission

3 – titulaires

- Mme Céline DESLATTES

- M. Nicolas KADA

- Mme Anne-Sophie OLMOS

PIMMS (POINT D'INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES)

De désigner Mme Sylvie FOUGERES en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Pimms.

- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Conseil administration

3 - titulaires

- Mme Chloé PANTEL

- M. Antoine BACK

- Mme Sylvie FOUGERES

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. JUVEN, M. KADA, M. BOUZEGHOUB, M. GENTIL.

DELIBERATION N° 75-(29994) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification des représentant-es de la ville de Grenoble au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner M. Gilles NAMUR en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

8 titulaires :

- M. Vincent FRISTOT
- Mme Maud TAVEL
- M. Pierre MERIAUX
- Mme Christine GARNIER
- M. Hakim SABRI
- Mme Anouche AGOBIAN
- M. Maxence ALLOTO
- Mme Chloé PANTEL

8 suppléant-es :

- M. Eric PIOLLE
- M. Gilles NAMUR
- M. Yann MONGABURU
- Mme Isabelle PETERS
- M. Alan CONFESSON
- Mme Laure MASSON
- M. Lionel PICOLLET
- Mme Amel ZENATI

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du non renouvellement du détachement en emploi fonctionnel de Madame Agnes PRAT DUTEL et la remercie pour ses 5 années de service au sein de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H14

ANNEXES

| | N° lot | Intitulé lot | N° MARCHE millésime | N° MARCHE seuil | N° MARCHE catégorie prestations | N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre | N° MARCHE numéroté | Attributaire | Code postal | Ville | Prix global et forfaitaire Montant en € HT | Montant maximum en euros HT (ou estimé si sans maxi) pour la durée de base du marché | Forme de prix | Durée exprimée en mois | Reconduct* | Procédure | Notificat° du marché |
|---|--------|--|---------------------|-----------------|---------------------------------|--|--------------------|----------------------------------|----------------|-------------------------|--|--|---|------------------------|------------|--|----------------------|
| Etude pour la refonte de l'intranet de la Ville et du CCAS | x | x | 19 | B | S | M | 317 | CGI | 38000 | GRENOBLE | 24 980,00 | x | Prix global et forfaitaire | 10 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 20/09/19 |
| Maintenance du progiciel GALPE | x | x | 20 | B | I | M | 187 | INFO DECISION | 91025 | EVRY | 4 543,80 | x | Prix global et forfaitaire | 12 | 2 | p.adaptée_inf.90 | 19/12/19 |
| Maintenance Progiciel Gir | x | x | 20 | B | I | M | 188 | GUIAUME INDUSTRIE ET RECHERCHE | 69100 | VILLEURBANNE | 1 170,00 | x | Prix global et forfaitaire | 12 | 2 | p.adaptée_inf.90 | 07/01/20 |
| Maintenance progiciel ESII | x | x | 20 | B | I | M | 189 | ESII | 34880 | LAVERUNE | 5 581,01 | x | Prix global et forfaitaire | 12 | 2 | p.adaptée_inf.90 | 19/12/19 |
| Maintenance solution progicielle du syst de G° des Biblio Mpales (Bib Kateb Yacine) | x | x | 20 | B | I | M | 190 | Immedia Technologies France | 75012 | PARIS | 136 000,00 | x | Prix global et forfaitaire | 12 | 3 | p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90 | 01/01/20 |
| Maintenance et hébergement du logiciel Kawa Ludothèque | x | x | 20 | B | I | M | 182 | DYADE | 28630 | NOGENT LE PHAYE | 1 680,00 | 1 000,00 | Prix mixtes | 12 | 3 | p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90 | 01/01/20 |
| Maintenance logiciel Gimaweb | x | x | 20 | B | I | M | 209 | GFI Progiciels | 93400 | SAINT OUEN | 34 950,00 | x | Prix global et forfaitaire | 12 | 0 | p.adaptée_inf.90 | 16/12/19 |
| Logiciels SBBASE et OPACWEB_Maintenance et prestations associées | x | x | 20 | B | S | M | 254 | MOBYDOC | 31000 | TOULOUSE | x | 39 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 36 | 0 | p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90 | 04/11/20 |
| Progiciels AS-TECH Solutions - Maintenance | x | x | 20 | B | I | M | 265 | AS TECH SOLUTIONS | 34970 | BOIRAGUES-LATTES | 17 996,01 | x | Prix global et forfaitaire | 12 | 0 | p.adaptée_inf.90 | 10/11/20 |
| Acquisition de véhicules utilitaires bi-carburant (essence / GNV) | x | x | 22 | A | F | B | 016 | BERNARD TRUCKS | 38120 | SAINT EGREVE | x | 880 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 06/07/22 |
| Recherche réglementaire de légionelle dans les réseaux sanitaires de la ville de Grenoble et du CCAS (prélèvements et analyses) | x | x | 22 | B | S | B | 025 | ABIOLAB ASPOSAN | 38330 | MONTBONNOT | x | 20 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | p.adaptée_inf.90 | 07/06/22 |
| Fourniture de produits pour l'entretien des piscines de la ville de Grenoble | x | x | 22 | B | F | B | 040 | PRODIC DIFFUSION SARL | 58000 | NEVERS | x | 22 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 1 an | 3 | p.adaptée_inf.90 | 27/06/22 |
| Fourniture, pose, entretien et maintenance de toilettes sèches sur l'espace public | 1 | Fourniture, pose et maintenance curative de toilettes sèches sur l'espace public pour la Ville de Grenoble | 22 | A | S | B | 049 | WOMBAT SYSTEMES | 13002 | MARSEILLE | x | 100 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 1 | procédure formalisée | 16/06/22 |
| Fourniture, pose, entretien et maintenance de toilettes sèches sur l'espace public | 2 | Entretien et maintenance préventive de toilettes sèches sur l'espace public pour la Ville de Grenoble | 22 | A | S | B | 050 | ILF | 38410 | VAULNAVEYS LE BAS | x | 200 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 1 | procédure formalisée | 27/06/22 |
| Mission de coordination SPS pour les bâtiments et infrastructures de la ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble | 1 | Secteurs 1, 2 et 7 de la Ville de Grenoble | 22 | B | S | B | 051 | BUREAU VERITAS CONSTRUCTION | 38334 | MONTBONNOT ST MARTIN | x | 50 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | p.adaptée_sup.90 | 27/06/22 |
| Mission de coordination SPS pour les bâtiments et infrastructures de la ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble | 2 | Secteurs 3 et 4 de la Ville de Grenoble | 22 | B | S | B | 052 | DEKRA INDUSTRIAL | 87008 | LIMOGES | x | 50 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | p.adaptée_sup.90 | 27/06/22 |
| Mission de coordination SPS pour les bâtiments et infrastructures de la ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble | 3 | Secteurs 5 et 6 de la Ville de Grenoble | 22 | B | S | B | 053 | SOCOTEC | 38434 | ECHIROLLES | x | 50 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | p.adaptée_sup.90 | 27/06/22 |
| Pose et dépose de panneaux d'interdiction de stationner | x | x | 22 | A | S | B | 054 | SICKLO | 38000 | GRENOBLE | x | 75 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 21/06/22 |
| Muséum d'histoire naturelle - Rénovation de l'installation de chauffage | 1 | Chauffage | 22 | B | T | M | 056 | ATS ALLIANCE THERMIQUE SANITAIRE | 38180 | SEYSSINS | 44 988,00 | x | Prix global et forfaitaire | 3 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 17/05/22 |
| Muséum d'histoire naturelle - Rénovation de l'installation de chauffage | 2 | régulation | 22 | B | T | M | 057 | CONCEPT REGULATION | 38500 | VOIRON | 39 904,00 | x | Prix global et forfaitaire | 3 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 17/05/22 |
| Réparations des aires de jeux extérieurs de la Ville de Grenoble et du CCAS | x | x | 22 | C | S | B | 061 | RECRE ACTION | 69800 | SAINT PRIEST | x | 100 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 1 an | 3 | procédure formalisée | 03/08/22 |
| Prestations de transport de personnes en autocars pour les sorties à la journée et les séjours de familles organisés par la ville de Grenoble | x | x | 22 | B | S | B | 062 | JEAN PERRAUD ET FILS | 38210 | TULLINS | x | 55 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 1 an | 0 | p.adaptée_inf.90 | 09/06/22 |
| Location, installation et maintenance de jeux aquatiques | x | x | 22 | B | F | M | 064 | ATHALIA | 13700 | MARIGNANE | 43 350,00 | x | Prix global et forfaitaire | 4 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 20/06/22 |
| Fourniture et acheminement d'électricité pour la ville de Grenoble et son CCAS | 1 | Sites C2 et C3 « Ville de Grenoble » raccordé en HTA | 22 | C | F | S | 069 | GEG | 38900 | GRENOBLE CEDEX | x | 868 013,39 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 48 mois | 0 | procédure formalisée | 22/06/22 |
| Fourniture et acheminement d'électricité pour la ville de Grenoble et son CCAS | 2 | Sites C4 Ville de Grenoble raccordés en BT dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA | 22 | C | F | S | 070 | GEG EWATEUR | 38900 75009 | GRENOBLE CEDEX PARIS | x | 12 000 MegaWatt heure | Quantité maximum de commande | 48 mois | 0 | procédure formalisée | 22/06/22 |
| Fourniture et acheminement d'électricité pour la ville de Grenoble et son CCAS | 3 | Sites C5 Ville de Grenoble raccordés en BT dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA | 22 | C | F | S | 071 | GEG EWATEUR | 38900 75009 | GRENOBLE CEDEX PARIS | x | 24 000 MegaWatt heure | Quantité maximum de commande | 48 mois | 0 | procédure formalisée | 22/06/22 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|----|---|---|---|-----|--|-------|-------------------------|----------------------|-----------------------|---|---|---------|---|------------------|----------|
| Fourniture et acheminement d'électricité pour la ville de Grenoble et son CCAS | 4 | Sites C5 - Ville de Grenoble Eclairage public raccordés en BT dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA | 22 | C | F | S | 072 | GEG | 38900 | GRENOBLE CEDEX | x | 6 000 MegaWatt heure | Quantité maximum de commande | 48 mois | 0 | procédure formalisée | 22/06/22 | |
| | | | | | | | | EWATEUR | 75009 | PARIS | | | | | | | | |
| Fourniture et acheminement d'électricité pour la ville de Grenoble et son CCAS | 5 | Sites C4 et C5 CCAS de Grenoble raccordés en BT | 22 | C | F | S | 073 | GEG | 38900 | GRENOBLE CEDEX | x | 10 000 MegaWatt heure | Quantité maximum de commande | 48 mois | 0 | procédure formalisée | 22/06/22 | |
| | | | | | | | | EWATEUR | 75009 | PARIS | | | | | | | | |
| Vente de véhicules brûlés ou classés épaves pour destruction | x | x | 22 | B | S | B | 074 | INDRA | 38090 | VILLEFONTAINE | x | 44 950,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 1 | p.adaptée_inf.90 | 31/05/22 | |
| Dispositif prévisionnel de secours | x | x | 22 | B | S | M | 084 | CROIX ROUGE FORMATION | 42100 | SAINT ETIENNE | 4 413,50 | x | Prix global et forfaitaire | 5 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 31/05/22 | |
| Catering et restauration du cabaret frappé | x | x | 22 | B | S | B | 085 | AU BONSENS DES METS | 38400 | 38960 | SAINT MARTIN D HERES | x | 27 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 6 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 02/06/22 |
| Feu d'artifices | x | x | 22 | B | S | M | 086 | BREZAC ARTIFICES | 24130 | LE FLEIX | x | 24 900,00 | Prix global et forfaitaire | 4 ans | 0 | p.adaptée_inf.90 | 28/06/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 1 | Transports vers les installations sportives. | 22 | A | S | B | 087 | CARS PHILIBERT | 69641 | CALUIRE CEDEX | x | 250 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 2 | Transports « ski nordique » | 22 | A | S | B | 088 | CARS PHILIBERT | 69641 | CALUIRE CEDEX | x | 100 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 3 | Transports « ski de piste » | 22 | A | S | B | 089 | CARS PHILIBERT | 69641 | CALUIRE CEDEX | x | 100 000,00 | Prix unitaires avec montant minimum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 4 | Transports « Animations sportives hors temps scolaires » | 22 | A | S | B | 090 | CARS PHILIBERT | 69641 | CALUIRE CEDEX | x | 50 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 5 | Transports "Sorties ponctuelles à but pédagogique" | 22 | A | S | B | 091 | SAS FAURE VERCORS | 38360 | SASSENAGE | x | 100 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 6 | Transports "Sorties régulières Jardinage Scolaire et Piste d'Education Routière" | 22 | A | S | B | 092 | CARS PHILIBERT | 69641 | CALUIRE CEDEX | x | 50 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 7 | Transports réguliers à la Maison des Collines et Mont Saint Martin | 22 | A | S | B | 093 | SAS FAURE VERCORS | 38360 | SASSENAGE | x | 100 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 8 | Transports ponctuels pendant les travaux de l'école Joseph Vallier (septembre à décembre 2022) | 22 | A | S | B | 094 | AUTOCARS ET TRANSPORT GRNDLER | 38450 | VIF | x | 150 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et divers | 9 | Autres transports à l'exception de l'étranger (hors transports des familles liés aux Maisons des Habitants). | 22 | A | S | B | 095 | SAS FAURE VERCORS | 38360 | SASSENAGE | x | 60 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 08/08/22 | |
| Mise à disposition et exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées d'aliments d'appoint dans divers sites de la Ville de Grenoble | x | x | 22 | B | S | M | 105 | SDA | 38140 | 38470 | APPRIEU | x | x | Redevance en % | 12 mois | 1 | p.adaptée_inf.90 | 20/06/22 |
| Prestations d'agence de voyage pour les déplacements professionnels des élus, agents et invités de la Ville | x | x | 22 | A | S | B | 114 | OVP AILLEURS BUSINESS | 26000 | VALENCE | x | 150 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 09/08/22 | |
| Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle -Travaux d'entretien des espaces verts des cimetières de la Ville de Grenoble | x | x | 22 | A | S | B | 116 | ATELIER SIIS | 38170 | SEYSSINET PARISET | x | 120 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | p.adaptée_sup.90 | 03/08/22 | |
| Relance Lot n°2-Matériels pour l'équipement de documents de bibliothèques | 2 | Matériels pour l'équipement de livres, revues et partitions | 22 | B | F | B | 118 | EURE FILM ADHESIFS | 27240 | SYLVAINS-LES-MOULINS | x | 11 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | Date de notification jusqu'au 31/12/2022 | 2 | p.adaptée_inf.90 | 28/06/22 | |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS280 "Prestations de techniques événementielles" | 1 | Location, installation et entretien de toilettes sèches et autres matériels | 22 | A | S | Z | 119 | DEBAROULE | 38000 | GRENOBLE | x | 51 750,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 24/05/22 | |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS282 "Prestations de techniques événementielles" | 3 | Location, installation et prestations d'entretien de lumière et d'éclairage scénique | 22 | A | S | Z | 120 | MUSIC PLUS | 38400 | SAINT MARTIN D HERES | x | 95 450,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 24/05/22 | |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS283 "Prestations de techniques événementielles" | 4 | Location, installation et prestations d'entretien de matériels de sonorisation | 22 | A | S | Z | 121 | MUSIC PLUS | 38400 | SAINT MARTIN D HERES | x | 115 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 24/05/22 | |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS284 "Prestations de techniques événementielles" | 5 | Location, installation et prestations d'entretien de structure de scène et de gril technique | 22 | A | S | Z | 122 | STAGE UP | 38400 | SAINT MARTIN D'HERES | x | 80 500,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 31/05/22 | |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS285 "Prestations de techniques événementielles" | 6 | Location, installation et prestations d'entretien de matériels vidéo | 22 | A | S | Z | 123 | FAVORIZ PRODUCTION | 38330 | SAINT NAZAIRE LES EYMES | x | 34 500,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 14/06/22 | |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°21ASS286 "Prestations de techniques événementielles" | 7 | Location, installation et prestations d'entretien de matériels électriques | 22 | A | S | Z | 124 | MUSIC PLUS | 38400 | SAINT MARTIN D HERES | x | 63 250,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 24/05/22 | |
| Maintenance préventive et corrective des matériels de conditionnement Mecapack | x | x | 22 | A | S | B | 144 | MECAPACK | 85700 | POUZANGES | x | 50 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 1 | p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90 | 16/06/22 | |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, social, juridique et financier pour l'évolution de la gouvernance de la SAIEM Grenoble Habitat | x | x | 22 | B | P | M | 155 | Groupement : Mandataire : SEBAN&ASSOCIES Co-traitant : SEMAPHORE | 75007 | PARIS | 74 500,00 | x | Prix global et forfaitaire | 18 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 29/06/22 | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|----|---|---|---|-----|---|-------|-----------------------|---|------------|---|--|---------------------------------|---|----------|
| INSPE- Travaux d'installation et location de deux modulaires | x | x | 22 | B | T | M | 157 | CONFICIEL SOLUTIONS MODULAIRE | 73410 | LA TIOLLE | 13 140,00 | x | Prix global et forfaitaire | 5 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 24/05/22 |
| Hôtel de ville - Mission géotechnique G5 du bâtiment | x | x | 22 | B | S | M | 160 | EG SOL | 38610 | GIERES | 13 160,00 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 04/05/22 |
| Appartements en gestion directe SHA - Maintenance courante et petits travaux divers | x | x | 22 | B | T | B | 162 | GRAINES D'INSERTION-FONDATION G BOISSEL | 38100 | GRENOBLE | x | 14 500,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 10/06/22 |
| Gymnases Malherbe et Jouhaux – AMO pour le renforcement du bâti pour l'amélioration de la vulnérabilité des bâtiments face aux risques sismiques | x | x | 22 | B | S | M | 171 | MARC GIVRY ARCHITECTE | 38000 | GRENOBLE | Tranche ferme : 17800 T001 : 4400 T002 : 4400 | x | Prix global et forfaitaire | Tranche ferme : 1 mois | T001 :15 mois T002 : 24 mois | p.adaptée_inf.90 | 18/04/22 |
| Solution logiciel de gestion des collections patrimoniales | x | x | 22 | B | I | B | 172 | AA PARTNERS | 59290 | WASQUEHAL | 24 220,00 | 5 000,00 | Prix mixtes | 12 mois | 3 | p.adaptée_inf.90 | 20/05/22 |
| Marché subséquent à l'accord cadre "Prestations de techniques événementielles" | 2 | Location, installation et prestations d'entretien de radiocommunication | 22 | A | S | Z | 176 | SYSOCO AXIANS | 69153 | DECINES CHARPIEU | x | 4 025,30 | Prix unitaires avec montant minimum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 27/06/22 |
| Marché subséquent à l'accord cadre "Prestations de techniques événementielles" | 8 | Location, installation et prestations d'entretien de chapiteaux, tentes, structures et parquets | 22 | A | S | Z | 177 | VALDAINE CHAPITEAUX | 38620 | ST GEOIRE EN VALDAINE | x | 69 000,00 | Prix unitaires avec montant minimum de commande | Date de notification jusqu'au 18/03/23 | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 21/06/22 |
| Conservatoire de Grenoble - Travaux de remplacement de ventilo convecteurs | 1 | Chauffage | 22 | B | T | M | 178 | AXIMA CONCEPT | 73290 | LA MOTTE SERVOLLEX | 36 960,00 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 18/05/22 |
| Conservatoire de Grenoble - Travaux de remplacement de ventilo convecteurs | 2 | Régulation | 22 | B | T | M | 179 | M2EI | 73290 | LA MOTTE SERVOLLEX | 23 844,00 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 24/05/22 |
| Réflexions en vue d'adapter le centre ancien de Grenoble, situé pour partie dans le Site Patrimonial Remarquable, aux enjeux environnementaux et favoriser la végétalisation. | x | x | 22 | B | P | M | 182 | OXYGENE ARCHITECTURE | 69120 | VAUX EN VELIN | Tranche ferme : 69 540,00 TO01 : 18 460,00 | x | Prix global et forfaitaire | 9 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 16/06/22 |
| CS La Rampe - Remplacement des luminaires de la salle sportive | x | x | 22 | B | T | M | 183 | GE CAPECCI | 38320 | BRIE ET ANGONNES | 44 061,51 | x | Prix global et forfaitaire | 3 semaines | 0 | p.adaptée_inf.90 | 30/05/22 |
| Ecole Maternelle Jules Ferry_Travaux de remplacement des menuiseries extérieures | x | x | 22 | B | T | M | 184 | EKOVA | 38600 | FONTAINE | 58 245,00 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 30/05/22 |
| Halle du repos - Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative à la réduction des risques sismiques | x | x | 22 | B | P | M | 185 | MARC GIVRY ARCHITECTE | 38000 | GRE NOBLE | Tranche ferme : 12 200,00 TO01 : 4 400,00 TO0 2 : 2 200,00 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 25/05/22 |
| ECOLE MATERNELLE PAUL BERT - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures | x | x | 22 | B | T | M | 186 | EURO CONFORT MAINTENANCE | 38400 | ST MARTIN D'HERES | 64 309,00 | x | Prix global et forfaitaire | 5 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 10/06/22 |
| THEATRE MUNICIPAL BERLIOZ_Travaux de rénovations de toiture | x | x | 22 | B | T | M | 187 | RTE DAUPHINE | 38130 | ECHIROLLES | 63 007,50 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 12/07/22 |
| MATERNELLE BERRIAT - Réfection étanchéité de la toiture | x | x | 22 | B | T | M | 189 | ETRA | 38140 | RIVES | 61 211,87 | x | Prix global et forfaitaire | 5 semaines | 0 | p.adaptée_inf.90 | 13/06/22 |
| Salle Juliet Berto – Travaux de rénovation de la chaufferie | 1 | Chauffage | 22 | B | T | M | 190 | PCSD | 38100 | GRE NOBLE | 20 613,60 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 01/06/22 |
| Salle Juliet Berto – Travaux de rénovation de la chaufferie | 2 | Régulation | 22 | B | T | M | 191 | MOROT | 38120 | ST EGREVE | 31 782,00 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 01/06/22 |
| Restaurant scolaire Houille Blanche - Etude faisabilité | x | x | 22 | B | P | M | 193 | ATELIER F4 | 38000 | GRENOBLE | 10 100,00 | x | Prix global et forfaitaire | 6 semaines | 0 | p.adaptée_inf.90 | 08/06/22 |
| Travaux de remplacement de l'ensemble menuisé de la porte d'entrée -rue Jay | x | x | 22 | B | T | M | 194 | MENUISERIE RIBEAUD | 38850 | CHARAVINES | 9 419,30 | x | Prix global et forfaitaire | 2 semaines | 1 | p.adaptée_inf.90 | 27/06/22 |
| Local associatif 70, rue Sidi Brahim - Travaux de création de logement collectifs - Relance après déclaration sans suite | x | x | 22 | B | T | M | 195 | POGGIA | 38400 | ST MARTIN D'HERES | 34 533,24 | x | Prix global et forfaitaire | 1,5 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 12/07/22 |
| 80-84 galerie de l'arlequin - AMO pour la démolition | x | x | 22 | B | P | M | 196 | ICAMO | 38790 | DIEMOZ | 24 975,00 | x | Prix global et forfaitaire | 20 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 08/06/22 |
| Mission de bureau d'études technique Chauffage-Ventilation pour 2 opérations de la Ville de Grenoble :Centre horticole –site de st martin d'hères et Palais des Sports- chauffage hall est | x | x | 22 | B | P | M | 199 | CERENE | 38080 | L'ISLE-D'ABEAU | 35 680,00 | x | Prix global et forfaitaire | 6 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 09/06/22 |
| Mission de bureau d'études technique Chauffage-Ventilation à la piscine des Dauphins de la Ville de Grenoble | x | x | 22 | B | P | M | 212 | CERENE | 38080 | L'ISLE-D'ABEAU | 16 480,00 | x | Prix global et forfaitaire | 6 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 15/06/22 |
| Ecole Cornélie Gémond-travaux de remplacement des menuiseries extérieures bois de la salle de motricité-relance suite à infructueux | x | x | 22 | B | T | M | 213 | MENUISERIE RIBEAUD | 38850 | CHARAVINES | 29 368,26 | x | Prix global et forfaitaire | 1 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 27/06/22 |
| HOTEL DE VILLE – Investigations non destructives du dallage du Niveau Bas | x | x | 22 | B | T | M | 214 | SIXENSE ENGINEERING | 69500 | BRON | 4 975,00 | x | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 27/06/22 |
| Mission de programmation et d'assistance à maîtrise ouvrage relative à la construction d'un centre technique municipal sur le site Jacquard | x | x | 22 | B | P | M | 215 | ISERAMO | 38190 | LA COMBE DE LANCEY | Tranche ferme : 24 000,00 TO01 : 8 400,00 | x | Prix global et forfaitaire | 20 semaines | 0 | p.adaptée_inf.90 | 27/06/22 |
| Ensemble sportif Villeneuve - Agrandissement du 1er étage - Travaux d'adaptation de charpente, couverture et bardage - Relance suite à infructueux | x | x | 22 | A | T | M | 218 | IOVINI | 38140 | RENAGE | 133 597,61 | x | Prix global et forfaitaire | 7 semaines | 0 | p.adaptée_sup.90 | 03/08/22 |
| Entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement | x | x | 22 | B | T | B | 224 | ORTEC | 74200 | THONON LES BAINS | x | 42 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 1 | p.adaptée_inf.90 | 27/06/22 |
| Hôtel de Ville-Mission de CSPS pour la rénovation du réseau électrique dans le hall public | x | x | 22 | B | P | M | 233 | APAVE | 38130 | ECHIROLLES | 1 485,00 | x | Prix global et forfaitaire | 9 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 31/05/22 |
| Marché subséquent à l'accord-cadre n°20AFS266 fourniture et acheminement de gaz naturel | 1 | Sites Ville de Grenoble relevant de l'option tarifaire T3 | 22 | C | F | Z | 250 | GEG SOURCE D'ENERGIE | 38000 | GRENOBLE | x | 900 000,00 | Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes | 18 | 0 | procédure formalisée | 10/08/22 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|----|---|---|---|-----|----------------------|-------|-------------|-----------|--------------|---|----------|---|----------------------|----------|
| Marché subséquent à l'accord-cadre n°20AFS267 fourniture et acheminement de gaz naturel | 2 | Sites Ville de Grenoble relevant des options tarifaires T1 et T2 | 22 | C | F | Z | 251 | GEG SOURCE D'ENERGIE | 38000 | GRENOBLE | x | 2 000 000,00 | Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes | 18 | 0 | procédure formalisée | 10/08/22 |
| Marché subséquent à l'accord-cadre n°20AFS268 fourniture et acheminement de gaz naturel | 3 | Sites CCAS Ville de Grenoble relevant de l'option tarifaire T3 | 22 | C | F | Z | 252 | GEG SOURCE D'ENERGIE | 38000 | GRENOBLE | x | 9 000 000,00 | Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes | 18 | 0 | procédure formalisée | 10/08/22 |
| Marché subséquent à l'accord-cadre n°20AFS269 fourniture et acheminement de gaz naturel | 4 | Sites CCAS Ville de Grenoble relevant de l'option tarifaire T2 | 22 | C | F | Z | 253 | GEG SOURCE D'ENERGIE | 38000 | GRENOBLE | x | 500 000,00 | Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes | 18 | 0 | procédure formalisée | 10/08/22 |
| RESTAURANT SCOLAIRE JULES FERRY - Travaux de remplacement de la charpente et couverture après incendie | x | x | 22 | B | T | M | 267 | B3D | 38660 | LA TERRASSE | 39 860,76 | x | Prix global et forfaitaire | 1,5 mois | 1 | p.adaptée_inf.90 | 01/08/22 |

| | | | | | Catégorie prestations | Catégorie marché | N° | Attributaire | Objet du marché initial | N° lot concerné pour le marché initial | Intitulé du lot le cas échéant | Procédure | Montant du marché initial en € HT | Notification de l'avenant |
|---|-----------|--------------------------------------|----|---|-----------------------|------------------|-----|------------------------------|--|--|--|----------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| sans incidence financière | X | Augmentation provisoire des prix | 18 | A | F | B | 136 | SOCOPA | Fourniture de produits d'épicerie et de viande cuite sous vide | 2 | Viandes de boucherie et de volaille cuites, sous vide (autre que surgelées) | procédure formalisée | 150 000,00 | 05/07/22 |
| sans incidence financière | X | Modification de durée du contrat | 18 | C | S | B | 354 | DBM / OPENGO | Prestations d'accompagnement et de formation à la migration des logiciels bureautiques | X | Accompagnement - communication et formation | procédure formalisée | 200 000,00 | 04/07/22 |
| sans incidence financière | X | Modification de durée du contrat | 18 | C | S | B | 355 | DBM / OPENGO | Prestations d'accompagnement et de formation à la migration des logiciels bureautiques | X | Accompagnement audit macros | procédure formalisée | 27 000,00 | 04/07/22 |
| sans incidence financière | X | Modification de durée du contrat | 18 | C | S | B | 356 | DBM / OPENGO | Prestations d'accompagnement et de formation à la migration des logiciels bureautiques | X | Support fonctionnel et assistance | procédure formalisée | 85 000,00 | 04/07/22 |
| sans incidence financière | X | Augmentation provisoire des prix | 19 | A | F | B | 196 | RESCASET | Achat de conditionnements alimentaires et leurs films d'operculage | 1 | Barquettes thermoscellable en polypropylène pour le conditionnement chaud et froid et leurs films d'operculage | procédure formalisée | 200 000,00 | 02/08/22 |
| sans incidence financière | X | Augmentation provisoire des prix | 19 | A | F | B | 216 | DS RHONE ALPES | Achat de denrées alimentaires 5ème gamme | 1 | Entrées froides 5ème gamme (hors charcuterie) | procédure formalisée | 20 000,00 | 28/06/22 |
| sans incidence financière | X | Rectification erreur matérielle CCTP | 20 | A | I | B | 227 | ELISATH | Mise en place d'une billetterie et d'un contrôle d'accès pour les 3 piscines recevant du public à Grenoble : Bulle d'O, Les Dauphins, Jean Bron | X | X | procédure formalisée | 237 032,48 | 04/07/22 |
| sans incidence financière | X | Augmentation provisoire des prix | 19 | A | F | B | 114 | MOBIDECOR | Fourniture de mobiliers scolaires | 1 | Fourniture de mobiliers scolaires | Appel d'offres | 180 000,00 | 10/08/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 1 352,29 | Modification CCTP et DPGF | 20 | C | T | M | 301 | GCI TRAVAUX SPECIAUX | Piscine Jean Bron - Travaux d'étanchéité | 1 | Etanchéité | p.adaptée_sup.90 | 122 415,00 | 23/06/22 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial | 1 769,06 | Modification CCTP et DPGF | 21 | B | T | M | 304 | CLIMATIC ENTREPRISE | Ecole la Rampe et Centre de Santé Arlequin | X | X | p.adaptée_inf.90 | 49 756,31 | 03/05/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 118,00 | Modification CCTP et DPGF | 17 | A | T | M | 322 | REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE | Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble | 11 | Peinture – Nettoyage | p.adaptée_sup.90 | 30 205,00 | 17/05/22 |
| sans incidence financière | X | Modification de durée du contrat | 20 | B | P | M | 178 | BUREAU ALPES CONTROLES 38 | CS La Rampe - Mission de CSPS pour l'opération de réhabilitation - relance suite à déclaration sans suite | X | X | p.adaptée_inf.90 | 6 400,00 | 15/05/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 989,68 | Modification CCTP et DPGF | 22 | B | T | M | 47 | PCSD | Centre Municipal Balzac Nord Rénovation vestiaires espaces vert | 1 | Chauffage Sabotaure Ventilation | p.adaptée_inf.90 | 30 356,18 | 23/05/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 134,54 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 232 | GRAND MENUISIER | Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins" | 4 | Menuiseries extérieures et intérieures bois | p.adaptée_sup.90 | 80 000,00 | 04/07/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 1 200,00 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 329 | CABESTAN | Les Trembles - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles | 2 | Plateforme à ossature bois – Accessibilité | p.adaptée_sup.90 | 65 589,36 | 23/06/22 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial | 11 485,00 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 321 | DUMOLARD | Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux | 6 | Ventilation – Sanitaire | p.adaptée_sup.90 | 173 600,00 | 27/07/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 864,99 | Modification CCTP et DPGF | 22 | B | T | M | 169 | RIBEAUD | Ecole maternelle Jardin de ville - Travaux de remplacement des menuiseries | X | X | p.adaptée_inf.90 | 32 752,25 | 27/06/22 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial | 7 649,30 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 236 | VINCI FACILITIES DAUPHINE | Les Trembles – Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles du centre de loisir ACL et de la crèche « Les petits Arlequins » | 8 | Electricité courants fort et faible et SI | p.adaptée_sup.90 | 96 770,95 | 27/06/22 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial | 5 273,33 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 237 | DUMOLARD | Les Trembles – Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles du centre de loisir ACL et de la crèche « Les petits Arlequins » | 9 | Chauffage ventilation sanitaire | p.adaptée_sup.90 | 79 000,00 | 27/06/22 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial | 3 167,00 | Modification CCTP et DPGF | 20 | C | T | Z | 292 | GBA | Travaux de relogement du pôle enfance les Trembles | 2 | Désamiantage | p.adaptée_inf.90 | 30 840,00 | 08/06/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 1 389,90 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 267 | B3D | Ecole Grand Chatelet – Travaux de restructuration de l'office | 2 | Mur ossature bois – charpente – bardage | p.adaptée_sup.90 | 38 271,20 | 22/06/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 2 282,74 | Modification CCTP et DPGF | 22 | A | T | M | 19 | MRB | Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation | 1 | Démolition - Maçonnerie -faïence | p.adaptée_sup.90 | 51 000,00 | 01/08/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 1 039,56 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 234 | COMPTOIR DES REVETEMENTS | Les Trembles - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles du centre de loisir ACL et de la crèche « les petits Arlequins » | 6 | Carrelage – faïence | p.adaptée_sup.90 | 31 400,00 | 23/06/22 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial | 864,99 | Modification CCTP et DPGF | 22 | B | T | M | 130 | MENUISERIE RIBEAUD | Ecole élémentaire LES GENETS – remplacement des menuiseries extérieures en façade sud ouest | X | X | p.adaptée_inf.90 | 27 762,91 | 03/08/22 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial | 11 044,20 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 235 | CK PEINTURE | Les Trembles - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles du centre de loisir ACL et de la crèche « les petits Arlequins » | 7 | Peinture – nettoyage de chantier | p.adaptée_sup.90 | 71 281,20 | 27/06/22 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial | 1 627,00 | Modification CCTP et DPGF | 21 | A | T | M | 318 | CBE MENUISERIE | Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation | 3 | Menuiserie intérieur Bois – Vitrification parquet | p.adaptée_sup.90 | 21 128,79 | 27/07/22 |

Annexe à la délibération n° 1- 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES | OBJET | MONTANT |
|----|--------|-------------------------------|-------|---------|
|----|--------|-------------------------------|-------|---------|

II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

| | | | | |
|-----------|------------------------|--|--|--|
| 2022-0237 | Arrêté (18/02/2022) | cabinet CDMF – AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le cadre de la requête déposée par la SCI Le Florence, et portant demande d'annulation du certificat de caducité du 11/01/2022 pris par la mairie de Grenoble concernant le permis de construire du 14/10/2010 et les permis modificatifs qui ont suivi, pour la construction d'un immeuble de 30 logements situé au 11 rue Maréchal Randon. | |
| 2022-0939 | Arrêté (8/06/2022) | Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête de M. Mustapha LARABI devant le Tribunal administratif de Grenoble, en annulation de la décision implicite de rejet de sa demande de protection fonctionnelle et d'indemnisation en date du 28 mars 2022. | |
| 2022-1065 | Arrêté (20/06/2022) | cabinet CDMF – AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SAS MIAL, et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 11/04/2022 par lequel le Maire de la commune de Grenoble a refusé de lui délivrer un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble collectif au 25 Quai Jongkind. | |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|--|--|--|
| 2022-1067 | Arrêté (21/06/2022) | Me LANDOT 11 Boulevard Brune, 75014 Paris | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. et Mme CORDOVA contestant le refus implicite d'abroger l'arrêté en date du 22/10/2021 portant instauration d'un nouvel espace piétonnier dans sa section comprise après l'entrée des parkings de la copropriété n° 4 et de la rue Guy de Maupassant et de la rue Stéphane Mallarmé. | |
| 2022-1118 | Arrêté (28/06/2022) | cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. FOX demandant la suspension de l'arrêté du 14/04/2022 pris par la commune de Grenoble et portant sur la non-opposition à la déclaration préalable accordée à M. NEGRO, sis 10 Chemin de la Madeleine. | |
| 2022-1123 | Arrêté (29/06/2022) | Me Xavier DELACHENAL 1 Rue Colonel Denfert Rochereau, 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. COMPARAT, et par laquelle le requérant demande à la juridiction administrative d'une part d'annuler le refus implicite du Maire de Grenoble de retirer du site internet de la Ville la demande d'interpellation citoyenne du mouvement Alliance Citoyenne concernant la SEM Grenoble Habitat, et d'autre part de rapporter la procédure d'interpellation correspondante. | |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|---|---|--|
| 2022-1164 | Arrêté (4/07/2022) | Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. GRAS, portant demande d'annulation de l'arrêté du 13/05/2022 portant abrogation et remplacement de l'arrêté du 15/04/2022 relatif à l'interdiction de stationnement sur le chemin de la Bastille depuis la ville de la Tronche et sur le glacis de la Bastille de 21h à 07h pour une période du 02 mai 2022 au 02 octobre 2022. | |
| 2022-1166 | Arrêté (4/07/2022) | Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Daisy Bikeandbar et portant demande d'annulation de l'arrêté du 26/04/2022 portant autorisation pour l'établissement de déployer sa terrasse au 34 rue Saint-Jacques à Grenoble, mais avec un horaire de fermeture de 23h00. | |
| 2022-1304 | Arrêté (29/07/2022) | Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé suspension formée devant le Tribunal administratif de Grenoble par l'Etablissement Le Ligne Sezz et portant demande de suspension de l'arrêté du 22/06/2022 fixant, pour une durée de deux mois, à 23 heures, la fermeture de l'Etablissement. | |
| 2022-1346 | Arrêté (17/08/2022) | Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par l'établissement Le Ligne Sezz, et portant demande d'annulation de l'arrêté du 22 juin 2022 fixant pour une durée de deux mois à 23 heures la fermeture de l'établissement. | |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|---|---|--|
| 2022-1355 | Arrêté (18/08/2022) | Cabinet CDMF AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. Marc GENTIL, Mme Sabah DEHBI, M. et Mme MARTIN, et portant demande d'annulation de l'arrêté du 09/02/2022 par lequel le Maire de la commune de Grenoble a accordé un permis modificatif à la société Sully en vue de modifier la toiture et l'aspect extérieur d'une maison individuelle sis 21 rue Sully à Grenoble. | |
| 2022-1380 | Arrêté (25/08/2022) | Me Xavier DELACHENAL 1 Rue Colonel Denfert Roche- reau, 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la Cour d'Appel de Grenoble dans le cadre de l'appel interjeté le 13/07/2022 par le Procureur de la République de Grenoble à l'encontre du jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Grenoble le 06/07/2022 et ordonnant la relaxe de Madame Leonetti à l'égard de la ville de Grenoble. | |

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRIORITE :

| | | | | |
|-----------|------------------------|--|---|--|
| 2022-1032 | Arrêté (17/06/2022) | | Il est décidé d'autoriser l'EPFL du Dauphiné à intervenir sur le territoire de la ville de Grenoble pour la réalisation de l'opération suivante : Exercice du droit de priorité sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un bien immobilier situé 42 avenue Marcellin Berthelot à Grenoble, appartenant à l'Etat (parcelles cadastrées EL 105, 106, 138 et 140). | |
| 2022-1227 | Arrêté (11/07/2022) | | Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition de lots de copropriété correspondant à 8 logements, 8 caves, 8 parkings et 4 garages dans un immeuble sis 11 Bd Clemenceau à Grenoble, appartenant à Mme VINCENT. | |

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS :

| | | | | |
|-----------|-----------------------|--|---|--|
| 2022-0947 | Arrêté (7/06/2022) | | Le lot de 70 documents (livres, albums...) issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Ligue de l'enseignement FOL 38 à titre gratuit. | |
| 2022-0948 | Arrêté (7/06/2022) | | Le lot de 61 documents (livres, albums...) issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association GEM Atypik à titre gratuit. | |
| 2022-0949 | Arrêté (7/06/2022) | | Le lot de 100 documents (livres, albums...) issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Maison de l'enfance Teisseire-Malherbe à Grenoble à titre gratuit. | |
| 2022-0950 | Arrêté (7/06/2022) | | Le lot de 100 documents (livres, albums...) issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Bouquins sans frontières à titre gratuit. | |
| 2022-0951 | Arrêté (7/06/2022) | | Le lot de 15 documents (livres, albums...) issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association CoDASE secteur Teisseire-Malherbe à titre gratuit. | |
| 2022-0952 | Arrêté (7/06/2022) | | Le lot de 80 documents (livres, albums...) issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Point d'eau à titre gratuit. | |
| 2022-0953 | Arrêté (7/06/2022) | | Le lot de 38 documents (livres, albums...) issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Mission locale de Grenoble à titre gratuit. | |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|--|--|--|
| 2022-1169 | Arrêté (4/07/2022) | | Le don de M. COIGNE, maire de Sassenage, composé d'une machine à coudre les livres de la marque Singer, achat datant de la création de la médiathèque en 1994, est accepté. | |
| 2022-1238 | Arrêté (12/07/2022) | | Le don effectué par la Société RIVIERE SARL située au 516 Route de Gérifondière ZA les Levées 38470 VINAY d'une quantité de 200m3 de coquilles de noix est accepté par la Ville de Grenoble. | |
| 2022-1240 | Arrêté (12/07/2022) | | 400m3 de copeaux de bois sont aliénés à titre gratuit par la ville de Grenoble à M. DEPARTE. | |

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

| | | | | |
|-----------|------------------------|------------------------------------|---|-------------------|
| 2022-1036 | Arrêté (5/05/2022) | M. GONZALEZ Guillaume | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 191 - Renouvellement de concession du 25/05/2020 au 24/05/2035. | Redevance : 315 € |
| 2022-1037 | Arrêté (5/05/2022) | M.et Mme BELMONTE Eloi et Germaine | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 192 - Renouvellement de concession du 24/05/2020 au 23/05/2035. | Redevance : 315 € |
| 2022-1038 | Arrêté (25/05/2022) | M. ROUX Jules | Cimetière Saint Roch– Titre n° 223 - Renouvellement de concession du 28/06/2022 au 27/06/2037. | Redevance : 630 € |
| 2022-1039 | Arrêté (30/05/2022) | M. NICOLINI Gaston | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 224 - Renouvellement de concession du 16/07/2021 au 15/07/2036. | Redevance : 315 € |
| 2022-1040 | Arrêté (30/05/2022) | Mme AGERON Louise | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 225 - Renouvellement de concession du 10/03/2022 au 9/03/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1041 | Arrêté (30/05/2022) | M. PAVLIDES Paul | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 226 - Renouvellement de concession du 3/04/2022 au 2/04/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1042 | Arrêté (30/05/2022) | Mme MESSEMENE Roseline | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 227 - Renouvellement de concession du 23/04/2022 au 23/04/2037. | Redevance : 315 € |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|--|---|--------------------|
| 2022-1043 | Arrêté (30/05/2022) | M. DJEDIDI Abdallah | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 228 - Renouvellement de concession du 13/05/2022 au 12/05/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1044 | Arrêté (31/05/2022) | M. DUPUY Anthony | Cimetière Saint Roch– Titre n° 229 - Renouvellement de concession du 4/05/2022 au 3/05/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1045 | Arrêté (31/05/2022) | M. BOILLAUD Henri | Cimetière Saint Roch – Titre n° 230 - Renouvellement de concession du 21/05/2022 au 20/05/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1046 | Arrêté (31/05/2022) | Mme VALLIER Marie | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 231 - Renouvellement de concession du 5/05/2022 au 4/05/2037. | Redevance : 630 € |
| 2022-1047 | Arrêté (8/06/2022) | Mme DIELLER Eliane | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 232 - Nouvelle concession du 1/06/2022 au 31/05/2037. | Redevance : 399 € |
| 2022-1048 | Arrêté (3/06/2022) | Mme FAISY Marie-Louise | Cimetière Saint Roch – Titre n° 233 - Renouvellement de concession du 9/06/2022 au 8/06/2037. | Redevance : 315€ |
| 2022-1049 | Arrêté (3/06/2022) | Mme FAISY Marie-Louise | Cimetière Saint Roch – Titre n° 234 - Renouvellement de concession du 9/06/2022 au 8/06/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1050 | Arrêté (3/06/2022) | Mme CATALDI Philomène | Cimetière Saint Roch – Titre n° 235 - Renouvellement de concession du 14/05/2022 au 13/05/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1051 | Arrêté (9/06/2022) | M. MATEUS Muanza | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 237 - Nouvelle concession du 7/06/2022 au 6/06/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1084 | Arrêté (7/06/2022) | M. BUTAS Adrian | Cimetière Saint Roch – Titre n° 76 - Nouvelle concession du 7/02/1983 au 7/02/2033. Annule et remplace le titre précédent n°76-1983 du 28/02/1983 suite à donation de concession. | Redevance : 0€ |
| 2022-1085 | Arrêté (17/06/2022) | M. et Mme CIALDELLA Cataldo et Aracéli | Cimetière Saint Roch – Titre n° 404 - Nouvelle concession du 9/09/2012 au 9/09/2062. Annule et remplace le titre précédent n°12-3592 suite à donation de concession. | Redevance : 1077 € |
| 2022-1086 | Arrêté (10/06/2022) | M. ARGENTO Fiorentino | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 236 - Renouvellement anticipé de concession du 8/10/2025 au 7/10/2075. | Redevance : 1197 € |
| 2022-1087 | Arrêté (13/06/2022) | Mme DUBOIS Geneviève | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 238 - Nouvelle concession du 9/06/2022 au 8/06/2037. | Redevance : 399 € |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|------------------------------------|---|----------------------|
| 2022-1088 | Arrêté (13/06/2022) | Mme BRETONNIERE Marie | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 239 - Nouvelle concession du 10/06/2022 au 9/06/2037. | Redevance : 399 € |
| 2022-1089 | Arrêté (16/06/2022) | M. et Mme ABBA Bernard et Nathalie | Cimetière Saint Roch – Titre n° 240 - Nouvelle concession du 15/06/2022 au 14/06/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1090 | Arrêté (15/06/2022) | Mme PONTET Renée | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 241 - Renouvellement de concession du 1/06/2022 au 31/05/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1091 | Arrêté (15/06/2022) | M. DJERBI Ali | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 242 - Renouvellement de concession du 13/10/2020 au 12/10/2035. | Redevance : 315 € |
| 2022-1092 | Arrêté (15/06/2022) | Mme CHAZALON Elisabeth | Cimetière Saint Roch – Titre n° 243 - Renouvellement de concession du 15/04/2022 au 14/04/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1093 | Arrêté (15/06/2022) | M. RIEHL Gilbert | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 244 - Renouvellement de concession du 11/01/2022 au 10/01/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1094 | Arrêté (15/06/2022) | M. FOGGIO-PARRA Séraphin | Cimetière Saint Roch – Titre n° 245 - Renouvellement de concession du 21/05/2022 au 20/05/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1095 | Arrêté (15/06/2022) | M. GALLAY Maurice | Cimetière Saint Roch – Titre n° 246 - Renouvellement de concession du 27/05/2022 au 26/05/2052. | Redevance : 1380 € |
| 2022-1096 | Arrêté (15/06/2022) | Mme GAILLARD Yvonne | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 247 - Renouvellement de concession du 12/06/2022 au 11/06/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1097 | Arrêté (16/06/2022) | Mme NAASSA El Houaria | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 248 - Renouvellement de concession du 5/06/2022 au 4/06/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1098 | Arrêté (16/06/2022) | M. et Mme LAURENS Christiane | Cimetière Saint Roch – Titre n° 249 - Renouvellement de concession du 31/07/2022 au 30/07/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1099 | Arrêté (16/06/2022) | Mme AVAVIAN Suzanne | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 250 - Renouvellement de concession du 25/08/2022 au 24/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1100 | Arrêté (16/06/2022) | Mme PASTERIS Florence | Cimetière Saint Roch – Titre n° 251 - Conversion de concession du 16/06/2022 au 15/06/2072. | Redevance : 919,99 € |
| 2022-1101 | Arrêté (16/06/2022) | M. BARET Joseph | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 252 - Renouvellement de concession du 27/07/2022 au 26/07/2037. | Redevance : 315 € |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|---|--|-------------------|
| 2022-1102 | Arrêté (16/06/2022) | Mme BOSSON Marie | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 253 - Renouvellement de concession du 17/06/2022 au 16/06/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1183 | Arrêté (17/06/2022) | Mme GOODMAN Joyce | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 254 - Renouvellement de concession du 16/06/2022 au 15/06/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1184 | Arrêté (20/06/2022) | M. GEORGET Bruno | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 255 - Renouvellement de concession du 16/04/2022 au 15/04/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1185 | Arrêté (21/06/2022) | Mme LEFEBVRE Huguette | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 256 - Renouvellement de concession du 15/03/2011 au 14/03/2026. | Redevance : 315 € |
| 2022-1186 | Arrêté (21/06/2022) | Mme MOUSSOURAKIS Anastasia | Cimetière Saint Roch – Titre n° 257 - Renouvellement de concession du 10/05/2022 au 9/05/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1187 | Arrêté (21/06/2022) | M. LE MAIGNANT DE KERANGAT Michel | Cimetière Saint Roch – Titre n° 258 - Renouvellement de concession du 28/07/2022 au 27/07/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1188 | Arrêté (21/06/2022) | Mme GROS Marie-Louise | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 259 - Renouvellement anticipé de concession du 3/10/2026 au 2/10/2041. | Redevance : 315 € |
| 2022-1189 | Arrêté (21/06/2022) | M. MELLINA Joseph | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 260 - Renouvellement de concession du 19/05/2022 au 18/05/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1190 | Arrêté (23/06/2022) | M. POTIGNON André | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 261 - Renouvellement de concession du 25/06/2022 au 24/06/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1191 | Arrêté (23/06/2022) | Mme LAPEYRE Jeanne | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 262 - Renouvellement de concession du 8/08/2022 au 7/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1192 | Arrêté (23/06/2022) | Mme PIGNEGUY Marguerite | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 263 - Renouvellement de concession du 2/08/2022 au 1/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1193 | Arrêté (23/06/2022) | Mme LAGNEAU Lydie | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 264 - Renouvellement de concession du 13/08/2022 au 12/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1194 | Arrêté (23/06/2022) | M. CHARLON Gérard | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 265 - Renouvellement de concession du 23/08/2022 au 22/08/2037. | Redevance : 630 € |
| 2022-1195 | Arrêté (23/06/2022) | M. et Mme CAYER-BARRIOZ Charles et Nadine | Cimetière Saint Roch – Titre n° 266 - Renouvellement de concession du 6/06/2016 au 5/06/2046. | Redevance : 690 € |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|-----------------------------|--|-------------------------|
| 2022-1196 | Arrêté (29/06/2022) | M. CAZAUX René | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 267 - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 23/06/2022. | Redevance : 13 437,46 € |
| 2022-1197 | Arrêté (29/06/2022) | M. CAZAUX René | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 268 - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 29/06/2022. | Redevance : 13424,01 € |
| 2022-1198 | Arrêté (27/06/2022) | Mme SZAFRANIAK Corinne | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 269 - Nouvelle concession du 24/06/2022 au 23/06/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1199 | Arrêté (27/06/2022) | Mme LAFFONT Marcelle | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 270 - Nouvelle concession du 27/06/2022 au 26/06/2037. | Redevance : 399 € |
| 2022-1200 | Arrêté (27/06/2022) | Mme STRAZZERI Crocifissa | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 271 - Nouvelle concession du 27/06/2022 au 26/06/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1201 | Arrêté (27/06/2022) | M. NOTTURNO Philippe | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 272 - Nouvelle concession du 27/06/2022 au 26/06/2037. | Redevance : 399 € |
| 2022-1202 | Arrêté (30/06/2022) | M. GIRAUD André | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 273 - Renouvellement de concession du 2/09/2021 au 1/09/2036. | Redevance : 630 € |
| 2022-1204 | Arrêté (30/06/2022) | Mme CONVERT Lucette | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 274 - Renouvellement de concession du 11/07/2021 au 10/07/2036. | Redevance : 315 € |
| 2022-1205 | Arrêté (30/06/2022) | Mme PONSIN-DEBRESSE Michèle | Cimetière Saint Roch – Titre n° 275 - Renouvellement de concession du 7/06/2022 au 6/06/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1206 | Arrêté (30/06/2022) | Mme LLORENS Francine | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 276 - Renouvellement de concession du 4/08/2022 au 3/08/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1207 | Arrêté (30/06/2022) | Mme PERRET-GENTIL Sidonie | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 277 - Renouvellement de concession du 11/08/2022 au 10/08/2037. | Redevance : 630 € |
| 2022-1208 | Arrêté (30/06/2022) | Mme VEITL Brigitte | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 278 - Renouvellement de concession du 30/06/2021 au 29/06/2036. | Redevance : 315 € |
| 2022-1209 | Arrêté (30/06/2022) | M. ARANEGA Jean | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 279 - Renouvellement de concession du 12/05/2022 au 11/05/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1210 | Arrêté (30/06/2022) | M. ARANEGA Jean | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 280 - Renouvellement de concession du 6/07/2022 au 5/07/2037. | Redevance : 315 € |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|--|--|------------------------|
| 2022-1211 | Arrêté (30/06/2022) | M. MULNET Henri | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 281 - Renouvellement de concession du 20/08/2022 au 19/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1212 | Arrêté (30/06/2022) | Mme AUDEBRAND Berthe | Cimetière Saint Roch – Titre n° 282 - Renouvellement de concession du 23/01/2022 au 22/01/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1264 | Arrêté (12/07/2022) | M. VILLARD Auguste | Cimetière Saint Roch – Titre n° 283 - Renouvellement de concession du 20/10/2020 au 19/10/2070. | Redevance : 2 394 € |
| 2022-1265 | Arrêté (5/07/2022) | M. RODRIGUEZ Laurent | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 284 - Nouvelle concession du 5/07/2022 au 4/07/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1266 | Arrêté (5/07/2022) | M. LEVY David | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 285 - Renouvellement de concession du 25/02/2022 au 24/02/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1267 | Arrêté (5/07/2022) | M. HUET Roger | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 286 - Renouvellement de concession du 27/07/2022 au 26/07/2052. | Redevance : 690 € |
| 2022-1268 | Arrêté (5/07/2022) | M. DUARTE François | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 287 - Renouvellement anticipé de concession du 22/02/2024 au 21/02/2054. | Redevance : 690 € |
| 2022-1269 | Arrêté (7/07/2022) | Mme AYED Justine | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 288 - Nouvelle concession du 7/07/2022 au 6/07/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1270 | Arrêté (11/07/2022) | M. et Mme MASSUCHETTI Marcel et Anne-Marie | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 289 - Renouvellement de concession du 28/05/2017 au 27/05/2047. | Redevance : 690 € |
| 2022-1271 | Arrêté (11/07/2022) | M. PEYRONNEL Charles | Cimetière Saint Roch – Titre n° 290 - Renouvellement de concession du 16/06/2021 au 15/06/2036. | Redevance : 315 € |
| 2022-1272 | Arrêté (11/07/2022) | Mme SPADAZZI Anna | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 291 - Renouvellement de concession du 13/08/2022 au 12/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1273 | Arrêté (11/07/2022) | Mme DE FELICE Eliane | Cimetière Saint Roch – Titre n° 292 - Nouvelle concession du 11/07/2022 au 10/07/2072. | Redevance : 1197 € |
| 2022-1274 | Arrêté (12/07/2022) | M. CARRARO Jean | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 293 - Renouvellement de concession du 5/08/2022 au 4/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1275 | Arrêté (12/07/2022) | M. MINODIER Louis | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 294 - Renouvellement de concession du 14/07/2022 au 13/07/2037. | Redevance : 315 € |

Annexe à la délibération n° 29794 Conseil municipal du 19 septembre 2022

| | | | | |
|-----------|------------------------|------------------------------------|--|-------------------------|
| 2022-1276 | Arrêté (12/07/2022) | Mme ROULLET Odette | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 295 - Renouvellement de concession du 22/12/2021 au 21/12/2036. | Redevance : 315 € |
| 2022-1277 | Arrêté (12/07/2022) | Mme NEGRI Edith | Cimetière Saint Roch – Titre n° 296 - Renouvellement de concession du 27/11/2019 au 26/11/2034. | Redevance : 315 € |
| 2022-1366 | Arrêté (29/06/2022) | M. CAZAUX René | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 267 – Conversion de concession en perpétuelle à compter du 23/06/2022. | Redevance : 13 424,01 € |
| 2022-1367 | Arrêté (18/07/2022) | M. DE COCK Francis | Cimetière Saint Roch – Titre n° 297 - Nouvelle concession du 18/07/2022 au 17/07/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1368 | Arrêté (18/07/2022) | Mme MAGRO Danielle | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 298 - Nouvelle concession du 18/07/2022 au 17/07/2037. | Redevance : 399 € |
| 2022-1369 | Arrêté (19/07/2022) | M. MARCHAND Vincent | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 299 - Nouvelle concession du 19/07/2022 au 18/07/2052. | Redevance : 798 € |
| 2022-1370 | Arrêté (20/07/2022) | M. FOURNET Albert | Cimetière Saint Roch – Titre n° 300 - Renouvellement de concession du 17/02/2021 au 16/02/2036. | Redevance : 315 € |
| 2022-1371 | Arrêté (20/07/2022) | M. DARMON Jean-Louis | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 301 - Renouvellement de concession du 17/03/2022 au 16/03/2072. | Redevance : 1 197 € |
| 2022-1372 | Arrêté (20/07/2022) | M. FLEURY Jean-Marie | Cimetière Saint Roch – Titre n° 302 - Renouvellement de concession du 4/08/2022 au 3/08/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1373 | Arrêté (20/07/2022) | Mme VIASSONE Hélène | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 303 - Renouvellement de concession du 20/07/2022 au 19/07/2037. | Redevance : 315 € |
| 2022-1374 | Arrêté (21/07/2022) | M. et Mme PETINOT Louis et Augusta | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 304 - Renouvellement de concession du 3/05/2020 au 2/05/2035. | Redevance : 315 € |

CREATION DE POSTES

| Direction Générale | Direction | Service | Cadre d'emploi | Nombre | Quotité |
|---------------------|--------------------|---------------------------------------|-------------------|--------|---------|
| Ville émancipatrice | Education Jeunesse | Groupe scolaire Bizanet Saint Laurent | Adjoint technique | 1 | 80 % |

TRANSFORMATION DE POSTE

| Direction Générale | Direction | Service | Poste à supprimer | Poste à créer |
|---------------------|--------------------|---------------------------------|---|---|
| Ville émancipatrice | Education Jeunesse | Groupe scolaire Jardin de Ville | Adjoint technique à temps non complet (70%) | Adjoint technique à temps non complet (80%) |

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

| AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS | | | | | | | | |
|--|--|--|---------------------|----------------------------|---|------------------|--------------------|-----------------|
| N° et type Annexe | Nom de l'Association | Référence de la convention | | Total des subventions 2021 | Objet de la subvention proposée | Subventions 2022 | | |
| | | Date d'effet convention | Validité convention | | | déjà votée | Avantage en nature | proposée |
| 2 avenant financier | Boxing Club Multisports Villeneuve | 25 janv. 21 | 31 déc. 23 | 43 236 € | Fonctionnement 2022 - Détachement 2ème semestre | 22 268 € | 1 091 € | 20 968 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Entente Athlétique Grenoble 38 | 16-janv.-2021 | 31-déc.-2023 | 74 040 € | Fonctionnement complémentaire 2022 | 42 000 € | 0 € | 2 125 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | GUC Athlétisme | 14 janv. 21 | 31 déc. 23 | 40 550 € | Organisation du Meeting National d'Athlétisme Albert Rivet | 33 250 € | 7 223 € | 2 500 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS) | 25 févr. 21 | 31 déc. 23 | 76 500 € | Organisation Forum des Sports 2022 | 70 500 € | 4 185 € | 6 000 € |
| | | délibération n° 24644 du 01 février 2021 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Sport dans la Ville | 23 nov. 21 | 30 sept. 24 | 15 000 € | Fonctionnement 2022 | 0 € | 0 € | 15 000 € |
| | | délibération n° 26805 du 08 novembre 2021 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Trampoline Club du Dauphiné | 22 janv. 21 | 31 déc. 23 | 29 165 € | Fonctionnement complémentaire 2022 | 21 816 € | 917 € | 7 757 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| Total | | | | | | | | 54 350 € |

| AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT | | | | | | | | |
|--|----------------------|---|---------------------|----------------------------|--|------------------|--------------------|----------------|
| N° et type Annexe | Nom de l'Association | Référence de la convention | | Total des subventions 2021 | Objet de la subvention proposée | Subventions 2022 | | |
| | | Date d'effet convention | Validité convention | | | déjà votée | Avantage en nature | proposée |
| 2 avenant financier | Grenoble Roller | 25 oct. 21 | 31 août 24 | 3 600 € | Organisation des "Randos roller" édition 2022 | 0 € | 0 € | 3 600 € |
| | | délibération n° 26711 du 27 septembre 2021 | | | | | | |
| Total Global | | | | | | | | 3 600 € |

57 950 €

LES FORMULES

Tous les prix sont HT

| | BELLEDONNE* Premium 6000 € | VERCORS Medium 4000 € | CHARTREUSE basic 2200 € |
|---|---|---|---|
| PENDANT L'ÉVÈNEMENT | | | |
| PALAIS DES SPORTS (3800 places/soirs) | | | |
| Invitations du 8 au 12 novembre | ≤ 50 | ≤ 25 | ≤ 10 |
| Pass 5 soirées avec accès buffet | 6 | 4 | 2 |
| Diffusion d'un clip promotionnel (1 min) tous les soirs | 2 | 1 | 1 |
| Mise à disposition d'un espace au Palais des Sports | 27m² / Jusqu'à 9 mètres linéaires | 18m² / jusqu'à 6 mètres linéaires | 9 m² / jusqu'à 3 mètres linéaires |
| TNT / STREAMING | | | |
| Diffusion d'un clip promotionnel une fois par soirée | inclus | - | - |
| Bandeau partenaire début et/ou fin émission | inclus | inclus | inclus |
| À LA CARTE | | | |
| Invitation avec accès buffet (Prix par invitation) | 15 € | 15 € | 15 € |
| Diffusion d'un clip promotionnel supplémentaire (Prix par passage) | 100 € | 300 € | 500 € |
| Diffusion d'un clip promotionnel au noir avant le lancement du film pour une soirée (Quantité Limité - Prix par passage) | 400 € | 600 € | 800 € |
| Encart pub / Brand Content programme pleine page (5000 exemplaires) | 600 € | 700 € | 800 € |
| E ticket (1/4 de page/ 18 000 entrées) | 200 € | 400 € | 600 € |
| Co-organisation d'un temps fort 12h-14h ou d'une activation pendant la semaine des RCM. (Mise à disposition d'une salle (150-250 places) et régie en cœur de ville) | 1000 € | 1300 € | - |
| Dotations bénévoles + équipement équipe d'organisation pour l'ensemble des événements RCM** | 2500 € | 2500 € | - |
| Soirée privée et mise à disposition d'un espace VIP (100 personnes)*** | 1500 € | - | - |
| Autre - Nous sommes prêts à échanger si vous avez une idée / envie particulière | sur devis | sur devis | sur devis |
| PLV - SIGNALÉTIQUE | | | |
| Intérieure hall | ✓ | | |
| Extérieure | ✓ | ✓ | |
| PRÉSENCE DE VOTRE LOGO | | | |
| Bâche grand format Grenoble Centre Ville | ✓ | | |
| Kakemonos Hotel de ville + Totem X10 | ✓ | | |
| Encart pub - presse papier (Montagnes Mag, Grimper, Vertical, Petit Bulletin, Dauphine Libéré, Spot...) | ✓ | | |
| Modules centre ville x 5 | ✓ | ✓ | |
| Affiche A0 | ✓ | ✓ | |
| Affiche Tram_Réseau TAG | ✓ | ✓ | |
| Affiches A 3 x 1000 avec distribution dans + 300 commerces et lieux publics | ✓ | ✓ | |
| Site internet | ✓ | ✓ | ✓ |
| Programme x 15 000 exemplaires | ✓ | ✓ | ✓ |
| DOSSIER DE PRESSE | ✓ | ✓ | ✓ |
| Teaser RCM | ✓ | ✓ | ✓ |

FORMULE « LOCALE » : VOUS ÊTES UNE TPE SITUÉE EN ISÈRE. VOUS POUVEZ ACCÉDER À LA FORMULE CHARTREUSE POUR UN COUT DE 500€ SANS VENTE SUR PLACE ET 1000€ SI VOUS SOUHAITEZ VENDRE VOS PRODUITS DANS LE PALAIS DES SPORTS.

Tous les prix indiqués sont Hors Taxe, nous acceptons les dotations valorisées dans la limite de 30 % du montant total du partenariat

* Possibilité de partenariat exclusif dans son domaine d'activité principal

** Quantités et contenu sur demande

*** Traiteur à la charge du partenaire

| Formules Meije – 27 500€ HT | |
|---|------------------|
| Invitation | 50 |
| Pass 5 soirée avec accès buffet | 6 |
| Diffusion clip partenaire | 2 par soirée |
| Mise à disposition espace Palais des Sports | 27m ² |
| Diffusion Clip Promotionnel TéléGrenoble | 1 par soirée |
| Bandeau partenaire Télégrenoble | 1 par soirée |
| Partenaire exclusif RCM hors les murs | X |
| Soirée privée pour 100 personnes | X |
| | |
| PLV / SIGNALÉTIQUE | |
| Bâches Grands formats | X |
| Kakémonos HDV / TOTEM | X |
| Encart Presse | X |
| Module Centre Ville | X |
| Affiche A0 | X |
| Affiche Tram Tag | X |
| Affiche A3 | X |
| Site Internet | X |
| Programme | X |
| Dossier Presse | X |
| Teaser RCM | X |

Tableau des 59 membres du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026
 Indemnités de fonction à compter du 20 septembre 2022

| Fonction | Nom | Prénom | Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique | Majoration en % de l'indemnité de base | Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
|---------------------------------------|---------------|--------------|--|--|--|
| Maire | PIOLLE | Eric | 109,11 % | 0 | 109,11 % |
| 1 ^{er} adjoint(e) | PETERS | Isabelle | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 2 ^e adjoint(e) | NAMUR | Gilles | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 3 ^e adjoint(e) | LHEUREUX | Lucille | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 4 ^e adjoint(e) | CONFESSON | Alan | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 5 ^e adjoint(e) | PANTEL | Chloé | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 6 ^e adjoint(e) | ALLOTO | Maxence | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 7 ^e adjoint(e) | AGOBIAN | Anouche | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 8 ^e adjoint(e) | SABRI | Hakim | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 9 ^e adjoint(e) | BELAIR | Margot | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 10 ^e adjoint(e) | BERTRAND | Olivier | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 11 ^e adjoint(e) | BRETTON | Annabelle | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 12 ^e adjoint(e) | BACK | Antoine | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 13 ^e adjoint(e) | CAPDEPON | Kheira | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 14 ^e adjoint(e) | CARROZ | Emmanuel | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 15 ^e adjoint(e) | GARNIER | Christine | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 16 ^e adjoint(e) | FRISTOT | Vincent | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 17 ^e adjoint(e) | MENNETRIER | Céline | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 18 ^e adjoint(e) | JUVEN | Pierre-André | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 19 ^e adjoint(e) | TAVEL | Maud | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 20 ^e adjoint(e) | KADA | Nicolas | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 21 ^e adjoint(e) | PFISTER | Laura | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| 22 ^e adjoint(e) | MERIAUX | Pierre | 40,28 % | 50,00 % | 60,42 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | BELTRAN-LOPEZ | Luis | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | BERON PEREZ | Nicolas | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |

| | | | | | |
|---------------------------------------|-----------------|-------------|---------|---------|---------|
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | CHASTAGNER | Thierry | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | DESLATTES | Céline | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | DJIDEL | Salima | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | FOUGERES | Sylvie | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | HABFAST | Claus | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | KRIEF | Sandra | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | MONGABURU | Yann | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | OLMOS | Anne-Sophie | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | SCHUMAN | Barbara | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | SOLDEVILLE | Jérôme | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | ZENATI | Amel | 22,77 % | 50,00 % | 34,16 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | BACHER | Katia | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | CLOUAIRE | Pascal | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | EZZAROUALI | Khadija | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | FLECHET | Antoine | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | MARTIN | Elisa | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | MASSON | Laure | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | PICOLLET | Lionel | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | WADELEC | Maude | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) | WAZIZI | Djamel | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | CARIGNON | Alain | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | CHATELAIN-ROCHE | Anne | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | BOUTAFA | Cherif | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | SPINI | Dominique | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | BOER | Brigitte | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | BERANGER | Nathalie | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | PINEL | Nicolas | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | CHALAS | Emilie | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | SIX | Olivier | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | CENATIEMPO | Cécile | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | BOUZEGHOUB | Hassen | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | BEN-REDJEB | El Hasni | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | BENSE | Delphine | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |
| Conseiller(e) municipal(e) | GENTIL | Romain | 6,00 % | 33,33 % | 8,00 % |

VOEUX



Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Voeu

« Sauver l'hôpital – Agir maintenant ! »

adressé à Madame Elisabeth BORNE, Premier Ministre

proposé par Hosny Ben Redjeb

Groupe « l'Avenir Ensemble en Confiance »

Encore considéré comme une référence dans le monde, notre très protecteur système de santé constituait l'un des socles du progrès social d'après-guerre. Les Français en sont fiers et y sont encore très attachés.

Mais notre système de santé déjà fortement mais insidieusement dégradé est en train de s'effondrer d'une manière qui surprend même les plus optimistes.

Cet effondrement est la conséquence de 15 à 20 ans d'une politique irresponsable

A titre d'exemple, la mise en place de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie à partir de 1996 a conduit l'hôpital public à disposer de moyens toujours plus insuffisants au vu des besoins de la population et de l'augmentation de son activité. Le nombre de médecins et de professionnels de santé a été progressivement contraint depuis 40 ans, ce qui a conduit aux pénuries de soignants actuelles et à la mise à mal des vocations.

Un débat au Parlement doit avoir lieu en urgence pour sauver notre système de soins et lui permettre de répondre à l'ensemble des besoins (ville, hôpital, médico-social, santé publique et prévention) financé par la Sécurité sociale.

Face à la dégradation notamment de la qualité des services publics, l'alternative ne peut pas être un système de santé avec un service public minimum pour les plus pauvres et un secteur marchand financé par des assurances privées pour le reste de la population

De plus, en considérant la situation gravissime actuelle pourtant prévisible de longue date, des réponses immédiates doivent être enfin apportées.

Cette réponse ne peut pas être une succession de mesures bricolées, une rupture du service public basée la fermeture des services d'urgence la nuit.

En effet, malgré la mobilisation exemplaire de tous les professionnels de santé libéraux et hospitaliers du territoire Sud-Isère, les services des urgences adultes ont été contraints "d'adapter" leur fonctionnement la nuit.

Ce qui était inimaginable concernant un des plus importants CHU de France est arrivé : depuis le 27 juin, de 20h à 8h, les patients ne peuvent se déplacer aux urgences adultes sans régulation préalable par le centre 15 (en dehors des urgences pédiatriques, gynécologiques et obstétricales)

Sans compter que deux services d'urgence du territoire étaient déjà fermés la nuit depuis janvier 2022.

Parce que l'accès aux soins (1ers recours, urgences, chirurgie, spécialités, gériatrie, psychiatrie, ...) n'est plus garanti en France, Il est plus que temps que les solutions proposées par les professionnels de terrain, et le corps médical en particulier, soient enfin entendues et prises en compte

1. **Levée de toutes les suspensions avec réintégration des personnels** qui permettrait d'améliorer immédiatement l'amont et l'aval des services urgences, de rouvrir de nombreux cabinet médicaux et paramédicaux, des CMP, des services de médecine scolaire, des salles d'opération et des lits de soins aigus, des places en psychiatrie, en soins de suite, et dans le médico-social.
2. **Titularisation immédiate de tous les professionnels de santé contractuels** de France en poste depuis 12 mois et plus
3. **Doublement de l'indemnité de sujétion** pour en finir avec l'intérim médical si coûteux pour les deniers publics
4. **Augmentation du point d'indice** pour les personnels de santé pour que l'hôpital retrouve son attractivité, qu'il puisse enfin stabiliser ses personnels et rouvrir les lits correspondants.

De plus comme le demandent les professionnels de terrain des discussions nationales doivent instamment être entamées concernant :

- a. **La formation initiale, la promotion professionnelle et la politique de recrutement des professionnels de santé,**

b. L'arrêt des licenciements au sein des établissements de santé, la fin des fermetures de lits et la réouverture du nombre de lits adaptés aux besoins réels de la population,

c. Le retour à l'organisation de l'hôpital en service et la suppression du «millefeuille administratif »,

d. Les modalités de financement de la santé et de l'hôpital en particulier,

e. Le respect de la liberté et de l'indépendance des médecins, pharmaciens et sages-femmes qui, fidèles à leur serment, défendent la déontologie médicale et les droits des malades.

Parce que l'hôpital n'est pas une entreprise, les patients ne sont pas des clients, les professionnels ne sont pas des outils de production.

Le conseil municipal de Grenoble demande donc instamment à Madame Élisabeth BORNE, Premier Ministre, d'agir maintenant pour sauver le système de santé français, l'accès et la gratuité des soins ainsi que les établissements de santé :

- en mettant en oeuvre sans délais les mesures (1 à 4 ci-dessus) demandées par les professionnels de terrain et le corps médical en particulier,
- en engageant instamment les discussions concernant les thématiques (a à e) listées ci-dessus

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Vœu du groupe des élu-es Grenoble en Commun

Vœu pour une rénovation thermique de tous les bâtiments vraiment massive et efficace

Après ce nouvel été caniculaire, marqué ici par la sécheresse et les incendies de forêts, sur une planète frappée par les effets meurtriers d'un réchauffement climatique indéniablement d'origine humaine, il est indispensable de changer de braquet dans les politiques publiques,

Les politiques de rénovation énergétique menées depuis le Grenelle de l'environnement en 2008 ne sont pas à la hauteur des enjeux, avec des demi-mesures et des subventions coûteuses, peu efficaces. Sur les 700 000 subventions "MaPrimeRénov" débloquées en 2021, le nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique », initialement annoncé à 80 000 par le Gouvernement (PLF 2021) a été ramené à 2 500 par un récent rapport de la Cour des comptes. Et ces dispositifs de subvention ont des effets pervers en renchérissant d'autant les travaux concernés. A ce rythme-là, il faudra plus de 1900 ans pour rénover les 4,8 millions de passoires thermiques du pays !

Nous n'avons pas tout ce temps devant nous. Les premières réponses du Gouvernement rejetant la responsabilité sur les citoyens, appelés à baisser le chauffage ou ne pas utiliser la climatisation en dessous de 26°C au nom de la « sobriété énergétique », ne sont pas à la hauteur du défi climatique et de l'impasse énergétique spécifique au « tout-nucléaire » et « tout-électrique » français.

La réponse efficace pour le bâti c'est avant tout l'isolation des bâtiments qui permet de diminuer immédiatement la consommation d'énergie, d'améliorer le confort et de réduire les dépenses de chauffage ou de climatisation et donc de sauvegarder du pouvoir d'achat tout en ne participant pas à la dégradation de l'environnement et du climat.

À Grenoble, dont nous savons que les étés caniculaires vont passer à au moins 43 jours par an d'ici 2050, la Ville a engagé un programme d'isolation thermique efficace de nos écoles, gymnases,... appuyé sur les compétences locales et l'outil public de la SPL OSER. La Métropole soutient aussi à travers MURMUR un effort de rénovation des copropriétés et maisons individuelles. Mais nos ressources locales sont bien trop limitées face à l'ampleur de la tâche.

Aussi la Ville de Grenoble tient par ce vœu à soutenir une initiative citoyenne, un projet de proposition de loi d'urgence visant à réduire, pour tous les immeubles, la consommation d'énergie d'origine fossile ou provenant des réseaux de distribution.

Le mécanisme de cette loi est basé sur une intervention massive de l'État par le financement de la totalité des travaux d'isolation ou d'installation d'un système de chauffage solaire thermique sur demande simple des propriétaires sans conditions de ressources. Son équilibre budgétaire est assuré par une garantie foncière via l'inscription hypothécaire sur le

bien du montant des travaux bénéficiant de l'aide de l'État, remboursable dès la première mutation ou à 30 ans au plus tard.

En contrepartie les propriétaires auront une obligation d'isolation des bâtiments.

Mais les propriétaires occupant-es bénéficieront de la réduction rapide de leurs dépenses énergétiques et les locataires n'auront pas à faire face à une augmentation de leurs charges, leurs propriétaires n'ayant pas à financer eux-mêmes les travaux.

Les plus précaires seront largement bénéficiaires d'un tel dispositif car elles et ils sont souvent logé-es dans des logements mal isolés, avec des dépenses accrues de chauffage et souffrent plus de la chaleur en période caniculaire.

Enfin cette proposition soutiendra une création d'emplois massive avec une filière de formation aux métiers de l'isolation et de la rénovation thermique.

Face au défi climatique et énergétique la ville de Grenoble demande :

- à la première Ministre Elisabeth BORNE d'inscrire rapidement à l'ordre du jour du Parlement la proposition de loi citoyenne, portée par Maxime COMBES, Daniel IBANEZ et Françoise VERCHERE, figurant en annexe, intitulée « proposition de loi visant à diminuer la consommation d'énergie pour le bâti » ;

- aux parlementaires d'adopter cette proposition de loi dans les plus brefs délais au regard des enjeux climatiques, sociaux et énergétiques qui nous imposent d'agir sans plus attendre.

ANNEXE

PROPOSITION DE LOI visant à diminuer la consommation d'énergie pour le bâti.

Article 1 Isolation des bâtiments.

Les personnes propriétaires de biens immobiliers destinés à la résidence ou à usage de bureau ont l'obligation de procéder sans délai à l'isolation thermique des dits biens.

Toutefois cette obligation n'est opposable que lorsque les conditions financières, matérielles et humaines sont réunies pour la mise en oeuvre des travaux d'isolation thermique.

Les propriétaires peuvent demander la prise en charge du financement des travaux visés au premier alinéa au fonds mentionné à l'article 3.

Quelles que soient les ressources des demandeurs, le fonds mentionné à l'article 3 est tenu d'apporter le financement des travaux visés au premier alinéa, garanti selon les dispositions du dernier alinéa de l'article 5.

Article 2 Installation de systèmes de chauffage solaire thermique.

Lorsqu'une étude démontre la pertinence d'une installation de chauffage solaire thermique permettant de diminuer de façon significative la consommation d'énergie d'origine fossile ou provenant d'un réseau d'alimentation en énergie, les propriétaires sont tenus de l'installer.

Toutefois cette obligation n'est opposable que lorsque les conditions financières, matérielles et humaines sont réunies pour la mise en oeuvre des travaux d'installation de chauffage solaire thermique.

Les propriétaires peuvent demander la prise en charge du financement des travaux visés au premier alinéa au fonds mentionné à l'article 3.

Quelles que soient les ressources des demandeurs, le fonds mentionné à l'article 3 est tenu d'apporter le financement des travaux visés au premier alinéa, garanti selon les dispositions du dernier alinéa de l'article 5.

Article 3 Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments.

Pour le financement des travaux visés aux articles 1 et 2, il est créé un Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments

Le Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments est un établissement public administratif national placé sous l'autorité du ministre en charge du logement qui le préside.

Le Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments est chargé de concourir à la mise en oeuvre de la politique de diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments par une amélioration de leur isolation et par le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire par des installations solaires thermiques.

Article 4 Missions

Aux fins d'atteindre l'objectif de diminution de la consommation d'énergie d'origine non durable et de diminution de consommation d'énergie fossile ou provenant des réseaux d'alimentation en énergie, il assure la réalisation de ces objectifs en finançant à la demande des propriétaires visés aux articles 1 et 2, l'isolation des bâtiments et l'installation de systèmes de chauffage solaire thermique notamment

- 1) En finançant les travaux d'isolation des bâtiments,
- 1) En fixant les priorités à respecter pour les travaux d'isolation des bâtiments,
- 2) En finançant les équipements solaires thermiques, là où il est pertinent d'en installer,
- 3) En fixant les priorités à respecter pour les travaux d'installation d'équipements solaires thermiques,
- 4) En déterminant la nature des travaux à réaliser pour chaque bâtiment,
- 5) En répertoriant les immeubles devant faire l'objet de travaux d'isolation,
- 6) En fixant le prix moyen des travaux,
- 7) En participant financièrement à la création de moyen de production de matériaux isolant durable et recyclable,
- 8) En participant financièrement à la formation des personnels chargés de la mise en oeuvre des travaux d'isolation ou d'installation de chauffage solaire thermique.

Article 5 Modalités d'intervention du Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments, équilibre budgétaire.

Le Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments est doté de moyens financiers lui permettant de financer en totalité les chantiers d'isolation thermique ou d'installation d'équipements solaires thermiques qui lui sont soumis pour réalisation.

Le Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments peut recourir à des emprunts pour financer ses missions.

Le Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments paie directement les entreprises selon les modalités définies par un décret en conseil d'État.

Chaque financement du Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments pour des travaux d'isolation de bâtiments ou d'installations de système de chauffage solaire thermique trouve son équilibre budgétaire par une inscription sur le registre des hypothèques en sa faveur.

Article 6 modalités de remboursement du financement du Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments.

Le remboursement des sommes avancées par le Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments a lieu dès la première mutation du bien ou au plus tard 30 ans après la fin des travaux d'isolation thermique ou d'installation d'un système de chauffage solaire thermique. Pour les rares cas d'impossibilité de remboursement, un dispositif de garantie mutualisée interne au Fonds permettra d'en couvrir les conséquences.

Article 7 Modalités d'application

Les modalités d'application de la présente section, notamment les choix technologiques, les niveaux de performance et les évaluations préalables et a posteriori, sont fixées par décret en Conseil d'État trois mois après la publication de la loi au Journal officiel.

Un bilan de la diminution de la consommation d'énergie est établi pour chaque intervention deux ans au plus tard après la fin des travaux.

Article 8 Administration

L'établissement est administré par un conseil qui comprend, outre des représentants de l'État et des personnalités qualifiées, deux députés et deux sénateurs.

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans renouvelable. Toutefois, le mandat des membres désignés en qualité de parlementaire ou de représentant des collectivités territoriales prend fin s'ils perdent avant l'expiration de cette durée la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

Les fonctions de président et d'administrateur ne sont pas rémunérées.

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président qui en fixe l'ordre du jour.

Les délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le membre du corps du contrôle général économique et financier et l'agent comptable assistent, avec voix consultative, aux délibérations du conseil d'administration.

Article 9 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement.

Il délibère, notamment, sur son budget, sur son compte financier ainsi que sur ses opérations financières.

Il arrête les concours financiers qu'il accorde

Le budget de l'établissement et ses comptes annuels font l'objet d'une approbation expresse par l'autorité compétente de l'État.

Le conseil d'administration établit son règlement intérieur.

Article 10 Présidence

Le président du fonds mentionné à l'article 3 est nommé par l'autorité administrative compétente sur proposition du conseil d'administration parmi ses membres.

Article 11 Représentation

Le président du conseil d'administration représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution. Il conclut les contrats, conventions et marchés. Il a qualité d'ordonnateur.

Il rend compte de son action au conseil d'administration.

Article 12 Gestion

Sous le contrôle du conseil d'administration, la Caisse des dépôts et consignations assure la gestion de l'établissement dans les conditions définies par une convention passée avec celui-ci.

Article 13 Contrôle

L'établissement est soumis au contrôle économique et financier de l'État prévu par les dispositions en vigueur relatives au contrôle financier au sein des établissements publics administratifs de l'État selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances.

Conseil municipal du lundi 19 septembre 2022

Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard et présenté par Emilie Chalas

Vœu adressé à monsieur le ministre de l'intérieur demandant des effectifs de police supplémentaires, des financements pour la vidéoprotection ainsi qu'une visite ministérielle

A Grenoble, l'été a été particulièrement chaud pour la police et les Grenoblois. Le nombre de faits divers en l'espace de quelques semaines a été particulièrement important et l'activité de la police liée à la délinquance et au trafic de stupéfiants a été « intense et récurrente » comme l'a indiqué la DDST Fabienne Lewendowski dans son interview parue dans les affiches le 2 septembre dernier. En voici la liste du 1 juillet au 31 août (lecture de la liste).

Plus de 50 faits divers ont été relatés dans la presse locale : agressions à l'arme blanche, trafic de stupéfiants, rodéos, vols, braquages, cambriolages, attaques de bus et tram, incendies de voitures, agressions, policiers caillassés ou attaqués au mortier, et bien évidemment les neuf épisodes de violence par arme à feu en moins de deux mois qui témoignent de la situation difficile dans laquelle se trouve notre ville.

Lors de la présentation du bilan de la délinquance en début d'année, le parquet indiquait que dans le domaine des atteintes aux personnes, la hausse des violences entre 2017 et 2021 était régulière et constante avec une augmentation de plus de 30% sur la période et le niveau le plus haut atteint en 2021 pour le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique.

La sécurité est un enjeu prioritaire pour les Grenoblois, nous le savons tous et le sondage ViaVoice réalisé il y a un an l'a montré : pour 77% des Grenoblois la sécurité est un enjeu prioritaire et 92% des personnes sondées pensent que la délinquance n'est pas une fatalité et que l'on peut lutter contre elle efficacement si on s'en donne les moyens et surtout si chacun prend sa part dans cette bataille collective et transpartisane.

L'Etat a doté notre ville de moyens supplémentaires au cours de 5 dernières années :

- L'expérimentation du dispositif de caméras piétons individuelles pour la police municipale qui a ensuite été pérennisée par la ville.
- La proposition de financement à hauteur de 40% de l'installation d'un système de vidéoprotection.
- La possibilité dans la loi de nouvelles prérogatives aux policiers municipaux et le renforcement de l'accompagnement à leur armement par arme de poing.
- Des effectifs bien sûr, avec 68 policiers supplémentaires dans le cadre de la police de sécurité du quotidien en 2018-2019, 14 policiers supplémentaires en 2020, 47 policiers en en 2021, 12 qui viennent d'arriver en 2022.

Les effectifs dédiés à la police de la sécurité du quotidien permettent de dédier des policiers aux quartiers prioritaires accentuant ainsi leur visibilité dans un objectif de dialogue et de dissuasion. Ils permettent également d'accroître la présence des patrouilles sur les axes de transports en commun et de multiplier les opérations de démantèlement des points de deals et des trafics de stupéfiants.

Mais le retard était tel depuis 2012 que notre ville a besoin de moyens supplémentaires pour qu'enfin la délinquance, le trafic de drogue baissent et pour que la police puisse également se consacrer efficacement à l'ensemble de ses missions. La question des effectifs est cruciale. La délinquance dans les transports en commun a été quasiment divisée par 2 depuis 2020 grâce à des opérations ciblées mais il faut plus de moyens humains pour traiter les nombreuses autres thématiques notamment dans le domaine des violences conjugales et intrafamiliales ou encore des vols avec violence, vol à l'arraché sur personnes vulnérables...

Enfin, nous invitons le ministre de l'Intérieur à venir à Grenoble constater par lui-même les besoins de renfort en effectifs et en moyen de notre belle ville. Constater aussi la souffrance des policiers mal reconnus, mal soutenus et jamais remerciés. Pire même. A Grenoble, force

est de constater que le vent scélérat et mortifère du slogan « La police tue » s'infiltré toujours un peu plus chez nos responsables politiques.

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au ministre de l'Intérieur :

- d'octroyer à la ville des financements pour déployer un maillage efficace de caméras de vidéosurveillance permettant de lutter contre l'insécurité
- de poursuivre l'augmentation des moyens et des effectifs de police sur notre territoire,
- d'organiser une visite ministérielle pour évoquer la question de la sécurité avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Conseil municipal de Grenoble du 19 septembre 2022
Vœu déposé par le Groupe de élus « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »
adressé à Mme Elisabeth BORNE, Première Ministre,
et relatif à la taxation des superprofits

La crise sanitaire que nous avons traversée s'est malheureusement transformée en crise économique et sociale qui frappe durement bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes. La guerre en Ukrainienne avec ses effets sur les couts de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation, et maintenant l'inflation durable font perdre chaque mois un peu plus de pouvoir d'achat aux Françaises et aux Français dans leur immense majorité.

Les premières victimes de ces crises qui se succèdent et s'additionnent les unes aux autres sont bien évidemment les plus fragiles d'entre nous. Cela est d'autant plus quand on sait que notre pays compte 5 millions de chômeurs (catégories A, B et C de Pôle Emploi), 10 millions de pauvres, 4 millions de mal-logés, 12 millions de personnes en situation de précarité énergétique.

Or, en 2021, les profits enregistrés par les seules entreprises du CAC40 ont atteint un record historique de 174 milliards d'euros, alors même que le précédent record datait de 2007 et avoisinait les 100 milliards d'euros. Dans le même temps, les dividendes distribués aux actionnaires ont augmenté de 33% quand les salaires des patrons du CAC40 étaient doublés, dépassant les 7 millions d'euros annuels en moyenne.

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a récemment déclaré que cette situation était « *immorale* » et a dénoncé « *la cupidité des entreprises qui réalisaient des profits scandaleux sur le dos des plus pauvres grâce aux crises, avec un coût massif pour le climat* ». Il a aussi appelé « *tous les gouvernements à taxer ces profits excessifs, et à utiliser ces fonds pour soutenir les plus vulnérables en ces temps difficiles* ». Plusieurs pays européens ont d'ores et déjà répondu à l'appel, comme le Portugal, l'Espagne et le Royaume Uni, et d'autres pourraient le faire très rapidement comme l'Allemagne.

Ursula von der Leyen, la Présidente de la Commission européenne, a quant à elle déclaré, dans son discours sur l'état de l'Union européenne : « *En ce moment, il n'est pas juste de réaliser des bénéfices extraordinaires grâce à la guerre sur le dos des consommateurs* ». Elle appelle donc à une « *contribution sur les superprofits des entreprises qui produisent à faible coût de l'électricité et qui réalisent des bénéfices extraordinaires sur le dos des consommateurs* ». Une contribution qui rapporterait selon elle jusqu'à 140 milliards d'euros.

En France, cette mesure est largement plébiscitée par la population. Le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est récemment déclaré favorable à un mécanisme de taxation des superprofits sous certaines conditions et si celui-ci était mis en place au sein de l'Union européenne. Enfin, la Première ministre, Elisabeth Borne, avait déclaré « *ne pas fermer la porte à une taxation des superprofits* ».

Aussi, le Conseil municipal de Grenoble demande à Mme Elisabeth BORNE, Première ministre, de bien vouloir :

- ***instaurer un prélèvement exceptionnel sur les superprofits,***
- ***affecter les ressources ainsi nouvellement dégagées au financement de la transition écologique et à l'accompagnement des publics les plus vulnérables.***

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Discours Introductif de M. le Maire

Mesdames, messieurs,
Chères grenobloises et chers grenoblois qui nous suivez sur Internet,
Mes chers collègues,

J'ouvre ce conseil municipal en rendant un hommage républicain à deux personnalités qui auront marqué le siècle passé et présent, et qui nous ont quittées ces dernières semaines. Deux personnes aux destins radicalement opposés, incarnant deux visions différentes du monde, mais qui ont en commun d'être des incarnations du XXe siècle.

Alors que de nombreux regards se tournent vers Londres aujourd'hui, Grenoble pense à sa jumelle d'Oxford, et témoigne son soutien à toutes celles et ceux qui pleurent la disparition d'Elisabeth II. Force est de constater que la famille royale, et de facto la Reine, par son statut et sa renommée, a marqué le siècle passé.

Nous pensons aussi à Mikhaïl Gorbatchev, initiateur de la Glasnost et de la Perestroïka, qui a permis par son engagement en faveur de la liberté et de la démocratie de mettre un terme à 45 années d'une Guerre froide faisant planer sur les peuples la crainte d'un conflit nucléaire et de ses conséquences dévastatrices. Les nombreux espoirs qu'il avait contribué à faire émerger, ont rapidement été submergés par un système de corruption et d'accaparement des biens collectifs.

Comme pour de nombreuses figures témoins de ce siècle houleux, il nous appartient de continuer le travail de mémoire, au delà des caricatures et dans l'objectif de mieux comprendre notre passé. Ce travail de mémoire concerne aussi notre république et ce qui fit les fondements de la Première République, celle qui suivit l'insurrection des sans Culottes sur les Tuileries il y a 230 ans. Cette Première République égalitaire, créant le « *maximum général* » des prix pour protéger les plus pauvres, instituant le droit au divorce avec l'égalité entre femmes et hommes pour l'initiative de la séparation, abolissant l'esclavage.

En ce mois de septembre 2022, le conflit ukrainien, la montée de l'extrême-droite en Suède et en Italie, avec les élections qui arrivent, l'institutionnalisation de l'extrême-droite en France font revivre une histoire funeste et effrayante, avec une nouvelle donnée : la raréfaction des ressources naturelles nécessaires au vivant.

Le conflit se déroulant à l'est de l'Europe a révélé, une fois de plus, notre dépendance énergétique. Il a montré notre vulnérabilité et la nécessité d'économiser nos ressources.

Les épisodes de sécheresse qui ont roussi les arbres de nos montagnes, conjugués aux canicules subies par notre territoire, ont généré des incendies, qui ont rayé et rayent encore aujourd'hui, lundi 19 septembre, des forêts entières en Gironde et mobilisé nos pompiers ici à Voreppe et à Vif. Cet été nous a jeté au visage ici aussi notre

vulnérabilité face aux fortes chaleurs, notre vulnérabilité face à la raréfaction du bien le plus précieux qui soit, l'eau.

Cet été et cette rentrée préfigurent une dystopie, ou un sursaut, qui dépendra de notre volonté à toutes et à tous, notamment aux décideurs et décideuses politiques que nous sommes ici dans cet hémicycle.

Dystopie, si les plus riches sont les seuls à pouvoir se protéger contre le dérèglement climatique, et les plus modestes contraints d'économiser des ressources déjà maigres, d'aller de privation en privation, voire de migrer pour leur survie.

Sursaut si nous prenons collectivement conscience de l'ampleur de la tâche qui nous incombe, mais aussi de son caractère enthousiasmant, pour bâtir une société émancipatrice, résiliente et solidaire, et faire écho aux ambitions de la Première République, il y a 230 ans.

Comme l'écrivait Naomi Klein un an après l'élection de Donald Trump et l'arrivée au pouvoir de climatoseptiques, dire non ne suffit plus. Il faut agir, pour le bien de notre planète, et pour prendre soin des personnes les plus vulnérables, qui sont déjà aujourd'hui et seront demain les premières à subir les conséquences des crises que nous vivons.

Ce sursaut repose sur un service public fort, que l'Etat et les collectivités doivent assumer et consolider ensemble.

Il repose aussi sur une réelle transition vers plus de sobriété cet hiver, de frugalité, mais aussi du sens de nos échanges et de nos modes de vie, au delà de la crise énergétique, au delà des effets d'annonces des dernières semaines.

Ce service public fort, nous l'assumons, lorsque nous reconnaissons, contre l'avis de l'Etat, la pénibilité du métier d'ATSEM. Nous l'assumons, lorsque chaque classe de maternelle à Grenoble dispose d'une agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (c'était 83% lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2014, 97% à la fin du dernier mandat, 100% cette année). Nous l'assumons, cette volonté d'un service public fort, lorsque nous revalorisons les métiers de l'animation et créons des postes de direction dédiés dans chaque établissement. Ces directions seront le fer de lance d'un véritable projet périscolaire et de l'encadrement des animatrices et animateurs, afin d'aider les uns et les autres à trouver du sens dans leur métier, et des perspectives d'évolution dans un secteur souvent décrié pour sa précarité.

Nous l'assumons, ce service public fort, en ouvrant plus longtemps les bibliothèques municipales au public à partir du 7 novembre et en permettant aux visiteurs et aux lecteurs de côtoyer au quotidien des groupes d'enfants. En proposant une initiation à la musique et à la danse par des enseignant.e.s du Conservatoire dès la maternelle.

Cette volonté, nous en attestons aussi par l'ouverture du nouveau centre de santé des Géants dans le quartier de la Villeneuve en partenariat avec l'AGECSA. Et bien sûr en développant un projet jeunesse ambitieux et émancipateur, que nous allons vous soumettre au vote aujourd'hui. Il conduira à l'affirmation d'une priorité renouvelée,

dans notre ville qui compte plus de jeunes qu'ailleurs. La jeunesse n'existe pas, il n'existe que des jeunes, dans toutes leurs différences, leurs richesses et leurs engagements. On ne peut pas faire partie de la société en ayant autant de devoirs et moins de droits. Nous continuerons, ici, à renforcer l'accès aux droits et à accompagner les jeunes dans la conquête de ceux qui leur manquent encore aujourd'hui. Les droits sont un socle pour l'émancipation, les jeunes ne sont pas notre futur, ils sont le présent, au même titre que toutes les citoyennes et tous les citoyens.

La sobriété et la frugalité, la transformation de nos modes de vie, nous la mettons en oeuvre concrètement en proposant un menu standard 100% végétarien dans les cantines grenobloises. Cette mesure qui a fait couler beaucoup d'encre, plus des polémistes que des enfants. J'ai pu partager deux repas avec les enfants pendant la semaine de rentrée. Des polémiques à grand coup de fake news, de raccourcis et d'arguments caricaturaux. Face à cela, loin des polémiques, Grenoble Capitale Verte avance. Sereinement.

Réduire notre consommation de viande est bon pour notre santé, bon pour réduire les émissions de CO₂, bon pour réduire la consommation d'eau induite par l'agro-industrie de l'élevage et le nourrissage des animaux, bon pour réduire la déforestation nécessaire à la plantation des aliments des bêtes d'élevage. 7% des petits Grenoblois ont choisi ce nouveau standard, c'est déjà plus de 3 fois plus que la part de personnes en France ne mangeant ni viande ni poisson. Je ne doute pas que ça continuera à prospérer.

Cette transition de bon sens de retour vers l'essentiel gagne aussi nos boîtes aux lettres en cette rentrée 2022, avec la métropole qui a mis en place le dispositif Oui Pub, qui met fin à la publicité dans les boîtes aux lettres à moins d'un consentement explicite de l'habitante ou de l'habitant. Cette mesure là aussi n'a rien de symbolique lorsque nous savons qu'en France, chaque année, chaque foyer reçoit plus de 26 kg d'imprimés publicitaires sans adresse, soit en moyenne près de 12 kg par habitant. Je vous laisse envisager ce que nous économisons là. Je vous encourage donc à laisser vos boîtes aux lettres libres de tout autocollant malgré ceux que la grande distribution viendrait y glisser, dans l'espoir de pouvoir vous envoyer toujours plus de papier visant à consommer toujours plus que le nécessaire, et même bien plus que vos désirs.

"Moins de biens, plus de liens", c'est ça notre fer de lance. Et nous avançons.

Nous avançons lorsque nous proposons de nouveaux espaces de réemploi, comme la nouvelle recyclerie sportive qui a ouvert dans un local municipal. La recyclerie sera partenaire des rencontres ciné montagne en novembre, moment où chacun.e pourra déposer le matériel de montagne dont il n'a plus besoin, et qui seront ensuite disponibles pour ce nouvel espace de centre ville dédié au sport zéro déchet. Alors que se prépare une Coupe du Monde entachée du sang de milliers d'ouvriers, climatisée et liberticide. Alors que s'expose un niveau de déni maximal de nombreux acteurs du sport business, comme le PSG, face à au dérèglement climatique. Alors que le sport continue sa compétition contre le bon sens, ici nous réinventons, avec les associations, un sport populaire qui préfère utiliser son esprit coopératif et relever le défi du climat plutôt que de celui de l'indécence.

Ici, on propose son matériel aux autres quand on finit de l'utiliser, on remplit les réservoirs pour l'arrosage des parcs et le nettoyage des rues avec l'eau de nos piscines, on propose aux filles de prendre autant de place que les garçons sur le terrain, ici on ne laissera jamais le sport prédateur s'accaparer notre sport, populaire, écologique et féministe.

En ce mois de septembre 2022 nous préparons aussi l'hiver qui vient, à l'aune de cette crise énergétique au long cours qui va s'accroître. Les économies d'énergies seront importantes, elles concerneront tous les services municipaux. Élément essentiel de notre gestion à venir de cette crise, nous souhaitons, comme nous l'avons fait au moment du COVID, que les citoyennes et les citoyens puissent être associés au suivi de cette crise, aux mesures que nous serons amenés à prendre. Enfin la solidarité et l'entraide, deux valeurs chères à Grenoble seront au coeur de nos préoccupations dans les mois à venir. La précarité énergétique va s'accroître et va être un enjeu majeur. Au delà de la crise, les investissements au service de la résilience de notre territoire, Grenoble Capitale Verte les assume et ce depuis longtemps.

Nous avons livré, et nous allons livrer de nouvelles écoles après d'importants travaux de rénovation énergétique : ceux de l'école Christophe Turc, où la toiture a été refaite et la cour désimperméabilisée afin de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur. Des travaux de rénovation énergétique ont actuellement lieu aux écoles Joseph Vallier et les Trembles. les travaux de construction du groupe scolaire Flaubert, tout en bois, ont débuté.

Dans le prolongement de l'adaptation des écoles au dérèglement climatique, Grenoble Capitale verte pacifie aussi les usages alentours. Nous avons ainsi créé cet été deux nouvelles places aux enfants rue Bobillot et Allée des Romantiques - je vous invite à aller les voir, ce sont de vraies transformations. Plusieurs autres seront en chantier dès cet automne. Des projets artistiques devraient bientôt voir le jour dans tous ces nouveaux points de rassemblement, dans la suite de l'appel à manifestation d'intérêt artistique que nous avons lancé au printemps.

Le futur écoquartier sensible à la santé à Flaubert est une autre illustration de notre volonté de construire un territoire plus résilient. Il accueille désormais une terrasse maraîchère qui fêtera son inauguration le 8 octobre, et de nouveaux logements à haute performance énergétique.

En ce mois de Septembre 2022, Grenoble Capitale Verte accélère, amplifie les transformations. Construire un territoire résilient, fédérer autour d'un projet émancipateur, assumer un service public fort pour toutes et tous, notamment les plus vulnérables, ce sont autant de façons de créer un environnement propice à toutes les sécurités. C'est le coeur de notre action et c'est aussi ce que nous continuerons à porter dans cet hémicycle.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #1

Rendu-Acte

A l'occasion de travaux d'étanchéité de la piscine Jean Bron, je souhaitais revenir sur ma question que j'avais posée au Conseil Municipal du 12 juillet 2021. Je vous avais exprimé ma surprise du puit de forage que vous aviez réalisé dans la nappe phréatique grenobloise qui nous a coûté quelques dizaines de milliers d'euros...

Je vous avais demandé quel en serait l'utilité...

Vincent Fristot m'avait alors répondu que je n'y connaissais rien, que chaque Grenoblois sait bien que l'eau à Grenoble n'était pas un problème, que nous étions une ville sur l'eau...

Sous votre égide, il m'avait indiqué que la Ville de Grenoble demandait à EDF de vider chaque année les nappes phréatiques de plusieurs millions de m³ d'eau.

Puis je vous ai entendu vous exprimer en juillet pour nous expliquer que la sécheresse était là et que nous n'avions plus d'eau. Propos relayés par Mme OLMOS cet été.

Puis le média Place Gre'Net diffusait l'interview récent du directeur adjoint de la Régie d'assainissement qui nous expliquait que les niveaux des nappes phréatiques grenobloises étaient en fait à un niveau tout à fait habituel.

Qu'en est-il ?

Qui dit vrai ?

A quoi sert ce puit de forage que vous avez réalisé en 2021 ?

Dans ce rendu acte, figurent également des charges liées au Centre de Santé des Géants.

Je voudrais revenir sur ce projet qui aura mis près de 15 ans pour enfin aboutir...

Plus de 4 ans de travaux pour un Centre de santé avec des reports sans fins...

Je souhaiterais souligner que ces retards ne relèvent pas d'un mauvais fantasme de droite sur l'insécurité mais bien, selon vos propres services : des problèmes d'insécurité puis des soucis liés à l'agitation de la place des Géants.

En 8 ans, vous avez abandonné ce territoire, alors même que les acteurs associatifs avaient développé, en leur temps, des projets de réappropriation de l'espace public et avaient réussi. Un véritable sabotage en règle dont nous avons ici une des conséquences... : des retards au-delà de toute raison, avec un surcoût de 80k€ supportés par le contribuable grenoblois, sans compter les frais de gardiennage de 270 k€, aussi à la charge de chaque contribuable grenoblois...

Nous avons bien compris que la Place des Géants n'étaient pas dans vos priorités, qu'elle était absente du projet GrandAlpe, mais quelle imposture écologique que d'avoir construit de toute pièce un bâtiment en tôle sur une dalle de béton...

Nous avons déjà un îlot de chaleur par cette dalle de béton, vous l'avez intensifiée par l'apposition de ce bâtiment en tôle.

Ne nous abreuvez plus des impacts des changements climatiques et de l'urgence climatique : vous n'êtes pas crédibles, vous êtes un imposteur de l'écologie !

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Délibération n°2
Projet jeunesse 2022-2027

Monsieur le maire,

Nous tenons en premier lieu à adresser nos remerciements et encouragements à toutes les équipes de la ville qui au quotidien travaillent auprès des jeunes grenoblois ;

Ces remerciements vont également à tous ceux qui agissent dans cette même mission majeure : acteurs éducatifs, associations jeunesse, association sportives et culturelles, éducation populaire, Éducation Nationale, Universités, Mission locale.

Leur travail est exigeant et leur action auprès de jeunes est essentielle à un moment où chaque jeune, adolescent, jeune adulte se construit et prépare sa vie .

Nous devons être attentifs à ce que les actions en direction de la jeunesse couvrent la totalité des champs possibles.

Vous listez en annexe les actions portées par la Ville. La quasi totalité existaient déjà à votre arrivée, vous le soulignez d'ailleurs, et vous les avez reconduites, c'est bien.

Ceci étant vous ne donnez aucun élément permettant de connaître la réalité de chacune de ces actions: moyens humains et financiers engagés, objectifs attendus et résultats obtenus.

De même, comme à votre habitude, vous ne donnez aucun élément concernant les actions que vous voulez mettre en place. Vous vous limitez aux « intentions qui vous permettront de prétendre agir », puis à l'approche de futures échéances, d'affirmer « que vous êtes en train d'agir » mais qu'il sera encore trop tôt pour en tirer un bilan puisque ce projet va jusqu'en 2027 donc après les élections.

C'est une évidence, dans chaque ville, chaque jeune doit avoir accès librement à toutes les opportunités, à tous les moyens de s'épanouir, de se construire, de faire la fête, de profiter de ce moment de liberté avant d'avancer dans sa vie d'adulte autonome.

A Grenoble, ville jeune, dans laquelle les équipes municipales ont toujours eu à coeur de donner tous les moyens à la jeunesse, cette volonté d'agir doit être encore plus forte qu'ailleurs.

Notre ville doit soutenir, être présente, favoriser toutes les initiatives, toutes les démarches qui ont pour objet d'offrir aux jeunes des outils pour se réaliser.

A quoi aspire un jeune aujourd'hui ?

Avant tout à la liberté à tous les niveaux, à préparer son avenir, s'ouvrir au monde, découvrir d'autres horizons, franchir les montagnes, pour réaliser ses projets. La société doit envisager avec lui ou elle une réciprocité d'échange entre les opportunités qui lui sont données et les richesses personnelles avec lesquelles il revient.

Les jeunes aspirent également comme chacun de nous à vivre dans un cadre agréable, apaisé et en sécurité

Si pour certains de vous l'insécurité n'est qu'un « sentiment d'insécurité », l'été qui vient de passer les a peut-être fait revenir à la réalité.

Les jeunes étudiants qui pourraient venir à Grenoble reçoivent les mêmes informations ainsi que leurs familles. Ils hésitent à venir parce que l'image de Grenoble s'est dégradée.

Depuis votre arrivée, de moins en moins d'étudiants viennent à Grenoble, autour de 59 000 contre 65 000 pendant longtemps.

Le classement des villes étudiantes 2021-2022 réalisé par le journal l'étudiant devrait être un signal vous invitant au moins à vous interroger

Grenoble qui était toujours 1ère ou 2ème avant votre arrivée est aujourd'hui 7ème des métropoles étudiantes.

Venons en aux objectifs de votre projet jeunesse exposé en page 2 de celui-ci.

Il a trois visées. Je cite :

- *il explicite le cadre politique global d'intervention en direction de la jeunesse et précise les orientations stratégiques*
- *puis il donne à voir l'existant*
- *c'est un engagement à aller plus loin à l'horizon 2027*

En clair,

- le temps 1 de ce projet jeunesse a pour ambition de formater la jeunesse grenobloise selon votre agenda et vos objectifs politiques,
- le temps 2 d'en faire un outil de communication
- le temps 3 de viser au-delà des élections pour éviter d'avoir à rendre des comptes en 2026 voir bien au-delà

Les termes que vous employez dans votre note de synthèse sont inquiétants mais ne nous surprennent pas et éclairent sur votre vision de la jeunesse

je vous cite :

« C'est une génération qui grandit et vit dans un monde bouleversé ; celle qui sait que son avenir devra faire l'objet de défis climatiques et sociaux, une génération d'adaptations et de combats »

Ces propos sont choquants, dures et à même de désespérer les plus optimistes de cette jeunesse.

Où est l'optimisme ?

Où se situe l'espérance qu'a tout jeune dans son avenir ?

Pourquoi vous obstiner à appliquer aux jeunes votre vision désespérée du monde ?

Je vous cite à nouveau :

« Nous devons par nos actions, permettre à chaque jeune, puis à chaque adulte, de devenir une citoyenne éclairé-e. »

C'est très explicite ;

plutôt que de donner aux jeunes les capacités de s'émanciper, de rayonner, d'entreprendre, d'agir dans la société, de construire son avenir, votre objectif est clairement celui d'appliquer votre idéologie politique.

Vous voulez des militants soumis, et qui adhèrent forcément à votre conception du « citoyen éclairé ». Dans le cas contraire, on suppose que cela sera pour vous quelqu'un qui n'a pas tout compris et qu'il faudra remettre dans la ligne selon votre conception politique.

Enfin, avec votre obsession à toujours vouloir contrôler, réorganiser les choses qui existent déjà sans donner plus de moyens mais plutôt en en retirant, vous voulez que la Ville soit un « assemblée », « une coordination des institutions compétentes et actives dans le domaine de la jeunesse ».

Vous voulez structurer l'ensemble des interventions portées auprès des jeunes

Encore une fois, vous ne pouvez vous empêcher de vouloir contrôler les acteurs qui assurent chacun de façon autonome les initiatives et propositions qui permettent à chaque jeune de se construire librement

Nous ne doutons pas que ces interlocuteurs, qui ne sont pas aujourd'hui sous votre coupe, vous inviterons à déjà faire votre travail avant de vouloir contrôler le leur.

De même, vous nous proposez à chaque conseil un nouveau plan qui n'en finira plus d'attendre le début d'une réalisation.

Ce n'est pas ce qui fera avancer Grenoble pour la jeunesse comme pour les Grenoblois et les Grenobloises.

L'ordre du jour de ce conseil municipal est le parfait reflet de la panne globale dans laquelle vous avez entraîné la ville et l'absence d'ambition pour conduire une ville comme Grenoble

Les « Premières délibérations » supposées mettre en valeur votre action se résument ce soir à « une première délibération », celle dont nous débattons en ce moment.

Comme la jeunesse, les Grenoblois et les Grenobloises ont besoin de liberté, de rêves, d'avenir et de se projeter dans une ville où il fait bon vivre, précisément ce qu'ils ont perdu depuis votre arrivée en 2014.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #2 - 29950

Projet jeunesse 2022-2027

Monsieur le Maire,

J'ai tenté de lire avec application votre « projet jeunesse »... J'y ai vu, comme toujours avec vous, beaucoup de verbiage, mais pas beaucoup d'actes nouveaux pour favoriser l'intégration des jeunes dans la société, mais les Grenoblois commencent à y être habitués ! Peu de concret ou de chiffres comme l'ont rappelé les précédents intervenants, mais de grandes idées... pas si grandes que ça en fait... Les défenseurs d'autres idéologies que la vôtre, probablement, d'après vous, tous proches de l'extrême droite, sont peut-être trop concrets pour faire rêver... Mais franchement toutes vos phrases plutôt vides de sens ne font pas rêver non plus !

Dans le début de l'annexe de cette délibération, vous évoquez « l'éco-anxiété » des jeunes, mais ce sont vos discours catastrophistes permanents qui la provoquent cette anxiété et qui l'entretiennent. Bien sûr, il y a des problèmes majeurs aujourd'hui, mais c'est en leur donnant de l'espoir et l'envie de faire évoluer les choses que les jeunes se mobiliseront pour changer les choses, et pas en leur assénant jour après jour des constats noirs, que vous les ferez évoluer et que vous leur donnerez envie de se dépasser pour faire changer les choses ! Comme l'a dit notre collègue Hosni, l'optimisme leur est en quelque sorte interdit. S'ils avaient de l'espoir et étaient motivés pour faire le maximum afin d'avoir un avenir plus radieux, cela nuirait sans doute à votre fonds de commerce, alors, vous préférez les maintenir dans l'anxiété, ça rapporte sans doute plus de voix !

Je lis également que « les jeunes sont fracturés par les inégalités sociales » !!! C'est un fait ! Mais vous avez beau vous enorgueillir d'actions dont vous n'avez fait que prolonger l'activité, il est clair que lorsqu'on parle avec les familles de ces jeunes fracturés, elles disent que vous les avez complètement abandonnés ! Mais ce n'est pas grave ! Il est vrai que dans ces quartiers, les gens votent peu, alors il vaut mieux

que vous péroriez pour faire croire à vos électeurs nantis que tout va bien et que vous faites tout ce qu'il faut ! Ils n'iront jamais voir ce qui se passe dans ces quartiers... Non ! plutôt que d'aider ces jeunes à s'en sortir, non seulement vous exacerbez le misérabilisme, avec vos théories « woke », mais de surcroît, vous favorisez l'arrivée à Grenoble de populations démunies, dont, à part les aider à avoir des papiers avec des certificats médicaux, dont, d'après le texte d'une des autres délibérations de ce Conseil, je serais plutôt encline à douter de la véracité, vous ne vous occuperez pas plus de ces nouveaux arrivants que de ceux qui survivent plutôt mal que bien dans les nombreux campements et squats de Grenoble. Non, plutôt que de vous occuper des jeunes en difficulté qui sont déjà là et qui sont largement abandonnés, vous allez en faire venir d'autres... Vous dites vous-même que le taux de pauvreté des jeunes de Grenoble est de 29%, 6 points au-dessus de la moyenne nationale, mais depuis huit ans que vous êtes majoritaires, de combien avez-vous amélioré ce score ? Ajouter de la misère à la misère, enveloppée par de belles paroles ! C'est tout ce que vous êtes capables de faire...

Les enfants et les écoles ne font, à priori, pas partie de votre plan jeunesse... même si vous dites qu'il est le prolongement naturel du projet éducatif... Et pourtant, il y aurait à dire... Alors même si les enfants de moins de 12 ans ne semblent pas concernés par cette délibération, je vais quand même parler de quelques écoles.

Nous avons dénoncé l'état lamentable de la cour de l'école Painlevé à la rentrée, dont pourtant les trous avaient été bouchés lors des dernières vacances de printemps... ce qui laisse imaginer le chaos dans lequel les enfants jouaient auparavant ! Nous avons échangé avec des parents d'élèves, et l'une d'elle nous a parlé du cas de cette petite fille, atteinte d'un problème cardiaque, et qui étant tombée dans la cour, avant que les trous ne soient bouchés, s'était cassé les deux bras... Elle n'a pas été la seule victime du mauvais entretien des cours d'écoles, mais à part communiquer avec emphase sur les deux malheureuses cours qui ont été végétalisées, vous n'avez rien fait !

Nous avons évoqué également l'école Joseph Vallier, dont les travaux ont été repoussés pour ne pas déranger des nids de moineaux, alors que si la chose avait été anticipée, la ligue de protection des oiseaux, elle-même, explique comment déplacer ces nids sans perturber les

oiseaux... Non, vous préférez mettre tous les enfants de cette école, élémentaire et maternelle, dans un car tous les jours, pour les emmener à l'ancien IUFM, dans des locaux certainement pas adaptés aux plus petits, et cela, au mieux pour les maternelles, jusqu'à janvier... Ce qui signifie, entre parenthèse, qu'en cours d'année, les enfants et les enseignants, avec tout leur matériel, devront à nouveau déménager !

Mais j'ai gardé, si j'ose dire, le meilleur pour la fin : le cycle 2 de l'école Menon : les travaux de réfection des toilettes, entre parenthèses, réclamés au conseil d'école depuis des années, et qui devaient enfin avoir lieu cet été, ont été repoussés, pour des raisons que j'ignore, et ont commencé une semaine avant la rentrée... Vous n'êtes pas sans savoir que les fenêtres des classes donnent sur la cour et que les élèves et les enseignants sont donc obligés de travailler avec le bruit incessant des travaux, ce qui, vous en conviendrez, nuit grandement à leur concentration et apporte une fatigue supplémentaire. Mais le pire n'est même pas là ! A la rentrée, il ne restait qu'un seul WC utilisable pour une centaine d'élèves ! Deux toilettes sèches ont été installées en urgence, qui devaient être vidées chaque semaine... Au bout de 10 jours, elles ne l'étaient toujours pas et l'odeur qui s'en dégageait était pestilentielle ! Les parents ont pu constater cet état de fait et ce sont eux qui nous en ont avertis, puisque lorsque nous demandons l'autorisation d'entrer dans une école, pour la visiter, celle-ci nous est automatiquement refusée !

Je ne parlerai pas de votre incapacité à recruter des animateurs, qui, d'après ce qui m'a été dit, vous pousserait à tenter de faire modifier le taux d'encadrement des enfants pour pouvoir vous contenter de ceux qui sont là... Dans les restaurants scolaires, il y avait, semble-t-il, auparavant, un animateur supplémentaire, quand un enfant avait un PAI, c'est-à-dire un problème de santé qui l'obligeait à avoir un régime particulier, ce ne sera, à priori, plus le cas, au moins dans certaines écoles de Grenoble, bravo la ville inclusive !... Comme vous nous en interdisez l'accès, nous ne pouvons pas savoir ce qui se passe dans les autres écoles de Grenoble.

Ces « petits détails » pèsent lourd dans le quotidien des enfants et de ceux qui les entourent et vous en êtes les responsables. Alors plutôt que de vous gargariser de belles phrases et d'actions que vous n'avez fait que faire perdurer, vous feriez mieux de regarder autour de vous la décrépitude de la ville et de mettre enfin les mains dans le cambouis

pour trouver de vraies réponses aux vrais problèmes du quotidien des Grenoblois.

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #2 - 29950

Projet jeunesse 2022-2027

Monsieur le Maire,

Au lieu de vous attaquer sérieusement aux problématiques de la ville, vous continuez à meubler le Conseil Municipal de délibérations fleuves, d'adhésion à des chartes, un vide qui ne trompe plus personne et lasse même dans votre majorité. Une élue démissionnaire, Chloé le Bret vous a envoyé en partant que, je cite "si être élue c'est seulement signer des chartes pas engageantes, ça ne m'intéresse plus".

Je ne vois pas comment votre majorité peut continuer à cautionner cette arnaque. Il faut des élus comme Madame Bretton, qui avait été capable de me répondre que tout était garanti pour les associations d'éducation populaire et les MJC au moment où celles-ci manifestaient devant le Conseil Municipal pour expliquer les baisses dont elles étaient victimes, pour oser présenter une nouvelle délibération que vous n'avez pas osé appeler « cadre » tant vous avez intégré le ridicule de votre situation.

Certes, elle est moins longue que celle de Madame Lheureux, seulement 12 pages, mais aussi creuse.

Par devoir, j'ai pris la peine de la lire intégralement – on ne doit pas être si nombreux - mais il y a toujours des moments de plaisir à lire votre remplissage du vide.

Dans ce fleuve sur la politique vers la jeunesse, comme sur tout, il n'y a évidemment aucun objectif chiffré, quantifié, aucun indicateur de suivi, rien qui puisse permettre à partir d'une situation A à l'année 2022 de savoir quelle sera la situation B à l'année 2027, où vous ne serez d'ailleurs plus là. Une arnaque.

Cette délibération sur les jeunes est tout aussi évidemment illisible par eux. Ce jargon jargonant est inaccessible à la jeunesse à laquelle il est censé parler. Sauf peut-être à entendre la musique répétitive des droits, de l'accès aux droits et qu'ils n'ont aucun devoir en rien. Une petite musique démagogique qui ne pourrait que leur plaire si elle pouvait arriver à eux.

Mais dans ces douze pages il n'y a aucun chiffre. Tous les dispositifs, objectifs, coordination, transversalité, soutiens, actions existantes ou à venir, engagements, déploiements, décisions d'aller plus loin, etc... tout ce qui pullule dans une logorrhée dont vous êtes spécialistes ne débouche jamais, mais jamais, sur aucune donnée contrôlable, du type « voilà ce que nous avons fait pour tant de jeunes, voilà les résultats, et voilà ce que nous allons faire pour tant de jeunes et voilà les résultats que nous espérons ».

Vous ne risquez pas car s'il s'agit de regarder ce dernier été que nous venons de passer, jamais dans l'histoire de Grenoble, dans les quartiers politique de la ville en particulier, on a vu autant d'enfants et de jeunes désœuvrés, livrés à eux-mêmes, sans aucune activité, aucun encadrement socio-éducatif ou sportif.

Tous ceux qui connaissent l'éducation populaire, quelle que soit leur appartenance politique, ont constaté cet abandon et peuvent en témoigner. Votre verbiage ne changera rien à cette si triste réalité qui ne vous grandit pas.

Pour bien montrer combien vous vous moquez du monde, je note que vous ne citez qu'un seul chiffre dans tout ce rapport, celui des 3 ou 400 jeunes que traditionnellement depuis toujours la mairie accueille comme stagiaires et la vingtaine d'apprentis. Ce qui prouve que si vous aviez des réalités ailleurs, vous le diriez.

Pour les plaisirs de lecture, je voudrais signaler que vous allez, je cite, « aller vers la formalisation d'instances et d'espaces de travail en interne et avec nos partenaires qui permettront de formaliser l'avancée du projet ».

Vous allez, après 8 ans de mandat, je cite : *“procéder à l'identification de sujets de travail prioritaires qui seront déclinés chaque année en actions ciblées”*.

Vous allez procéder, je cite : *« au recensement des citoyens et des citoyennes »*.

Et d'une façon très volontariste qui fait plaisir à lire, je cite : *“la ville s'engage à renforcer sa présence de proximité en confortant ses équipes”*.

Mais elle propose aussi, je cite : *« de multiplier les occasions de frottements afin de travailler sur les compétences psycho-sociales et de favoriser la rencontre »*.

Dans le même sens, ce qui démontre votre incontestable cohérence, vous allez je cite : « *ouvrir des espaces de parole et de débats, de manière formelle ou informelle auprès du plus grand nombre de jeunes possible* ». Bravo.

Bien sûr, ils ouvriront ces espaces de parole libre dans un cadre défini sur, je cite : « *le changement climatique, les questions de genre et de transidentité, les rapports au vrai et aux faux dans l'information dont vous êtes incontestablement des références et le harcèlement* ». Avec ça un jeune serait armé pour affronter l'avenir.

J'étais jeudi dernier au 6 rue Charles Rivail, dans un immeuble d'Actis où deux jeunes sont installés dans le hall avec leurs fauteuils, des dealers, avec les canettes et les papiers gras devant l'immeuble. Derrière l'entrée les immondices, la saleté, l'eau croupissante, les rats qui passaient entre nos jambes, le climat de désolation du hall dans lequel aucun d'entre nous n'accepterait d'habiter, des locataires qui ont renoncé à débarrasser ce qui est entassé dans les étages. Il s'agit d'un immeuble récent de l'opération Châtelet. Ces deux jeunes, à qui j'ai dit qu'ils n'avaient rien à faire dans cet immeuble, qu'il était interdit de s'installer dans un hall d'immeuble, que leurs déchets, leurs fauteuils enfoncés et bancals dégradent l'immeuble et le quartier, me regardaient, visiblement hébétés par l'abus de consommation de drogue.

Vous ne croyez pas que la problématique sociale numéro 1 est là ? Avant même les questions du genre et de la transidentité, et même du changement climatique ? S'occuper de ces milliers de jeunes marginalisés par la drogue et son économie est la véritable urgence de la ville. Pour eux d'abord. Mais pour tous les quartiers et tous les habitants qui n'en peuvent plus. Car si vous continuez à laisser faire, le nombre d'immeubles et donc de Grenoblois sous la coupe de la drogue va continuer à augmenter, et la situation devenir intenable.

Bien entendu, toute votre argutie affirme s'appuyer sur les associations d'éducation populaire qui sont, je cite « *des partenaires indispensables* ». Mais on comprend quand même que ces partenaires indispensables vont faire face à un re-conventionnement dont l'un des objectifs, je cite « *est de faire émerger des possibilités de soutien à d'autres acteurs* ». C'est le seul moment où vous êtes un peu précis si on ose dire. On a bien compris l'objectif. Après la culture, vous voulez vous attaquer au secteur socio-culturel pour le formater à votre botte.

Cette incontinence verbale se double du côté usine à gaz inopérante puisque dans vos engagements à aller plus loin, dans votre radicalité d'action qui nous effraie, dans ce souffle que vous faites passer sur la jeunesse de Grenoble, figurent deux engagements clefs qui feront date :

la création d'un comité de pilotage interne qui se tiendra annuellement et la création d'un comité de pilotage multi-partenarial qui se tiendra aussi annuellement.

Bien entendu, le pilotage ne signifie pas de rendre des comptes sur les résultats. Il consiste à rappeler le contexte et les objectifs.

Cette comédie sur un sujet aussi important humainement est très grave. Car figure une donnée de base sur la jeunesse grenobloise, une donnée qui devrait vous interdire de jouer avec et de continuer avec la politique politicienne. Le taux de pauvreté des jeunes à Grenoble est de 6 points au-dessus de la moyenne nationale. Vous ne pourriez pas expliquer au Conseil Municipal ce que vous avez accompli depuis 8 ans pour que Grenoble rejoigne puis dépasse la moyenne nationale en matière de réduction de la pauvreté des jeunes ? Expliquer pourquoi vous avez de si mauvais résultats également à l'égard de cette population ? Car il est là le vrai défi de la jeunesse grenobloise. Il est humain, il est social.

Le mot emploi, le mot intégration, le mot promotion sociale, le mot effort, les mots valeurs communes ne figurent pas dans ce rapport. Non seulement il est inopérant, mais de fait il marginalise la jeunesse, il l'infantilise, il l'instrumentalise en la ramenant à vos marottes obsessionnelles plutôt que de la voir comme des citoyens en devenir, des femmes et des hommes qui vont dépasser cette période transitoire, dépasser eux-mêmes toutes les problématiques qui assaillent à chaque génération les hommes et les femmes en formation, se dépasser afin d'apporter leur contribution à la construction collective qui permet un sentiment d'appartenance.

C'est en cela que nous devons les seconder.

Ce n'est pas en vous retirant des quartiers, en vous attaquant aux acteurs de l'éducation populaire, en laissant la gangrène de la drogue polluer tant de jeunes, en refusant d'exercer toute autorité permettant d'assurer un cadre favorisant l'épanouissement, que vous aidez les jeunes.

Ce rapport ne sert à rien, ne répond à rien. N'apporte rien. Il a pour objet de vous permettre de gagner du temps. Il en fait perdre à la jeunesse et à la ville.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #2

Projet Jeunesse

Vous êtes encore dans de la communication.

Et ce qui rend dingue, c'est que pendant que vous avez travaillé à nous présenter cette propagande municipale, vous avez allégrement fait abstraction des jeunes qui sont restés sur le carreau cet été pendant que vous étiez en vacances en dehors de Grenoble...

Vous brillez pour nous formater nos cerveaux avec vos litanies d'orientations stratégiques, mais vous êtes incapables d'organiser des espaces, ou tout simplement de soutenir des acteurs, qui pourraient prendre en charge l'accompagnement vers une réelle autonomie de ces jeunes, qui sont restés oisifs tout un été sur l'espace public de nos quartiers.

Franchement, qu'ont fait ces jeunes pour mériter un tel mépris et une telle ignorance ?

Il en fallait peu pour les emmener loin sur des projets porteurs de passions, porteurs de découvertes du monde...

Vous mettez en avant le fait de vouloir favoriser une meilleure coordination des acteurs et de la transversalité pour une action jeunesse plus cohérente et plus agissante ?

Mais vous avez fait l'inverse depuis 8 ans.

Vous avez détruit ce réseau d'éducation populaire historique et que certains avaient relancé, je pense notamment à feu Cécile GUITAR en son temps.

Je vous prends qu'un seul exemple, le quartier de la Villeneuve, que vous délaissez depuis 8 ans.

Vous nous promettez un équipement jeunesse, vous êtes incapables de nous présenter le projet.

Vous nous avez assuré dans cette enceinte que ce projet ne remettrait en cause, ni la MJC Prémol, ni La Cordée, ni l'animation jeunesse de la place des Géants.

Où est donc la coordination des acteurs de ce projet ?

Encore une fois, vous n'êtes pas crédibles.

Votre projet est bâclé et n'est pas à la hauteur des enjeux dont vous savez si bien en parler, mais pour lesquels vous ne faites que du bricolage.

Je prendrai pour exemple la litanie des actions que vous dites mener (page 12 de ce que vous osez appeler projet pour la jeunesse) :

- « Aller vers et accompagnement sur des situations individuels et collectives » : cela s'appelait animation de proximité en son temps
- « Accueil dans des lieux de jeunesse » : vous en notez 3 sur la ville dans votre document, vous en avez cité 2 puisqu'un est en panne...

Alors même que vous avez mis fin à des financements de postes pour des associations d'éducation populaire qui animaient des lieux pour la jeunesse...

- « Chantiers Jeunes »
- « Fonds initiatives Jeunesse »
- « Bourse BAFA »
- « PRE »
- « Destination Vacances »

Vous vous complaisez à décrire la situation de la jeunesse et des jeunes, au risque d'en oublier, au risque de les enfermer dans des stéréotypes.

Vous ne proposez rien de nouveau qui puisse leur donner des perspectives...

Pire, vous voulez en réalité en faire vos sujets électoraux, des pions pour les prochaines élections.

Il est urgent de redonner les moyens aux associations d'éducation populaires qui ont au plus près des espaces de vie et savent au mieux adapter de véritables projets adaptés aux besoins de nos jeunes.

Il est urgent que Grenoble redevienne attractive, que la sécurité devienne une priorité pour tous, et que Grenoble soit un bassin d'emplois pour tous : l'urgence d'une ville qui permette réellement l'épanouissement de chaque jeune...

Il est urgent de co-construire un véritable projet jeunesse, pas une propagande municipale verbeuse, mais un véritable projet jeunesse avec les acteurs de la jeunesse sur Grenoble.

Vous collez des mots et des intentions louables sur des actions historiques ;

Vous avez détruits l'éducation populaire avec une intention de municipalisation à outrance ;

Vous êtes les fossoyeurs de cette longue histoire de l'éducation populaire grenobloise.

Vous n'êtes pas crédibles.

Votre projet jeunesse est malheureusement un leurre et une
grossière arnaque.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Délibération n° 6

Approbation des Chartes de relogement
du 30, 140, 130, 150, 170 galerie de l'arlequin

Monsieur le maire,

Les opérations de relogement sont toujours complexes pour les acteurs du logement.

Elles sont aussi souvent douloureuses pour les locataires qui, bien installés dans leur logement et leur vie de quartier, sont contraints de quitter le premier et parfois le second.

A cela, s'ajoute les éléments financiers puisque ces locataires doivent engager des frais non voulus pour leur déménagement et se trouvent aussi souvent confrontés à des hausses de loyer qui peuvent vite être un frein réel et/ou à des offres de logement qui ne correspondent pas à ce qu'ils ont déjà.

La charte de relogement précise que ces locataires recevront au maximum trois propositions adaptées à leurs besoins

Dans la période de forte baisse du pouvoir d'achat que nous traversons, nous attendons de la ville que soit traités avec la plus grande bienveillance les dossiers des locataires qui en toute bonne foi ne trouveront pas de logements correspondant à leurs capacités financières et/ou à leurs besoins.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #6

Charte de relogements Arlequin

Permettez-moi de souligner ici quelques éléments qui sont dans cette délibération...

Vous nous faites signer une charte de relogement temporaire qui a été signée par les autres partenaires le 10 janvier dernier, vous nous la présentez 8 mois plus tard.

Il faut bien comprendre qu'il s'agit de refaire intégralement des 95 logements du 30 galerie de l'Arlequin.

Les négociations entre l'association des habitants, la CSF et le bailleur se sont tenues de l'été 2021 à décembre 2021.

Ils se sont mis d'accord sur les modalités de prise en charge des abonnements des fluides, d'internet, des frais intégraux de déménagement...

Les déménagements temporaires ont commencé en février 2022 pour certains, les frais courent depuis.

Les autres attendent d'un jour à l'autre à devoir déménager.

Une instabilité du temporaire qui dure depuis 7 mois.

Vous nous faisiez de grands discours tout à l'heure sur l'épanouissement des jeunes, de jeunes qui ont besoins de repères stables pour grandir..., ici, vous générez l'inverse...

Et, à ce jour, vous l'admettiez l'autre jour, aucune échéance n'est prévue.

Il faut bien comprendre l'ampleur des travaux pris en charge par l'ANRU, il s'agit de changer les façades, de refaire les logements, de percer 2 nouvelles cages d'ascenseur jusqu'au RDC.

Sauf qu'au RDC, il y a les anciens locaux du CCAS, vides depuis 1 ½ an.

Locaux que vous avez barricadés depuis mai 2021, mais pour lesquels rien a été fait.

Locaux promis à la démolition mais pour lesquels vous ne faites rien.

Je sais que je dois vous lasser à revenir chaque fois à la charge avec ce sujet, mais nous avons sur cette crique Nord de l'Arlequin de véritables scandales :

- Nous attendons tranquillement que le quartier s'apaise, que l'Etat vienne sécuriser les lieux pour démolir l'ancien CCAS ;
- Puis cela permettra de réhabiliter le 30 galerie de l'Arlequin ;
- Puis vous pourrez enfin toucher aux 20 et 10 galerie de l'Arlequin (192 logements vides depuis plus de 10 ans maintenant dans l'attente d'un projet).

Comme vous êtes incapables de faire de la gestion de projets et d'anticiper, vous allez évidemment attendre que l'ancien CCAS soit détruit, que le 30 galerie de l'Arlequin soit réhabilité pour vous décider de ce que vous ferez du 10 galerie de l'Arlequin...

Que les habitants restent calmes, ils s'en prennent encore pour 10 ans...

Pour revenir à cette charte de relogements qui nous occupe ce soir, il est dommageable que n'aient pas été pris en compte tous les habitants qui vont être impactés par ces travaux.

Pour que chacun identifie le problème, je rappelle, percer 2 cages d'ascenseur, cela veut dire percer les dalles de béton du 30 galerie de l'Arlequin, 11 étages, 11 dalles, percées à 2 endroits.

Il est prévu la réouverture des portes des issues de secours à chaque étage donnant sur le 40 galerie de l'Arlequin.

Tous les habitants occupant le 40 galerie de l'Arlequin vont être lourdement impactés par les nuisances quotidiennes de ces travaux : bruit, poussière...

Rien n'a été prévu pour eux.

Ils ne sont même pas au courant des travaux à venir !

Aussi, je vous demande d'élargir cette charte de relogement aux habitants du 40 galerie de l'Arlequin qui le souhaitent.

A minima, les prévenir de ce qui les attend...

Merci pour eux !

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #8 - 29397

Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Accueil des Demandeurs d'Asile

Monsieur le Maire,

La délibération N°22 aurait dû être rapprochée de cette délibération N°8. En effet, avec ces deux délibérations vous allez installer un important centre d'accueil des migrants à proximité de l'avenue Alsace Lorraine et de K' Store. Cette avenue Alsace Lorraine, qui a été l'orgueil de la ville en devenant la première grande avenue piétonne d'Europe sous mes municipalités, et qui est devenue une honte de la ville en quelques années et à côté d'un centre commercial K'Store, désormais à moitié vide.

Vous installez dans le bâtiment de la rue de l'ancien Champs de Mars l'accueil des demandeurs d'asile, l'ADA. Vous installez également Méda 38 et Éclat.

Les unes sont chargées d'appuyer les démarches des demandeurs d'asile, dont on sait que la grande majorité des migrations sociales utilise cette procédure pour s'installer sur notre territoire, et qu'elles sont donc rejetées par l'Office Français de Protection des Réfugiés et apatrides. Le rejet n'entraîne pas automatiquement le départ du pays pour une majorité d'entre eux.

Il s'agit donc bien du détournement d'une procédure qui fait l'honneur des pays libres qui est de recevoir quiconque est persécuté dans son pays.

Les autres associations que vous allez loger sont chargées d'aider les demandeurs dont le dossier a été rejeté par l'Office, car ils ne sont pas persécutés dans leur pays. Elles vont notamment leur remettre un certificat médical sur la base de leurs déclarations concernant des traitements cruels, inhumains, ou dégradants qu'il est dans la mission

des fonctionnaires de l'office d'étudier et d'analyser. D'autres vont leur apporter différents accompagnements ou soutiens.

En plus des 42 000 € de valeur locative offerts par la ville, elles disposent des permanents pour organiser ces services.

Je ne remets pas en cause l'engagement respectable des bénévoles, mais j'en appelle à votre responsabilité d'élu.

En étant assez confidentielles, à la maison des associations pour l'une, et n'ayant pas de locaux à Grenoble pour l'autre, elles traitaient déjà près de 1 500 personnes par an.

Il est évident que cette installation dans ces conditions, avec 500 M2 de surfaces d'accueil pour commencer, dans ce bâtiment important et emblématique, en plein centre-ville, va constituer un nouveau produit d'appel à l'immigration illégale.

On a vu ce qu'il en était avec vos autres déclarations irresponsables qui produisent les campements à répétition, les 15 bidonvilles dans la ville, où les familles, les enfants, s'entassent dans des conditions indignes, honteuses. En début de conseil, je vous ai rappelé l'exemple parlant du campement de l'alliance, que vous n'arrivez pas à gérer depuis plus d'un an.

Dans ce secteur du centre ville vont donc attendre, défiler, des centaines de malheureux auxquels vous allez donner l'espoir qu'étant rejetés de la demande d'asile ils vont pouvoir rester sur notre territoire. Pour s'abriter de la chaleur ou du froid ils n'auront que l'abri du centre commercial K'Store à côté.

Évidemment, vous êtes dans l'incapacité de leur fournir un logement, de les insérer, de leur faire partager notre culture et nos valeurs, de leur fournir un emploi. On voit ce qu'il en est avec les familles soutenues par le DAL et le Nouveau Parti Anticapitaliste avec l'occupation de l'école Jean Macé.

Vous allez donc multiplier ces situations dans Grenoble et le NPA va poursuivre sa surenchère pour expliquer que c'est la faute du capitalisme. Tandis que vous allez développer le discours selon lequel

c'est cet État raciste systémique qui met ces personnes dans cette situation. Dans une concurrence des extrêmes qui exploite, instrumentalise jusqu'à l'écoeurement la misère humaine.

Mais vous aurez toujours du mal, les uns et les autres, à expliquer que ces femmes et ces hommes risquent parfois leur vie pour arriver dans un pays où règnent à la fois le libéralisme sauvage et un Etat raciste. C'est bien au contraire parce que nous sommes le pays le plus socialement protecteur au monde et le plus traditionnellement ouvert que nous sommes choisis.

Faire venir à Grenoble des milliers de migrants, prétendre soutenir ces milliers de personnes en leur faisant croire qu'elles vont obtenir le droit d'asile que l'immense majorité n'obtiendra jamais, est totalement irresponsable et ne résout évidemment rien pour eux.

Car vous ne mettez aucunement en place, en parallèle, pour chacun de ces arrivants les conditions de la dignité humaine qui s'appellent, un toit, le travail, la langue et les mœurs du pays où l'on vit, parce que vous savez bien que vous ne le pouvez pas. Vous leur donnez de l'illusion et vous voulez surtout donner l'illusion d'une générosité qui n'existe pas chez vous.

Vous savez bien également qu'aucun pays au monde ne peut laisser, parmi les 8 milliards d'habitants de la planète, quiconque le décide venir s'installer sur son territoire et bénéficier chez nous d'un système acquis de hautes luttes, financé par le travail des salariés qui exploserait très vite sous la charge du nombre. C'est vous qui menacez le plus le système de protection sociale, de santé et d'éducation français.

Notre position est simple. Grenoble ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit prendre sa part. Le rôle d'une municipalité responsable est de définir le nombre de ceux qu'elle est capable de prendre en charge. De mettre en place avec ses propres moyens, et ceux de tous les acteurs de cette solidarité, tous les dispositifs de soutien de façon à ce que ceux qu'elle peut recevoir soit accompagnés jusqu'au bout, par tous les aspects, sur le chemin de l'intégration et de la dignité.

Quelle fierté ce serait que de savoir que Monsieur X, arrivé du bout du monde ou pas loin, dont on sait qu'il n'obtiendra jamais le droit d'asile, est pris en charge afin qu'il devienne demain un Grenoblois qui travaille et a fondé une famille, plutôt que de l'accompagner dans une impasse, dans la longue file d'attente des demandeurs rejetés, dans cette nasse dont il ne sortira jamais ou qu'épuisé et vaincu. C'est un manque de respect et de solidarité.

Ce qui signifie aussi de dire aux autres que non, la ville de Grenoble ne peut pas faire plus, sauf évidemment prise en charge par des familles à titre personnel, comme beaucoup le font, comme certains d'entre vous le font j'en suis certain, comme nous l'avons fait nous-même.

Voilà la vérité. Le rôle d'un responsable public est de l'exprimer avec gravité et douleur aussi. Mais son rôle est de séparer son éventuelle conviction personnelle qu'il peut traduire par ses actes d'individu, le séparer des décisions qu'il doit prendre afin de respecter la collectivité dont il a la charge. C'est mentir à cette misère humaine que de lui faire croire que ce que vous démultipliez par ces dispositifs est une solution pour elle. C'est aussi abîmer Grenoble qui mérite mieux en matière de générosité et de solidarité, car elle peut donner le meilleur.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Délibération n° 9

Convention de mise à disposition gratuite de locaux
à l'association Entraide Pierre Valdo
pour une activité de 1er accueil des ménages ukrainiens

Monsieur le maire

Cette délibération nous propose de mettre à disposition de l'association Pierre Valdo les locaux du couvent des minimes pour assurer le 1^{er} accueil des ménages ukrainiens.

Nous nous félicitons bien sûr de voir la Ville agir en faveur des populations ukrainiennes arrivées en France,

Et dans le même temps, cette délibération nous donne l'occasion de nous interroger sur l'avancée du « Gren'de projet » qui concerne ce lieu exceptionnel du couvent des minimes.

A ce jour et comme pour la totalité des Gren de projets rien ne semble avancer.

Pour mémoire, vous avez lancé en 2017 un appel à projet concernant 6 lieux emblématiques

Vous annoncez encore sur le site de la ville le début des travaux en 2020

Pourtant à ce jour sur 6 ont été abandonnés

- l'ancien Musée de peinture - Bibliothèque
- la piscine Iris que vous aviez vous même fermé et pour lequel il faudra attendre que votre nouveau projet se concrétise réellement

Dans tous les cas

- on ne voit rien bouger à la villa Clément
- on ne voit rien bouger à l'Orangerie
- on ne voit rien bouger à l'atelier Méliès

Et donc on attend que cela bouge pour le couvent des minimes

Ou en est ce projet ? Aucun état de l'avancement du projet n'est communiqué.

La signature d'un bail emphytéotique serait un vrai signal que le projet avance. Ce sera pour plus tard comme d'habitude

Pour mémoire et en conclusion, il est important de rappeler à tous que ce bâtiment avait été cédé à la Ville de Grenoble avec l'engagement qu'il servirait uniquement à l'accueil des étudiants français et étrangers.

Vous avez décidé de vous asseoir sur cet engagement pris alors et toujours respecté par vos prédécesseurs.

Il serait aujourd'hui important que ce gren'de projet engagé depuis 2017, entame enfin le début du commencement de sa réalisation et que soit signé dans les meilleurs délais le bail emphytéotique mentionné dans cette délibération.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #12 - 29795

Convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'union de quartier Ile Verte

Monsieur le Maire,

Je veux simplement profiter de cette convention de mise à disposition d'un local à une union de quartier pour vous interpeller à propos du CLUQ.

Il ne vous aura pas échappé qu'à l'ouverture du conseil, des représentants des unions de quartier étaient présents pour manifester contre votre décision de supprimer la subvention municipale de 12 000 euros annuels au CLUQ.

Je veux ici dénoncer cette suppression, qui en dit très long sur vos méthodes et sur votre conception de la démocratie participative.

Depuis plus de 60 ans, le CLUQ est la tête de gondole de la participation citoyenne à Grenoble. Toutes les Municipalités qui se sont succédé l'ont soutenu, je dis bien toutes. Jusqu'à la vôtre. Nous sommes donc en droit de nous interroger sur votre décision qui met en péril un outil indispensable aux unions de quartier, qui permet d'apporter un soutien logistique à celles qui le nécessitent et de se structurer pour faire entendre leurs positions et leurs besoins.

La réalité, c'est que vous n'avez pas supprimé cette subvention dans un souci de réaliser des économies. Car en parallèle vous financez, pour à peu près le même montant, une cabane pour les gilets jaunes, des toilettes sèches parc Marliave pour 50 000 euros, une toilette à éolienne parc Paul Mistral pour 110 000 euros, ou encore un observatoire du temps présent resté quelques semaines à l'esplanade pour 210 000 euros. Autant d'économies réalisables qui auraient eu le mérite de ne pas nuire au tissu associatif qui fait la vie de nos quartiers.

Vous n'avez pas supprimé cette subvention car le CLUQ ne serait pas représentatif, comme vous avez pu l'expliquer dans la presse et à ses représentants. Le CLUQ compte en 2022 17 unions de quartier adhérentes. Vous en recensez 22, mais vous savez pertinemment que trois d'entre elles sont en sommeil et l'un en cours de refondation. On ne peut pas balayer d'un revers de main une institution qui regroupe 17 unions de quartier sur les 18 en activité.

Au sujet de la représentativité des unions de quartier en elle-même, vous ne pouvez pas la nier. Car vous ne pouvez pas d'un côté accorder du crédit à vos conseils citoyens indépendants, qui n'ont d'indépendants que le nom, qui n'ont jamais rien produit et qui sont aujourd'hui des coquilles vides, et en même temps nier toute légitimité à des structures qui regroupent, pour certaines d'entre elles, plusieurs centaines d'adhérents et font l'animation de leur quartier et le lien entre habitants et institutions.

Vous n'avez pas non plus supprimé cette subvention car le CLUQ aurait une "activité fort restreinte", selon les termes de votre adjointe Annabelle Bretton. En plein COVID, l'association a tenu ses réunions en visioconférence et considérablement développé son offre de services à destination des unions de quartier (achat d'un triporteur, de tentes, mise à disposition du site internet...).

En fait, vous avez justement supprimé cette subvention car le CLUQ a été un peu trop actif à votre goût. En début d'année, il a en effet publié la déclaration des droits des habitants, fruit d'un travail collectif de plusieurs mois pour proposer une meilleure prise en compte de l'avis citoyen dans les décisions publiques. En creux, et c'est là tout le fondement de votre décision, le CLUQ pointait l'échec de la participation citoyenne à Grenoble, l'arnaque de vos dispositifs bidons qui ne font qu'éloigner les habitants des décisions qui les concernent.

Vous n'avez pas supporté qu'ils ne soient pas d'accord avec votre action et avez donc décidé de tuer une institution historique, qui a pourtant été un "poil à gratter" pour toutes les municipalités successives, qui émet des objections et des critiques, sans que jamais vos prédécesseurs ne remettent en cause son existence. Vous parlez de démocratie participative, de citoyens à longueur de journée, mais n'acceptez leur avis que s'il n'est pas opposé au vôtre. Quelle imposture.

En plein mois de juillet, profitant du calme médiatique de l'été, votre adjointe à la démocratie participative a donc convoqué les représentants du CLUQ pour leur annoncer que la subvention ne serait pas renouvelée. Ce faisant, vous mettez en péril non seulement la participation citoyenne à Grenoble mais aussi le poste d'une permanente de l'association, qui ne pourra plus être payée.

Votre argument selon lequel l'argent de la subvention sera versé aux unions de quartier qui le demandent, qui peuvent ensuite le reverser au CLUQ si elles le souhaitent, ne tient pas. Des associations n'ont pas à faire la boîte aux lettres qui réceptionne et transfère des subventions. Cette idée usine à gaz est inopérante, les unions de quartier reposent sur des bénévoles qui n'ont pas davantage de temps à perdre avec ce genre de procédure limite juridiquement et terriblement chronophage.

Réunies en urgence en assemblée générale extraordinaire en plein été, les unions de quartiers adhérentes au CLUQ ont choisi de vous demander de réexaminer cette suppression de subvention qui les met en péril. Sur les 16 unions de quartier présentes à l'AGE, 15 ont signé le courrier vous demandant son maintien. La seule qui a refusé est l'union de quartier île verte, dont le représentant a expliqué qu'il souhaiterait que le CLUQ "ne prenne plus de position publique" et se contente de faire de la logistique. Que le CLUQ se taise et ne critique plus la Municipalité, donc. Position peu étonnante, considérant que ce représentant faisait partie de votre équipe de campagne municipale en 2020 et que l'ancien président de l'union de quartier siège dans vos rangs.

Monsieur le Maire, il n'est pas trop tard pour faire machine arrière et sauver le CLUQ et avec lui ce qu'il reste de démocratie participative à Grenoble. Aussi, nous vous soumettons l'amendement suivant :

Le conseil municipal décide le maintien de la subvention de 12 000 euros accordée au CLUQ, pour garantir le développement de l'activité des unions de quartier à Grenoble.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #18 - 29378

SPL SAGES - Opération Rivail-J.O. (Washington sud) - Approbation du compte-rendu financier 2021, du bilan et de la trésorerie prévisionnels et des participations de la ville de Grenoble pour 2022

Monsieur le Maire,

Je profite de cette délibération qui concerne l'aménagement de Washington pour vous interpellé, une fois de plus, sur la concertation promise aux riverains concernant le stationnement.

Une fois de plus, vous commencez à avoir l'habitude, vous osez même parfois en rire. Mais la situation que vous faites vivre aux habitants n'a rien de drôle.

Depuis plus d'un an, vous baladez des Grenoblois qui ne demandent rien de plus qu'une concertation. Cette concertation, elle a été promise par l'adjointe de secteur d'alors, désormais première adjointe, Madame Peters, lors du conseil municipal de novembre 2021.

Elle n'a toujours pas eu lieu depuis. À chaque conseil, nous avons réitéré cette demande, que vous avez balayé à chaque fois. Les habitants de Washington vous ont sollicité à de multiples reprises par mail, courriers pour vous alerter sur les conséquences d'un aménagement sans concertation.

Vous leur avez promis un "dialogue public", ce qui équivaut à leur présenter ce que vous aurez décidé, seul, une fois que c'est ficelé. Ils ne sont pas dupes, et veulent être consultés avant l'élaboration du plan d'aménagement.

Avec ce dossier, vous démontrez encore une fois à quel point la participation citoyenne est une farce à Grenoble, et comment vous œuvrez plutôt à l'étouffer.

J'ai déjà évoqué tout à l'heure la suppression de la subvention au CLUQ, la tentative de museler les unions de quartier. C'est le même raisonnement qui prévaut avec votre dispositif d'interpellation citoyenne, où il faut 50 signatures pour daigner avoir une réponse d'un élu sur un sujet, 1000 pour discuter du problème avec des citoyens tirés au sort, et 8000 signatures, évidemment inatteignables, pour avoir droit à un référendum... qui ne l'emportera que si il atteint 16 000 voix favorables, soit 10% des Grenoblois ! Une fumisterie, que les Grenoblois ne veulent pas, puisqu'il y a eu à peine 10 demandes en un an et les pauvres participants sont plus que sceptiques.

La même logique prévaut avec les budgets participatifs. Avec à peine 4800 votants, alors que le vote est ouvert à quasi tous les Grenoblois, ces budgets font pschitt. La communication municipale assourdissante ne parvient pas à les sauver, et même votre adjoint Gilles Namur ne peut que reconnaître que c'est un résultat décevant. À noter que là encore, on donne l'illusion du choix aux habitants puisque vous choisissez tout de même les projets soumis au vote. Projets mineurs qui ne changeront pas grand chose au quotidien de toute façon, tout le monde l'a bien compris.

Le Dauphiné Libéré a révélé aujourd'hui même que la pantalonnade de cette opération va encore plus loin. Un Grenoblois a vu deux de ses projets pour végétaliser la ville validés en 2022. Mais ce Grenoblois est employé de la municipalité, au service nature en ville : les services utilisent donc les budgets pour planter des arbres qu'ils devraient planter eux-mêmes avec le budget municipal. Avec vous, la farce ne s'arrête jamais.

Tous ces dispositifs, ces usines à gaz n'obéissent qu'à une seule logique : museler les citoyens qui ne voient pas d'un bon œil vos projets, qui ont d'autres idées, tout en faisant mine de favoriser la participation citoyenne. Et pendant ce temps, vous imposez des projets qui impactent considérablement le quotidien des Grenoblois, comme à Washington, sans demander leur avis.

Mais nous ne baissons pas les bras, et ne désespérons pas de vous faire entendre raison, un jour. Aussi, une nouvelle fois, nous vous soumettons l'amendement suivant :

« Avant toute élaboration du plan d'aménagement, le Conseil Municipal décide qu'une véritable réunion de concertation se déroulera avec les élus responsables, qui portera sur le nombre de places de stationnement dans le secteur de l'Avenue de Washington et qui prendra en compte la suppression des places cité de l'Abbaye et les besoins des riverains, des visiteurs et des sportifs. »

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #20 - 29841

Adhésion à l'association Futuribles International

Monsieur le Maire,

Au sujet de cette énième délibération qui répète les poncifs du moment, nous voulons dire que nous sommes consternés par le nombre d'adhésion de la ville à des organismes qui répètent tous la même chose et semblent vivre des peurs en les entretenant. Nous souhaitons à un moment que vous nous donniez la liste de tous ceux auxquels vous avez adhéré et de toutes les chartes que vous avez signé, que vous piétinez allégrement comme on le voit avec la participation citoyenne, le patrimoine, et tant de secteurs où vous n'assumez aucun des engagements pris.

Nous sommes inondés de délibérations sur la trajectoire 2040, les nouveaux imaginaires communs à propos desquels je suis très méfiant car je n'aime pas à priori qu'on cherche à me dicter mon imaginaire. Tous les régimes qui ont fait ça ont mal tourné.

Chaque fois, vous annoncez renforcer « *vos capacités d'anticipation stratégique* » comme vous le dites encore, mais pendant ce temps Grenoble est devenue première de France pour les îlots de chaleur, on voit surgir 4000 logements avec 10 000 M2 de jardin sur la presqu'île, soit un nouvel îlot de chaleur, on voit pousser le béton à Flaubert, sans qu'on nous dise où et quand vous limitez l'effet îlot de chaleur avec une telle densité.

Une de vos élues démissionnaire, Madame Le Bret, est aussi partie en expliquant qu'elle ne pensait pas avoir été élue pour voter des chartes pas engageantes.

Je ne pense pas que vous attendiez Futuribles International pour vous permettre, comme indiqué, je cite : de « *comprendre les transformations en cours et explorer les futurs possibles* ».

Vous nous le rabâchez assez pour savoir ce qu'il en est.

Nous n'avons rien contre Futuribles, auquel des collectivités de droite adhèrent d'ailleurs.

Nous sommes simplement fatigués de cette logorrhée verbale répétitive, de cette phraséologie, de ces « *accompagnements à votre politique publique* » comme vous l'annoncez, qui se cumulent et à propos desquels il n'y a jamais aucun rendu, aucun bilan, alors que les citoyens sont laissés pour compte, que vous étranglez toutes les expressions libres comme on le voit avec le Comité de Liaison des Unions de Quartiers, que vous refusez tout début de dialogue aux groupes de citoyens qui voudraient faire entendre leurs problématiques de vie quotidienne comme on le voit avenue de Washington, que vous envisagez de vendre le logement social au privé, ou que vous sacrifiez le patrimoine des grenoblois.

Quand on lit les raisons d'adhérer à Futuribles International on retrouve toujours, chaque fois, cette « *trajectoire vers un futur désirable* » mais nous aimerions beaucoup mieux que vous rendiez désirable le présent des Grenoblois. Là, pas besoin d'adhésion à quoi que ce soit. Juste un besoin d'action et d'implication du Maire et des élus de la majorité municipale. Ça nous rassurerait sur le futur que vous désirez pour nous.

C'est pourquoi, malgré l'intérêt de Futuribles, et le fait que nous comprenons bien qu'il faut meubler la délégation fumeuse de M. Back, et nous n'avons aucune hostilité à cela, nous ne voterons pas en faveur de cette adhésion.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Délibération n° 27

Modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SPL Sages

Monsieur le maire,

Vous nous présentez ce soir cette délibération visant à assurer en urgence un intérim suite au départ du Directeur de la SPL Sages et de la Sem Innovia.

Pour tout vous dire nous apprenons avec surprise mais non sans étonnement l'annonce de ce départ puisque sous votre gouvernance les directeurs n'ont cessé de se succéder

A la demande d'explications faite en commission sur les motifs sur ce départ en particulier, nous n'avons pas eu de réponse

Nous vous rappelons qu'à votre arrivée la Directrice Générale Valérie DIORE assurait depuis 13 ans sa mission avec une compétence et un professionnalisme unanimement reconnus et appréciés, car dénués de toute interférence politicienne.

Elle avait à la tête de la Sem InnoVia et de la SPLA SAGES, piloté les opérations remarquables d'aménagement de la Ville de Grenoble: Bouchayer-Viallet, Presqu'île, De Bonne, Flaubert, Chatelet, Beauvert, Vigny-Musset...

Vous l'aviez révoquée sans état d'âme ni motif, pour introniser un homme, dont le mérite notoirement connu était d'être de votre clan. La suite chacun la connaît...

Nous vous rappelons que les outils du « Groupe ville » qui vous avez trouvé en parfait fonctionnement à votre arrivée ont pour vocation de servir au mieux le bien vivre des Grenoblois et le développement de Grenoble

Ils ne sont donc pas des jouets à vendre, céder, transférer et servir vos objectifs politiques.

Ils sont le patrimoine précieux des Grenoblois. Votre devoir constant est de le préserver.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #27 - 30032 / #28 - 30031

*Modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SPL
Sages*

*Modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la
SEM Innovia*

Monsieur le Maire,

S'agissant de cette SPL et de cette SEM, vous savez ce que nous en pensons. Elles devraient être fusionnées afin de faire des économies d'échelle. Mais visiblement elles perdurent pour des intérêts de postes et de politique politicienne. Les rapports de la Chambre Régionale des Comptes et des Commissaires aux Comptes sont accablants, les juges financiers estimant qu'Innovia, présidée d'abord par Madame Tavel et maintenant par Pascal Clouaire, n'est pas viable .

Vous avez refusé obstinément que le premier groupe d'opposition, représentant 25% des Grenoblois, soit présent au Conseil d'administration en trustant tous les postes d'administrateurs de façon à faire votre soupe entre vous.

Le résultat n'est pas probant.

Avec ces délibérations, nous nous interrogeons à nouveau sur la gouvernance si chaotique de la SEM par la municipalité de Grenoble. En effet, il y a eu le vidage de Valérie Dioré, directrice générale de la SEM. Au moment de son licenciement brutal, Eric Piolle a précisé que sa compétence n'était pas mise en cause. Alors pour un départ à l'amiable d'une personne qui ne méritait pas de partir, il a fallu sortir le carnet de chèque : 150 000 € soit 5 fois le montant légal...

Il s'agissait de caser un frais retraité de l'université, sans doute dans le cadre du soutien à la jeunesse pour laquelle nous avons encore adopté une délibération cadre aujourd'hui : Pierre Kermen, ex-tête de liste des verts qui avait accepté en 2014 de ne pas faire d'histoire à la candidature de Piolle. De là à penser qu'il a été récompensé ensuite, ce

serait aller trop loin. Votre pratique est bien trop vertueuse pour vous livrer à de telles combines.

Mais 6 ans après, avant les élections municipales de 2020, il fallait débrancher Pierre Kermen car la patate devenait chaude avec l'arrivée d'une opposition un peu moins accommodante sur vos pratiques. D'où la fin anticipée de son contrat, pour un coût global de 100 000 € comprenant une prime de départ de 8,7 fois le montant légal.

Un beau complément à "Merci patron", le film de votre ami qui a manqué un épisode grenoblois.

Dans la précipitation, Maud Tavel a recruté un directeur qui ne faisait pas l'affaire, qui est resté seulement un an qu'il a fallu licencier aussi. Avec 4 directeurs généraux en 6 ans pour avoir seulement voulu caser un candidat Vert pour qu'il se tienne tranquille, l'ensemble aura coûté 335 000 € aux contribuables selon le rapport de la CRC. Le vert est très cher à porter cette saison.

Et maintenant, on nous indique que le 5ème vient de démissionner. Peut-on en connaître les raisons officielles ?

Comment se fait-il qu'une société comme celle-ci soit contrainte de mettre provisoirement des élus comme PDG, alors qu'ils n'ont aucune compétence pour l'être, ils en ont d'autres, et ne soit pas en capacité de recrutement rapide par des organismes spécialisés ?

Nous sommes de plus en plus inquiets de ce fonctionnement. Nous attendons des éclaircissements sur cette gouvernance erratique. Nous attendons toujours les suites que vous allez donner au rapport de la CRC en particulier sur le plan financier avec l'imprécision volontaire de la présentation des comptes qui permet à la ville de Grenoble de présenter des sommes comme des avances dans son budget, alors que ce sont des participations dans le budget de la SEM. Il faut éclaircir cette question dans la préparation du budget ville comme dans le budget de la SEM .

La faute originelle est votre refus d'un contrôle de l'opposition. La CRC a dénoncé la gestion de Madame Tavel; avec un fonctionnement du Conseil d'administration qui est indiqué comme "très faible" et l'absence

de tout débat. Il était une simple chambre d'enregistrement. La CRC fait état de l'information insuffisante du Conseil Municipal de la ville, ce qui signifie que la SEM a caché des éléments aux élus dont elle dépend. Ce serait plus difficile si l'opposition était présente.

Vous êtes sur ce dossier aussi au bout d'un système que vous prolongez, qui n'est plus viable tel quel, mais vous n'avez aucune volonté d'engager des réformes de structures qui prépareraient, elles, ce futur désirable dont vous ne faites que parler.

—

Parce qu'il est urgent pour ces SEM de retrouver un minimum de stabilité et parce que la nomination d'élus comme PDG n'arrangera pas leur situation, nous vous proposons d'amender les deux délibérations 27 et 28 comme suit :

Délibération 27 :

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver la modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SPL Sages pour permettre l'exercice d'un intérim sur ces fonctions, qui prendra fin au maximum d'ici 6 mois, jusqu'au recrutement d'un nouveau Directeur Général

Délibération 28

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver la modification des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM Innovia pour permettre l'exercice d'un intérim sur ces fonctions, qui prendra fin au maximum d'ici 6 mois, jusqu'au recrutement d'un nouveau Directeur Général

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #29 - 29716

SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire,

A l'occasion de cette délibération, nous aimerions avoir des éclaircissements sur la position d'Eric Piolle en ce qui concerne la vente des actions de la ville.

Nous avons besoin de ces éclaircissements sur un plan social, sur le plan du logement et sur le plan financier.

Je rappelle tout de même que vous nous avez fait voter – enfin pas nous - un budget 2022 où figurait une recette de 17 millions d'euros sur les 45 millions d'euros que vous aviez fixé, seul, de recettes attendues de la vente des actions. Puis en décision modificative, la recette 2022 est devenue zéro et la valeur des actions est passée de 45 à 30 millions.

On se croirait à Singapour. On voit valser les millions sur nos têtes, sauf qu'il s'agit du logement social et que vous nous avez soigneusement écartés de tout contrôle.

Nous ne sommes pas les seuls à exprimer notre inquiétude. Le Président Christophe Ferrari vous a rappelé que Grenoble Habitat est un bien commun, il ne peut pas se vendre comme des aspirateurs. Une large majorité d'élus de la Métropole a voté un texte vous demandant de reprendre le dialogue avec elle plutôt que de chercher à faire une opération financière sur le logement social.

Pouvez-vous daigner avoir l'infinie générosité d'informer le Conseil Municipal sur l'orientation que vous prenez dans un dossier qui le concerne au premier chef, puisque la ville est majoritaire dans l'actionnariat de la SEM Grenoble-Habitat ?

J'ajoute au passage que la SEM a annoncé qu'elle ne tiendrait pas ses obligations du PLH en matière de construction de logements. Plutôt une soixantaine de logements que les 150 annoncés. Il va donc falloir vous mettre d'accord sur vos chiffres.

Sur la centaine de logements vacants, une cinquantaine le sont depuis plus de 3 mois ce qui confirme ce que nous constatons chez ACTIS et les autres : des centaines de logements ne trouvent plus preneurs du fait de la dégradation des conditions de vie.

Nous n'avons reçu aucune réponse suite au cri d'alarme des locataires de Malherbe envahis par les pigeons, ne pouvant plus sortir sur leurs balcons, ne pouvant plus aérer leur appartement en période de canicule du fait de leur prolifération. Il est stupéfiant que l'élue de la majorité Présidente de Grenoble-Habitat, et l'élue de la majorité responsable de la propreté, l'une responsable de l'intérieur des immeubles, l'autre de l'extérieur, n'aient pas mis en place un plan d'action pour sauver les locataires de ces nuisances insupportables.

Comme d'habitude, vous avez décidé d'une étude, confiée à des amis, comme si la problématique des pigeons était nouvelle, comme s'il y avait besoin d'une nouvelle expertise extérieure avec tous les organismes, comités théodule, associations de maires auxquels vous adhérez à longueurs de conseils municipaux pour avoir un échange d'expérience.

D'autant que Grenoble-Habitat affiche un résultat bénéficiaire et a donc les moyens d'agir. A ce propos, je tiens à souligner l'abandon dans lequel sont laissés nombre de locataires et nous préférierions un peu moins de bénéfice et un peu plus d'effort sur l'entretien et la maintenance. Sans cesse nous voyons des locataires subir des situations intolérables. Je ne reviens pas sur le détail car ils ont décrit leur calvaire dans la presse. Dans des immeubles de Malherbe, il a fallu des mois pour réparer les ascenseurs. On avait déjà connu cette situation avec des personnes en situation de handicap bloquées chez elle. Vous ne pouvez pas laisser perdurer cette situation.

Il y a aussi un manque de maîtrise des attributions de logements qui aboutit à la ghettoïsation : nous sommes surpris que dans les nouveaux immeubles la dégradation soit si rapide. Par exemple, c'est le cas à Châtelet pour ACTIS, mais c'est déjà le cas à l'esplanade pour Grenoble-Habitat. Ça compromet la vie des locataires, ça incite les premiers copropriétaires à partir. Partout, vous reproduisez le même schéma inquiétant.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #30 - 29467

SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2020/2021 (du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021)

Monsieur le Maire,

Nous aimerions que le Conseil Municipal soit informé de la situation de la ville. J'ai posé la question lors de la commission de contrôle et on m'a répondu qu'il n'y avait rien à dire.

Pourtant vous avez fait voter, là aussi au Conseil Municipal, dans un mirobolant budget 2022, une recette de 11 Millions d'euros de vente d'actions de la compagnie de Chauffage.

Je revois devant nous le merveilleux croissant présentant les recettes d'investissements en forte hausse alors qu'à cette date, compte tenu que vous n'avez rien perçu ni pour Grenoble-Habitat, ni pour la compagnie de Chauffage, elles sont plutôt en très forte baisse par rapport à 2021 ce qui explique l'arrêt dans lequel Grenoble se trouve. Nous avons dénoncé l'insincérité du budget, qui ne comptait pas non plus de réserve pour le conflit sur le transfert du service de l'eau où la Métro vous réclame quelques millions d'euros.

Vous avez jonglé avec les millions d'euros pour tromper les Grenoblois et on comprend que Hakim Sabri, l'Adjoint aux finances, ait préféré rendre son tablier. Il n'y a que Vincent Fristot, habitué à remplir tous les rôles capables de défendre l'indéfendable, pour lui succéder.

Mais nous sommes bientôt en octobre, bientôt à la fin de l'année.

Pouvez-vous avoir l'obligeance d'informer le Conseil Municipal de savoir si vous allez percevoir tout ou partie de cette recette prévue dans le budget, où en sont vos négociations avec la Métro, sur quoi elles

achoppent, quels sont les risques pour la ville de moindre recettes et quelles en seraient les conséquences ?

Vous ne pensez pas qu'entre une délibération vide sur la jeunesse ou l'adhésion à Futuribles, il serait plus efficace et respectueux des citoyens de parler au Conseil Municipal des vrais sujets d'actualité de la ville, de ceux qui ont des conséquences concrètes sur la vie des Grenoblois en 2022 ?

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #31 - 29650

SAEML GEG - Modification des statuts : inscription de la raison d'être de la société dans son objet social.

Monsieur le Maire,

Je profite de ces deux délibérations qui concernent GEG, qui contraignent les collectivités actionnaires à délibérer sur les statuts et surtout sur ses prises de participation ici en Saône et Loire et là en Haute-Savoie, faisant suite à de nombreuses participations sur le territoire national.

Parce qu'une loi impose désormais que la collectivité territoriale exprime un accord préalable, ou soit informée selon les niveaux. Tout ceci étant assez théorique puisque il n'est pas possible sans siéger au Conseil d'Administration de suivre sérieusement ces dossiers, et vous avez veillé ici comme ailleurs à écarter le premier groupe d'opposition, le plus représentatif des grenoblois qui ne sont pas d'accord avec vous, le plus à même d'exercer un contrôle vigilant.

Mais surtout, au moment où Vincent Fristot pérorait à la tête de GEG, je voudrais rappeler que lui et son groupe ont été les plus virulents contre la création de cette SEM en 1986. C'est avec son groupe que tous les recours contre le passage de Régie en SEM ont été engagés par des procédures longues, coûteuses, violentes qui expliquaient que cette création allait contre les intérêts de la ville.

Pierre Gascon, qui conduisait ce dossier au nom de notre majorité, a dû affronter des procédures pendant une dizaine d'années tant l'acharnement était grand. Je veux ici à nouveau rendre hommage à sa solidité.

Or, la régie ne pouvait absolument pas se développer sur tout le territoire comme la SEM le permet et si aujourd'hui nous sommes plus à l'abri que d'autres en matière de ressources énergétiques, nous le devons notamment à cette transformation.

De plus, la SEM a créé de la valeur pour la ville puisqu'au moment du passage à la Métro, la ville a vendu pour 30 Millions d'euros de ses actions à la Métropole, 30 millions d'euros qui font tomber un million d'euro dans les caisses de la ville pendant 24 ans !

Je rappelle ces faits puisque les tribunaux ont rejeté les demandes de partie civile me concernant dans mes procédures, refusant de reconnaître tout préjudice financier, et j'insiste, moral à l'égard de la ville de Grenoble, condamnant les demandeurs de ces préjudices aux dépens. Il reste à établir au fil des dossiers les apports de nos municipalités à notre collectivité en équipement, et les apports financiers. GEG en est un exemple emblématique parce que si votre refus de créer la SEM avait été suivi, nous aurions perdu une recette considérable et perdu toute potentialité de sécurisation de l'avenir en matière énergétique.

Je rappelle également ces faits parce qu'ils nous éclairent sur aujourd'hui : vos choix politiques ou dogmatiques ne préparent pas l'avenir de Grenoble. Ils ont tendance à fermer les possibilités de la ville, plutôt que de les ouvrir.

Le second point que je voudrais soulever a trait à la com' d'Eric Piolle sur les énergies renouvelables à partir de GEG. Parce que si vous avez combattu sa création, si vous ne lui apportez rien, vous vous en servez pour votre promotion nationale. Il faut être bien clair.

Grenoble ne fonctionne pas à 100 % d'énergies renouvelables. Comme les Grenoblois ne sont pas majoritairement végétariens ou comme Grenoble n'est pas première pour la part modale du vélo.

France Info et Libération ont dû se fendre d'une énième annonce d'une fake de votre part.

Car, pour tromper, vous annoncez dans vos campagnes nationales *"qu'en 2022, nous couvrirons l'équivalent de la consommation des ménages grenoblois en énergie 100% verte, ni fossile ni nucléaire"*.

Même Libération évoque, je cite, vos « formules trompeuses ».

En effet, chacun comprend que Grenoble sera alimenté à 100% en énergie verte. Même vos amis, si on peut les appeler ainsi, puisque Yannick Jadot l'a reprise et la semaine dernière Marine Tondelier. C'est faux. Il faut bien que ce soit clair.

Non, les Grenoblois ne vont pas consommer 100 % d'énergie verte et non, GEG ne produit pas non plus l'équivalent en énergie verte de la consommation des Grenoblois.

Il serait souhaitable que vous ne soyez pas là pour chercher sur quel dossier, en torturant la réalité, vous allez pouvoir l'utiliser pour votre com' et votre avenir politique, mais plutôt, sur chacun d'eux, comment vous allez le faire progresser au service des Grenoblois.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Délibération n° 48

Complexe de tennis et Halle Alice MILLIAT -
Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Grenoble
Tennis pour la construction de terrains de padel.

Monsieur le maire

Nous nous félicitons ce soir de voir le complexe de tennis de Grenoble se développer avec la construction de terrains de padel.

Cet équipement exceptionnel dont la réalisation a été engagée par votre prédécesseur répondait aux attentes de tous les passionnés et amoureux du sport

Il a dès sa réalisation connu le succès escompté tout en rendant notre territoire plus attractif et rayonnant .

Néanmoins, nous regrettons encore que vous ayez à l'époque fortement critiqué ce projet jusqu'à traîner les pieds pour l'inaugurer.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #55

Capitale Verte

Lors de la séance du 14/06/2021, je vous demandais quand nous pourrions débattre des objectifs, des indicateurs et des méthodes de suivi pourtant demandés dans la lettre d'intention que vous nous avez soumis au vote du 15/05/2021. Vous m'aviez répondu que cela se ferait le moment venu. Nous abordons le dernier trimestre 2022 et ce débat n'a pas eu lieu.

Nous sommes Capitale Verte, mais nous n'avons ni objectifs, du coup on ne sait pas où l'on va ;

Ni indicateurs, comme ça, on est sûr de ne pas échouer ou de ne pas progresser puisque rien ne peut être mesuré ;

Aucune méthode de suivi, et il vaut mieux, puisque la seule chose que vous ayez été capable de faire, c'est de nous présenter un catalogue à la Prévert d'évènements en tout genre, mais dans la réalité, rien n'a progressé.

Être Capitale Verte aurait pu être, aurait dû être un accélérateur des transitions à l'échelle de notre ville.

Cela n'en sera rien.

C'est malheureux.

Cette opération restera un RDV manqué avec l'avenir.

Encore de la communication et rien que de la communication.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 19 septembre 2022

Intervention délibération #60 - 29696

Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel

Monsieur le Maire,

Je profite de cette intervention pour vous interpellier concernant la situation de l'AJC Taqwa, à la Villeneuve.

L'AJC Taqwa dispose d'un local au 9 allée des frênes. Les sous-sols sont dans un état catastrophique, avec de l'eau stagnante qui attire les moustiques et bien évidemment des rats.

Les prestataires des différents opérateurs de fibre optique refusent d'intervenir dans ces conditions pour installer la fibre. Les membres de l'association se sentent relégués, inconsiderés : comme des sous-grenoblois. Ils dénoncent également les problèmes d'ordures jetées dehors, les problèmes d'évacuation, les incivilités qui rongent le quartier. Et contre lesquels rien n'est fait.

Second problème : le local n'est pas équipé pour les personnes à mobilité réduite. Un local juxtaposé, d'environ 30m², est lui équipé en point d'eau et en toilettes PMR. Aussi, l'AJC Taqwa souhaiterait y avoir accès pour garantir un minimum de confort à ses adhérents à mobilité réduite. À noter que ce local leur a été promis par vos soins... pendant les municipales.

Ils ont écrit à de multiples reprises, au Président de la Métropole, à votre adjointe de secteur, à l'adjoint en charge de l'accessibilité, à la Présidente d'ACTIS... Et depuis des semaines, les élus de la ville, de la métropole, et les services d'ACTIS se renvoient la balle sur ces deux sujets, dans un spectacle désolant pour les membres de l'association qui souhaiteraient simplement un interlocuteur qui puisse faire avancer leurs demandes.

L'absence d'élus engagés pour traiter des questions aussi simples explique de nombreux dysfonctionnements de la ville. L'association a d'ailleurs signifié à votre adjointe de secteur qu'ils étaient étonnés de découvrir l'existence d'un élu en charge du secteur 6. C'est dire à quel point votre municipalité est proche des habitants et des acteurs de la ville.

L'association vit ce que de nombreux citoyens vivent, renvoyés de service en service, de la Métro à la ville, de la ville à la Métro, alors que le rôle des élus qui siègent dans ces deux collectivités est d'assurer la coordination à partir du problème posé.

Vous dissertez des heures sur l'avenir de la planète, sur lequel vous n'avez aucune prise, et en parallèle vous butez sur un problème très concret du quotidien, une mise à disposition et le nettoyage d'un local, qui devrait prendre à peine quelques minutes à résoudre.

Aussi, pour vous aider, alors que nous délibérons à propos de la mise à disposition de locaux à des associations, je vous sou mets l'amendement suivant :

“Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour assurer le suivi des demandes de l’AJC Taqwa concernant le local juxtaposé au sien et l’insalubrité des sous-sols, et pour coordonner les relations entre la ville, la métropole et ACTIS afin de trouver des solutions au plus vite.”

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Délibération n° 71

Palais des Sports Pierre Mendès France -
Convention d'occupation du domaine public avec Chafadou productions, avec le
Grand Cercle de Grenoble INP et avec l'Institut Polytechnique de Grenoble

Monsieur le maire

Nous profitons de cette délibération pour vous interroger sur la situation et l'avenir du palais des sports.

Vous nous avez annoncé en novembre 2021, lors du débat d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2022, qu'une « *étude était conduite sur l'avenir du Palais des sports* ».

Depuis presque un an aucune information n'a été communiquée à ce sujet.

Nous vous demandons de nous donner ce soir les grandes conclusions de cette étude et de nous communiquer le rapport produit à son terme.

A l'heure actuelle, le seul rapport sur l'activité du Palais des sports date de 2015

Depuis les oppositions comme tous les Grenoblois n'ont aucune information sur :

- la situation du palais des sports et son avenir
- le sort fait à la piste de Vélo
- les investissements réalisés depuis votre arrivée pour entretenir cet équipement exceptionnel dont vous garder toujours l'objectif de le transférer à la Métro

Enfin concernant la programmation, il serait important de connaître vos ambitions

Après avoir supprimé tout ce qui ne vous convenait pas à votre arrivée, c'est à dire toute la programmation, vous avez petit à petit rétro-pédalé et commencé à réinstaller ce qui existait avant en commençant par les étoiles du cirque.

Depuis, principe de réalité, vous programmez tout ce qui veut bien venir sans distinction ni exigence particulière.

Etait-ce cela votre objectif ?